



Les migrants

Lettre 133 aux cercles de silence

Juin 2026

Trois façons choisir de vivre et d'accueillir les humains.

Pour l'état : les migrants,
pour le pape : les personnes migrantes et
pour les bénévoles et ONG : les hommes, femmes et enfants.

Voici que l'actualité offre trois manières d'analyser la question migratoire, ou mieux, la présence de migrants.

L'une : le **Pacte asile et migration** traduit la peur de l'autre, celui qui est différent de moi, et qui construit des murs de pierre et de fer ou de peur et d'indifférence ;

L'autre : les **discours du pape** montre le chemin qui est l'accueil et l'intégration de personnes courageuses qui apportent leur richesses culturelle, leur travail, leur diversité. Accueillir des migrants, c'est un peu partir en vacances, mais c'est plus simple, car au lieu de se déplacer pour les côtoyer et les découvrir, ils viennent à nous : c'est plus simple.

La troisième façon est de parler avec les migrants directement, telle la manifestation de « **bouge ta pref** » ou des rendez-vous de personne à personne dans les ONG ou les associations.

Avec la prochaine campagne électorale présidentielle, il y a fort à parier que les formations politiques qui désirent réussir, mais qui n'ont pas beaucoup de chances, vont hausser le ton, et se montrer plus vindicative (voir ci-dessous à Aix-en Provence). C'est une bonne occasion de se montrer, d'accroître les participations aux cercles de silence, tout en s'assurant que les participants, restent réellement en silence et ne répondent donc pas aux attaques. Ainsi le silence des participants aux cercles et leur non-violence, seront découverts par la population.

Qu'est-ce qui vaut mieux pour un migrants sans papier, sans titre de séjour ? Travailler en étant exploité ? ou vivre sans logement, sans activité pendant des mois en attendant des rendez-vous administratifs ? Pour le gouvernement, l'abomination est la fraude pour les finances publiques, estimé à près d'un million d'euros de manque à gagner. Pour diverses associations l'essentiel est d'aider des personnes à vivre décemment et à travailler. C'est ce que l'on appelle un choix de société : la finance ou l'aidance (« action d'aider », aidance : terme de la 2^e moitié XIII^es.)

Pour finir en chantant, n'oubliez pas d'aller sur YouTube écouter la nigériane de Dôle qui lance **un clip pour rester en France** (<https://www.ici.fr/bourgogne-franche-comte/jura-39/dole/a-dole-une-petition-et-un-clip-sur-youtube-pour-soutenir-une-lyceenne-menacee-d-expulsion-avec-sa-famille-2858036>)

Bonne lecture, et bonne audition

Michel Girard

Table des matières

CERCLES DE SILENCE	3
Aix-en-Provence	3
France.....	4
Pacte asile et migration : ce qui va changer en France pour les demandeurs d'asile	4
Les "hubs retour" pour migrants, le président français les juge "ni efficaces", ni conformes aux valeurs de l'Union européenne	9
Les préfectures créent des sans-papiers" : à Paris, un rassemblement pour protester contre les dysfonctionnements administratifs	10
ALBI	14
Angers	15
Calais	15
Cayeux-sur-Mer	16
Dieppe.....	17
Dunkerque.....	18
Dôle.....	18
Hendaye	19
Lyon	20
Nantes	21
Orléans	22
Perpignan	23
Paris	24
Rennes.....	26
Saint-Brieuc	27
Saint-Jacques-de-la-lande	27
Strasbourg	28
MANCHE	28
MEDITERRANEE	30
ATLANTIQUE	33
Route des Canaries.....	33
UNION EUROPÉENNE	34
Amnesty International dénonce la coopération migratoire entre la Libye et l'UE	34
La nouvelle politique migratoire européenne s'inspire des plus controversées	36
"Recul sans précédent des droits": les associations de défense des droits humains vent debout contre le Pacte asile et migration	37
Expulsions hors de l'Union européenne : le "Règlement retour", incluant les "hubs retour", adopté.....	39
Allemagne.....	42

Espagne.....	44
Suède.....	46
EUROPE	49
Albanie.....	49
Bosnie-Herzégovine.....	50
Royaume-Uni.....	50
Royaume-Uni - France.....	53
Suisse	53
Vatican	55
AFRIQUE	58
Afrique du Sud.....	58
Côte d'Ivoire	59
Malawi	60
Tunisie.....	61
AMERIQUE	62
Canada	62
USA	63
INTERNATIONAL	64
TEMOIGNAGE.....	66

CERCLES DE SILENCE

AIX-EN-PROVENCE

Le cercle de silence signale que son rassemblement a été perturbé pendant près d'un quart d'heure, avec banderole vindicative et porte-voix, par un groupuscule d'une dizaine de personnes qui s'intitule "*le Maquis*". Il a donc été l'objet d'intrusions identitaires et xénophobes qui l'a haineusement reproché de soutenir les étrangers, lesquels sont systématiquement présentés par ces groupuscules comme de dangereux criminels. La présence mensuelle silencieuse dérange manifestement les extrémistes. C'est une **bonne raison pour persévérer** !

cercledesilencecoordination@resf34.org

France

PACTE ASILE ET MIGRATION : CE QUI VA CHANGER EN FRANCE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

Le Pacte asile et migration, ensemble de textes qui réforment en profondeur la politique de l'asile sur le sol européen, entre en vigueur vendredi 12 juin 2026 en France. Il modifie les procédures françaises en ce qui concerne l'asile aux frontières ou encore les expulsions, appelées "*procédure de retour aux frontières*". Voici ce qui change en France avec la mise en application du Pacte asile et migration.

1/ Le "filtrage" aux frontières extérieures

Il devient obligatoire pour les ressortissants de pays tiers arrivant de manière irrégulière aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE) et demandant l'asile. En France, ces filtrages se feront donc essentiellement dans les ports et aéroports internationaux (comme à l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle ou à Orly).

C'est une nouvelle étape avant l'asile. Durant ce "filtrage", le demandeur n'entre pas formellement en France et devra séjourner à proximité de la frontière ou dans des zones de transit - zones qui restent à définir par le gouvernement français.

Ce "filtrage" aux frontières dure sept jours maximum. Les demandeurs y sont soumis à des contrôles d'identité, sanitaires et sécuritaires.

C'est un changement majeur. Jusqu'ici, quand un demandeur d'asile se présentait à une frontière extérieure, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) émettait un avis, puis la personne rentrait sur le territoire français pour pouvoir déposer en bonne et due forme sa demande d'asile.

À l'issue de ces sept jours :

- Soit le demandeur d'asile bascule en procédure "classique" : il peut entrer officiellement sur le sol français et entamer ses démarches. Dans ce cas, rien ne change par rapport aux dispositions actuelles.
- Soit le demandeur passe en procédure "d'asile à la frontière" : il n'entre toujours pas officiellement sur le sol français. Il peut passer 12 semaines maximum dans une zone d'attente (comme la ZAPI) où sera examinée sa demande d'asile. Il y aura un "*dispositif hybride : entretiens sur place et visioconférences à Roissy, ainsi que des visioconférences avec les autres zones frontalières*", précise l'Ofpra.

Le plan national français prévoit 615 places en zones d'attente. La France en compte pour l'heure moitié moins (elle n'en dispose que de 300, dont 157 à l'aéroport Charles-de-Gaulle).

Comment atteindre les 615 places ? "*Ces personnes seront placées dans des hôtels autour de Roissy*", explique Didier Leschi, le directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), chargé de leur hébergement. "*Une question persiste : comment faire en sorte qu'ils restent à la disposition des autorités de l'asile ?*" Il n'y aura pas d'effectifs policiers dans les hôtels. Des demandeurs d'asile pourraient donc s'évanouir dans la nature. Le ministre de l'Intérieur affirme que les places seront créées

"d'ici la fin de l'année".

1/ Qui sont les personnes concernées par les procédures d'asile à la frontière ?

- Les personnes issues de pays dont le taux européen de reconnaissance de l'asile est faible (inférieur ou égal à 20%), comme par exemple la République démocratique du Congo (RDC), le Gabon et la Tanzanie.
- Les personnes considérées comme représentant un risque pour la sécurité nationale.
- Les personnes soupçonnées d'avoir trompé les autorités.

Au-delà du délai maximal de 12 semaines, le demandeur doit être réorienté vers la procédure "*classique*" et autorisé à entrer sur le territoire français.

La France est assez peu concernée par les demandes d'asile à la frontière, c'est environ 1% des demandes, selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Mais juridiquement parlant, la demande d'asile aux frontières est un point sensible.

À savoir :

Les arrivées irrégulières par les frontières intérieures de l'Union européenne (via la frontière italienne ou espagnole) sont appelées "*mouvements secondaires*", et peuvent être concernées par ce filtrage. "*Si une personne en situation irrégulière est arrêtée sur le sol français à Rennes par exemple (lors d'un contrôle de police), et qu'elle demande l'asile, elle devra passer par cette procédure de filtrage*", précise une chercheuse associée à l'Université Paris-Saclay, spécialiste des questions migratoires.

La personne arrêtée pourra donc être envoyée dans une zone de transit. Là encore, à l'issue des sept jours de filtrage, elle basculera soit en procédure "*classique*", soit en "*procédure asile aux frontières*".

2/ Procédure de retour aux frontières

En cas de rejet de la demande d'asile aux frontières, le demandeur sera expulsé du territoire français. Mais il ne sera pas placé en centre de rétention (CRA) dans l'Hexagone puisqu'il n'est pas autorisé à pénétrer sur le territoire français.

Il devrait donc rester à proximité de la frontière et de la zone d'attente où il séjourne déjà. Cette attente (avant expulsion) dure 12 semaines maximum : elle s'appelle la procédure de retour aux frontières.

Le Pacte introduit un autre point important : s'il y a un rejet du dossier, l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) peut être exécutée sans attendre le jugement en appel (auprès de la CNDA). Une différence de taille, puisqu'à l'heure actuelle, le recours à la CNDA est - en théorie - suspensif de l'éloignement.

L'option du "*retour volontaire*" peut être envisagée, mais elle est encadrée. Les personnes présentant un "*risque de fuite*" ne peuvent pas y prétendre.

- Les "*hubs retour*"

En marge du Pacte, les eurodéputés se sont aussi accordés, lundi 1^{er} juin 2026, sur un "*Règlement retour*" qui ouvre la possibilité de créer des centres à l'étranger où renvoyer les migrants déboutés de l'asile : les « *hubs retour* ». Ces plateformes pourront être délocalisées en dehors des frontières de l'Union Européenne, sans lien avec le pays d'origine des demandeurs d'asile. Leur création se fera sur le fondement d'un accord

bilatéral entre un État membre et le pays tiers, en contrepartie d'une compensation financière.

La France se dit sceptique quant à l'efficacité de ces centres et ne souhaite pas y recourir.

3/ Mécanisme de solidarité et "Dublin offset"

Si pendant la procédure de filtrage, les autorités se rendent compte que le demandeur a déjà déposé un dossier d'asile dans un autre État de l'UE, la logique du règlement Dublin s'applique : le pays de première entrée restera responsable de l'examen de sa demande. La France pourra renvoyer le demandeur vers un autre pays de l'UE.

Le nouveau règlement modifie la durée pendant laquelle un État reste responsable d'une demande d'asile. Le pays de première entrée le sera pendant 20 mois, contre 12 mois dans le système actuel.

"L'autre différence majeure sera que le pays ne recevra plus une 'demande' pour réadmettre la personne concernée sur son sol, mais une 'notification'. Elle devra le reprendre obligatoirement".

Toutefois, la France a aussi donné son accord pour participer au "*mécanisme de solidarité*" mis en place par le Pacte asile - pour décharger les pays d'entrée comme l'Italie ou la Grèce surchargés par les demandes d'asile.

La France a donc annoncé prendre sa part en "*Dublin offset*", c'est-à-dire : en ne renvoyant pas des "*dublinés*" vers leur premier pays d'enregistrement, 3 000 personnes sont concernées. Elles sont arrivées en France entre l'automne 2024 et l'été 2025.

4/ Pas d'externalisation de l'asile dans des "pays tiers sûrs"

Le Pacte asile permet de délocaliser l'asile dans un "*pays tiers sûr*", c'est-à-dire dans des pays dont les demandeurs d'asile ne sont pas originaires, mais que l'Europe considère comme "*sûrs*".

La France n'appliquera pas cette option, a déclaré le ministre de l'intérieur. Et ce, "pour des raisons constitutionnelles" : le Conseil Constitutionnel a réaffirmé à plusieurs reprises l'obligation de l'évaluation individualisée des demandes d'asile.

Les autres pays de l'UE peuvent, en revanche, externaliser l'asile :

- S'il existe un lien entre le demandeur et ce pays, par exemple de la famille, une présence antérieure, des liens linguistiques ou culturels.
- Si le demandeur a transité par ce pays et aurait pu y demander une protection effective.
- S'il existe un accord bilatéral ou un arrangement avec ce pays pour l'admission des demandeurs d'asile. Cette dernière possibilité ne s'applique pas aux mineurs non accompagnés.

5/ Un fichage des données plus performant

Jusqu'à aujourd'hui, toute personne entrée en situation irrégulière dans l'Union européenne - et qui souhaite demander l'asile - était fichée dans la base de données Eurodac via ses empreintes digitales. Les demandeurs d'asile hommes, femmes et enfants à partir de 14 ans étaient concernés.

Avec le Pacte asile et migration, Eurodac s'élargit afin de mieux suivre les déplacements irréguliers. Désormais, à partir du 12 juin 2026, toute personne entrée irrégulièrement en France - demandant l'asile ou pas - sera fichée. En plus des empreintes digitales, un enregistrement facial est prévu. Les personnes concernées sont :

- Les demandeurs d'asile hommes, femmes et enfants à partir de 6 ans.
- Les personnes réinstallées dans l'UE dans le cadre des "*programmes de réinstallation*".
- Les bénéficiaires d'une protection subsidiaire.
- *Les migrants secourus par les ONG en mer et débarqués en Europe.*

En France, l'élargissement de ces données et leur durée de conservation suscitent de vives inquiétudes en matière de respect de la vie privée qui pourraient entrer en contradiction avec la jurisprudence constitutionnelle française.

6/ Directive "accueil" du Pacte

Le Pacte asile regroupe une directive et neuf règlements. Cette directive appelée "*Directive accueil*" vise à établir des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile sur le sol européen. En théorie, cette directive doit être transposée en droit français au plus tard le 12 juin 2026.

La directive enjoint par exemple les États membres à fournir un toit, de la nourriture et une allocation aux personnes concernées, ce qu'on appelle les conditions matérielles d'accueil (CMA).

La France respecte déjà cette directive. Elle a l'obligation de fournir un accueil digne aux demandeurs d'asile, comme un logement (prévu dans le Dispositif national d'accueil, DNA) et une allocation financière, appelée ADA. Les demandeurs d'asile ont également accès au système de soins français. "*Le Pacte ne change pas grand-chose à notre fonctionnement actuel*", précise le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), chargé de la prise en charge des demandeurs d'asile.

La directive prévoit aussi un accès au marché du travail "*au plus tard six mois après l'enregistrement*" de la demande d'asile.

En France, encore une fois, c'est déjà le cas. Un demandeur d'asile peut demander une autorisation de travail six mois après le dépôt de sa demande à l'Office français pour les réfugiés et apatrides (Ofpra).



La directive "accueil" du Pacte établit que les conditions matérielles d'accueil (CMA)

visent à garantir un "niveau de vie digne" aux demandeurs d'asile.

Ce qui change en revanche :

- La fin des conditions matérielles d'accueil lors d'un transfert Dublin (rebaptisé AMMR). *"Avant le Pacte, un 'dubliné' en France bénéficiait de ses CMA jusqu'à son transfert. Avec l'entrée en vigueur du Pacte, un 'dubliné' perd tous ses droits dès qu'une notification de renvoi est envoyée au pays concerné"*, explique Didier Leschi.
- Ouverture des droits limités CMA pour les *"réexamens"* d'asile et les *"demandes tardives"*. Avant le Pacte, en France, les demandeurs concernés par ces deux types de dossiers n'avaient pas le droit aux CMA. *"Le Pacte est favorable à ces profils"*.
- Impossibilité du retrait total du CMA. *"Avant le Pacte, si un demandeur se comportait mal dans un centre d'accueil, un CADA ou un Huda, il était possible de le sanctionner en lui retirant ses CMA"*. *"Avec le Pacte, c'est désormais impossible. Il garantit un minimum de CMA pour tous les demandeurs d'asile (sauf les 'dublinés')"*.

Tri, enfermement et restriction du droit d'asile

Depuis le 12 juin 2026, les textes du Pacte européen migration et asile adoptés en 2024 deviennent applicables partout au sein de l'UE. Malgré deux années de délai octroyées par la Commission européenne afin que les Etats-membres adaptent leurs systèmes opérationnels et législatifs, le gouvernement français n'a pas adopté à temps un tel projet de loi (et ce malgré la décision de procéder par ordonnances, évitant au passage un débat à l'assemblée nationale).

Pendant ces deux années transitoires, et alors que la Commission européenne avait encouragé les Etats-membre à coopérer avec la société civile, les autorités françaises ont fait preuve de peu de transparence. Les organisations de la société civile n'ont pas été consultées pendant la rédaction du plan de mise en œuvre, et celui-ci ne leur a pas été partagé. A l'heure de la mise en œuvre, et malgré les décrets publiés dimanche et une circulaire attendue rapidement, de nombreuses questions perdurent sur comment accompagner des personnes exilées dans l'accès à leurs droits, qui va être rendu encore plus difficile par les textes répressifs du Pacte UE.

Les mesures du Pacte s'inscrivent dans la continuité de logiques déjà largement éprouvées : elles sont fondées sur une approche restrictive et sécuritaire au service de l'endiguement des migrations et de l'encouragement des expulsions. Ces solutions ont prouvé leur inefficacité et coûtent des vies humaines. Le Pacte va généraliser le tri et l'enfermement aux frontières, le fichage des personnes étrangères et circonscrire le droit d'asile.

« Au lieu de répondre à la crise de l'accueil au sein de l'UE, le Pacte UE Migration et Asile va perpétuer des logiques de fichage, de tri des personnes exilées et généraliser des procédures d'asile expéditives et biaisées. La soi-disant « réforme du système Dublin » est tout sauf équitable, mettant sur un pied d'égalité les expulsions et l'accueil de personnes en demande d'asile. Par ailleurs, les nouvelles obligations qui vont peser sur les personnes en demande de protection, notamment les personnes dites « Dublinées », vont continuer à précariser et marginaliser les personnes concernées. »

affirme le responsable national asile, au sein de La Cimade.

La Cimade appelle l'UE et ses Etats membres à engager un véritable changement de paradigme, pour une Union Européenne qui se fonde sur le respect des droits humains, afin d'assurer la protection des personnes et non leur exclusion. Elle appelle également le gouvernement français à plus de transparence avec les associations afin que celles-ci puissent accompagner au mieux les personnes exilées. La Cimade continuera à se mobiliser avec ses partenaires pour défendre les droits des personnes en exil tout au long des parcours migratoires.

<https://www.lacimade.org/presse/mise-en-oeuvre-du-pacte-ue-tri-enfermement-et-restriction-du-droit-dasile/>

LES "HUBS RETOUR" POUR MIGRANTS, LE PRESIDENT FRANÇAIS LES JUGE "NI EFFICACES", NI CONFORMES AUX VALEURS DE L'UNION EUROPEENNE

Le président français a affirmé vendredi 19 juin 2026 que la France ne mettrait pas en place de centres pour migrants en dehors des frontières de l'Union européenne, comme le prévoit le "règlement retour" adopté la semaine dernière par les eurodéputés. Emmanuel Macron estime que ce dispositif n'est *"ni efficace, ni ne correspond aux principes qui sont les nôtres"*.

La France est, avec l'Espagne, le seul État de l'Union européenne (UE) à faire part de ses réserves sur les "hubs retour", ces fameux centres situés dans des pays hors UE où peuvent être envoyés les migrants déboutés de l'asile. Paris a, dès le départ, émis des réticences, tandis que Madrid s'y est catégoriquement opposée.

"Oui pour une politique qui lutte contre l'immigration illégale, qui nous rend plus efficaces, qui conduit à des retours (...) Pour ce qui est de la France, non à des centres de retour ou des 'hubs de retour' dans des pays tiers", a déclaré Emmanuel Macron. "Parce que je crois que ce n'est ni efficace ni ne correspond aux principes qui sont les nôtres", a-t-il poursuivi. "Je n'ai jamais vu un centre de retour dans un pays tiers fonctionner", a insisté le président français.

L'idée de créer des "hubs retour", a été testée par l'Italie en Albanie. Les étrangers y étant envoyés avant même l'examen de leur demande d'asile, contrairement à ce que prévoit la nouvelle loi européenne. Mais le dispositif a connu un échec cuisant, après plusieurs revers judiciaires. Tout comme celui mis en place entre le Royaume-Uni et le Rwanda, mais qui n'a jamais vu le jour. Ces structures pour migrants en dehors du territoire de l'UE sont vivement plébiscitées par plusieurs pays européens comme le Danemark, l'Italie ou l'Autriche, qui estiment qu'ils pourraient faciliter les rapatriements et dissuader les candidats potentiels à l'émigration irrégulière. Le Rwanda, l'Ouganda ou l'Ouzbékistan sont déjà évoqués par certaines capitales européennes pour y construire ces centres.

Le président français a par ailleurs précisé qu'il s'opposerait à ce que le budget européen soit utilisé pour bâtir ces centres de retour, comme cela été évoqué dans le cadre des négociations en cours sur le futur budget pluriannuel européen (2028-2034). *"Cela doit relever des politiques de chaque État"*, a-t-il martelé.

Plusieurs États membres ont en effet demandé à l'UE de financer la création

de ces "hubs retour". Mardi 16 juin, un texte approuvé par les Vingt-Sept demande que le budget commun contribue à des *"retours sûrs, dignes, durables et efficaces"*, ainsi qu'à des *"solutions innovantes"* en matière de migration. Cette dernière expression est un terme vague pour désigner les idées défendues par les tenants d'une ligne dure sur la migration, comme l'Italie et les Pays-Bas, et recouvre notamment la création de centres hors de l'UE pour traiter les demandes d'asile et faciliter les expulsions des candidats déboutés.

À l'unisson, les ONG et la gauche critiquent vivement ces structures qui risquent, selon eux, de créer des *"zones de non-droit"*. *"L'efficacité ne peut pas justifier l'injustifiable"*, a affirmé une eurodéputé belge. Une élue écologiste française a fustigé *"l'erreur impardonnable et historique de renoncer aux droits et à la dignité des personnes exilées pour approuver un texte dont la seule boussole est la xénophobie"*. Amnesty International a dénoncé une *"extension des mesures punitives et restrictives"* risquant de *"plonger davantage de personnes dans des situations précaires"*. L'ONU s'est aussi insurgée, samedi 20 juin 2026, de la création de ces *"hubs retour"*. *"Les pays de l'UE ne peuvent pas simplement externaliser dans des pays tiers leurs obligations en termes de droits humains"*, a déclaré le haut-commissaire de l'ONU aux Droits humains. *"La détention et le retour vers des pays tiers de personnes vulnérables, y compris des enfants, sont un exercice particulièrement délicat du pouvoir étatique, et portent de hauts risques de violation des droits humains"*. *"La législation internationale sur les droits humains et sur les réfugiés est très claire : personne ne devrait être renvoyé vers un endroit où il risquerait de graves violations des droits humains"*. Le haut-commissaire aux Droits humains a souligné la nécessité d'une approche de la question *"prenant en compte la contribution des migrants aux sociétés et économies européennes"*.

LES PREFECTURES CREENT DES SANS-PAPIERS" : A PARIS, UN RASSEMBLEMENT POUR PROTESTER CONTRE LES DYSFONCTIONNEMENTS ADMINISTRATIFS

Ils étaient une centaine à se réunir à proximité de la place de la Nation à Paris mercredi 10 juin 2026 à 15h30. Bénévoles d'associations, étudiants, sans-papiers... Ils ont tous répondu à l'appel du collectif *« bouge ta pref »* pour dénoncer les dysfonctionnements administratifs liés aux demandes de renouvellement de titre de séjour, sur l'Anef, plateforme censée permettre aux étrangers de réaliser leur démarche administrative sur Internet, mettant fin aux rendez-vous en préfecture. Mise en place en 2016, cette plateforme charrie son lot de bugs en tout genre. Et leurs conséquences sont immenses : expiration du droit au séjour, perte du logement, de l'emploi...

Une bénévole au Secours catholique et à l'association Respect du droit des étrangers à Saint-Denis, est venue partager le témoignage et les sentiments de personnes qu'elle encadre. *"Je suis ici pour protester contre les délais démesurés, et les pertes de droits dont ils sont victimes en conséquence de ces délais. Actuellement à Saint-Denis, il y a entre 6 et 7 mois qui s'écoulent entre le moment du rendez-vous et la délivrance pour le renouvellement du titre de séjour. Et pour la régularisation, ça peut durer 3 ans"*. *"Certaines personnes ayant fait leurs demandes en 2023 et 2024 n'ont toujours pas eu de réponse. Les gens sont bloqués : ils ne peuvent pas contacter les préfectures, ils ne peuvent pas y entrer, et ne peuvent même pas les approcher"*, ajoute-t-elle, indignée.

Une journaliste, originaire du Congo, elle aussi veut faire entendre sa voix. Elle raconte que dans son pays, elle a été violée et a subi une tentative d'excision et

qu'elle est arrivée en France en 2021. *"Moi j'ai eu de la chance : les associations m'ont soutenue et assistée dans mes démarches et des personnes haut placées, que je connais grâce à mon travail de journaliste, ont contribué à accélérer ma demande de régularisation". "Par exemple, on m'avait donné une mauvaise adresse où envoyer mon dossier, et ce sont des bénévoles du Secours catholique qui m'ont aidée."*

"J'aimerais au moins pouvoir échanger avec un humain !"

En tête du groupe, elle lance des slogans comme *"Retirer la circulaire Retailleau"* ou encore *"Abrogation Darmanin Retailleau"* - en référence aux deux ex-ministres de l'Intérieur qui ont durci les lois sur l'immigrations en France - sous les yeux attentifs des forces de l'ordre chargées d'accompagner le rassemblement.

Un peu plus loin dans le cortège, plus discret et silencieux, un homme avance en boitant, le regard déterminé dissimulé sous sa casquette bleue. *"Je suis originaire de Centrafrique. J'ai été sous OQTF [Obligation de quitter le territoire français] après ma première demande de titre de séjour. J'ai été gravement malade et je me suis retrouvé à l'hôpital. C'est le personnel qui m'a aidé dans la démarche pour avoir un titre de séjour. Avant ça, j'étais complètement perdu, je vivais à la rue, isolé et seul. Ça m'obsédait tellement que j'en avais des pertes de mémoire et d'équilibre"*. Aujourd'hui, il est venu avec l'une des aides-soignantes qui l'a pris en charge, fière de voir autant de gens mobilisés pour ce rassemblement. Nombreuses sont les pancartes et banderoles aux messages comme *"Préfecture : Prise de RDV impossible ?"*, *"Personne n'est illégal-e, personne n'est inégal-e"* ou encore *"Egalité des droits"*.

Originaire du Venezuela, et malgré son mariage à une Française, il est confronté aux mêmes problèmes administratifs. Il s'exprime en anglais, langue dans laquelle il est plus à l'aise qu'en français, avec un sourire désesparé. Aujourd'hui, il risque donc de se retrouver en situation irrégulière à cause des délais sans être tenu au courant de l'avancée de sa procédure. *"Parler de colère et de solitude serait un euphémisme"*, assène-t-il. *"J'aimerais au moins pouvoir échanger avec un humain : les réponses sont automatisées. C'est injuste car nous n'avons aucune explication au cours de la procédure."*

Une fois arrivés au bout du parcours, les manifestants se font plus bruyants. Un micro s'est mis à passer de main en main. L'adjointe au maire de Paris en charge des Solidarités, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion s'est jointe au cortège. *"Je suis de plus en plus saisie sur la question de la difficulté de l'accès aux rendez-vous pour renouveler les titres de séjour". "Certaines personnes me demandent de les mettre en relation avec des bénévoles pour les accompagner : il y a une crainte du rendez-vous à la préfecture"*.

Un constat étayé par les témoignages de médecins, qui ont fait état auprès de l'ONG Amnesty International de terribles angoisses des exilés qu'ils reçoivent, liées au renouvellement des papiers. Et outre l'occupation de tout l'espace mental, la précarité administrative peut raviver des traumatismes ou couper l'accès aux soins. Des bénévoles expliquent que des migrants se retrouvent dans des états de stress constants voir dépressifs, et que certains menacent de mettre fin à leur jour au vu du désespoir et du sentiment d'abandon et de solitude qu'ils connaissent.

De leurs côtés, certaines préfectures comme celle des Bouches-du-Rhône argue dans un communiqué d'une augmentation du nombre de demandes qui allongerait les délais. Suite à une réunion avec les syndicats et organisations patronales le 26 mai, le ministre de l'Intérieur s'est engagé à améliorer la régularisation des personnes sans-

papiers, mais seulement pour les métiers en tension.

Aujourd'hui en France, plusieurs centaines de milliers de personnes sont en attente de régularisation.

L'ancien haut responsable libyen de la police condamné à plus de 7 ans de prison

Un tribunal libyen a condamné à sept ans et quatre mois de prison un ancien haut responsable de la police judiciaire, recherché par la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes de guerre et contre l'humanité, selon un communiqué du Procureur national, diffusé dimanche 21 juin 2026.

En détention en Libye depuis novembre 2026, il avait été début 2025 au cœur d'une controverse après son arrestation en Italie puis sa libération et son retour en Libye à bord d'un avion affrété par le gouvernement de Giorgia Meloni.

Cet ancien chef de la police judiciaire de Tripoli et responsable de la prison de Mitiga près de l'aéroport était poursuivi *"pour violation des droits des détenus du principal établissement pénitentiaire et de réhabilitation de Tripoli"*, a précisé le bureau du Procureur. Le Parquet a été *"informé de cas de torture et de traitements cruels et dégradants infligés aux détenus"*, a-t-il ajouté, soulignant que le prévenu a été jugé *"coupable"* des faits qui lui étaient reprochés. Il a été condamné à *"sept ans et quatre mois d'emprisonnement, assortis d'une privation de ses droits civiques pour la durée de sa peine et pendant un an après son exécution"*.

L'ONG Sea-Watch a réagi à cette annonce en soulignant que cette condamnation n'est en rien une remise en question du système libyen. *"Tripoli le condamne désormais pour une fraction seulement des chefs d'accusation, sous l'égide d'autorités qui contribuent à légitimer le système libyen des camps de détention : torture, extorsion et maltraitance à l'encontre des personnes en situation d'exil"*, déplore l'organisation humanitaire.

Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, commis depuis le 15 février 2015. En janvier 2025, il avait été interpellé dans un hôtel de Turin (nord de l'Italie) quelques jours après l'émission de ce mandat. Mais il avait été libéré deux jours plus tard sur ordre de la Cour d'appel de Rome pour vice de procédure et immédiatement expulsé vers Tripoli à bord d'un avion affrété par l'Etat italien. Son renvoi en Libye, où il avait été arrêté et placé en détention en novembre 2025, avait causé une vive polémique politique en Italie et suscité la consternation au sein de la CPI.

Une fois de retour à Tripoli, la Mission de l'ONU en Libye (Manul) avait réclamé son arrestation. *"L'accusé ayant été renvoyé en Libye, nous appelons les autorités libyennes à l'arrêter et à ouvrir une enquête sur ces crimes en vue de garantir la pleine prise en compte de ses responsabilités ou à le transférer à la CPI"*, avait déclaré la Manul.

La Libye n'est pas membre du Statut de Rome, traité fondateur de la CPI. Mais le Gouvernement d'unité nationale basé à Tripoli a transmis, en mai 2025, à la Cour une déclaration officielle acceptant *"la juridiction de la CPI"* sur les crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés commis depuis 2011, en cours et jusqu'à fin 2027.

À la suite de ces événements, la Cour européenne des droits de l'Homme basée à Strasbourg a été saisie par deux migrants, une Ivoirienne et un Soudanais, qui ont dénoncé des actes de torture dans des centres qu'il dirigeait. La cour a demandé fin mai

des explications à l'Italie pour ce rapatriement.

Encore mineure lors de son arrivée en Libye, la première victime, originaire de Côte d'Ivoire, dénonce l'esclavage, les violences sexuelles et la torture perpétrées par ses sbires. Elle était finalement parvenue à fuir en Italie en traversant la Méditerranée en 2017.

Le second plaignant a quitté le Soudan du Sud en guerre en 2018. Il a été détenu en Libye, à la prison Al-Jadida. L'homme a été forcé de combattre dans un groupe armée dirigée par le prévenu. Il avait une première fois porté plainte en Italie, contre les ministres de l'Intérieur et de la Justice, qui ont permis à Osama Almasri Najimau prévenu d'échapper à la CPI. Mais il a été débouté.

Immigrés : malgré l'inflation, les transferts d'argent continuent pour soutenir les familles restées au pays

Malgré le "*contexte d'incertitude économique, de conflits et de montée des inégalités*", les remises d'argent - ou transferts d'argent que les émigrés envoient à leurs proches restés dans leur pays d'origine - sont un flux financier "*remarquablement stable*", selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En 2024, 19,7 milliards de dollars (environ 17 milliards d'euros) ont été envoyés depuis la France vers l'étranger. Et ce, malgré un contexte économique compliqué par l'inflation.

"Pour les migrants, il y a un versement qui n'est jamais remis en question, quelles que soit les difficultés économiques rencontrées : ce sont les versements aux ascendants [parents et grands-parents]", affirme une professeure à la Haute école de travail social et de santé de Lausanne (Suisse), spécialiste en sociologie économique, du genre et de la famille.

Les migrants vont préférer se serrer la ceinture sur d'autres postes de dépense, comme l'alimentaire, le vestimentaire et les loisirs, plutôt que de diminuer ou arrêter les envois d'argent réguliers. D'autres types d'envois de fonds, comme ceux destinés à "*investir*" dans l'éducation de proches ou dans le secteur commercial, sont "*plus vulnérables*", explique-t-elle encore.

Les envois de fonds des exilés "*dépassent désormais la valeur combinée de l'aide publique au développement [ensemble de flux financiers ayant pour but de favoriser le développement économique des pays en développement] et de l'investissement direct étranger [IDE, investissement international]*", d'après l'OIM. "*Ces fonds dépendent d'un travail invisible des migrants, de leurs privations, ce qui est souvent très peu mis en avant*", dit la professeure, soulignant le décalage avec les discours "*négatifs*" sur l'immigration.

Le travail financier, fait de sacrifices et d'heures supplémentaires, est décuplé par un "*travail émotionnel*", selon elle, qui doit composer avec des "*pressions familiales importantes*". En face, les migrants vont eux-mêmes développer des attentes vis-à-vis des proches avec qui ils entretiennent ces liens financiers. "*On se prive du superflu du luxe, mais l'argent versé doit être utilisé pour le nécessaire.*"

Étudiant en deuxième année de Licence à Aix Marseille Université, un homme de 28 ans, a l'habitude de venir au Western Union du boulevard d'Athènes, à l'ombre de la gare Saint-Charles, pour recevoir des "*mandats*" de ses parents,

commerçants en République démocratique du Congo (RDC). Ce jour-là, c'est à son tour d'envoyer de l'argent à un proche, resté au pays : sept euros qui pèsent déjà lourd sur son budget serré, complété par 15 heures de travail hebdomadaire dans un fast-food marseillais. L'augmentation du coût de la vie impacte son quotidien, comme ses projets d'avenir, devenir enseignant-chercheur en chimie.

S'il n'envoie des fonds que ponctuellement, l'étudiant sait que viendra son tour de "*prendre la relève*" de façon permanente. Les pressions familiales ? Il les subit, sans les condamner : "*Nos parents ne savent pas la réalité ici, ils pensent que quand tu viens à l'étranger, tu as déjà réussi*".

La "*réalité*" - entre inflation, crise du logement et hausse du taux de chômage - pourrait encore être compliquée par les effets économiques de la guerre en Iran et de la fermeture du détroit d'Ormuz.

Pourtant lorsque la conjoncture économique est mauvaise, les transferts d'argent augmentent : c'est l'"*effet contracyclique*", explique un professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne et titulaire de la chaire Économie des migrations internationales à PSE-École d'économie de Paris. Elle consiste à stimuler l'économie lorsque celle-ci tend à ralentir, et à la freiner lorsqu'elle s'emballe.

Outre les envois de fonds, le rôle de la migration est principalement de "créer des ponts" économiques, commerciaux ou éducatifs entre les pays de départ et les pays d'immigration, soutient-il. "*La migration contribue surtout à l'insertion des pays d'origine dans l'économie mondiale*".

ALBI

Annulation par le nouveau Maire RN de Castres, de la représentation de « Passeport », sur la tragédie des migrants

"La pièce de théâtre « Passeport » d'Alexis Michalik, retraçant le parcours d'exilés a été annulée par la municipalité RN de Castres, alors qu'elle devait être programmée pour février 2027. Le maire de Castres, a justifié sa décision en estimant que la pièce constituait la « promotion des clandestins ».

L'archevêque d'Albi - Délégué par la Conférence des Évêques de France pour accompagner le service national des migrants - a écrit ce communiqué.

« Qu'as-tu fait de ton frère ? »

« Qu'as-tu fait de ton frère ? » (Genèse 4, 9) C'est l'interpellation que Dieu a faite à Caïn après que celui-ci a assassiné son frère Abel. Cette interpellation s'adresse à nous tous.

La polémique qui vient d'éclater à Castres au sujet de la déprogrammation de la pièce de théâtre « Passeport », nous met en alerte.

Sans entrer dans des débats locaux où chacun fait valoir ses arguments, mais parce que les raisons données à cette censure révèlent la tentation du repli sur soi, je veux rappeler ici l'impérieux devoir d'assistance à personne en danger que sont les migrants.

Je m'adresse en cet instant à toutes les personnes de tous bords qui se sont engagées dans l'accueil des enfants, des femmes et des hommes qui ont dû migrer de leur terre à leur corps défendant et sont entrés dans une nuit de leur existence.

Nous avons conscience que la majorité des migrants n'auraient jamais dû partir de chez eux s'ils n'y avaient pas été contraints. N'en faisons pas les boucs émissaires des maux et malaises de notre société.

Malgré les difficultés de l'accueil, beaucoup de chrétiens des paroisses se sont engagés dans le Secours catholique, dans la Conférence Saint Vincent de Paul, et aussi dans différents collectifs et associations laïques. À souligner aussi le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Terre solidaire) qui œuvre concrètement pour « le droit à ne pas avoir à migrer, à rester chez soi sans faim, sans guerre, sans persécution, sans violence » (Discours du Pape Léon XIV aux îles Canaries).

Oui cela vaut la peine de continuer à se battre pour une société plus juste, plus fraternelle, plus solidaire.

Aucune censure n'obligera les chrétiens et les hommes et femmes de bonne volonté à fermer les yeux devant le cri des êtres humains qui souffrent, quelle que soit leur origine.

« L'accueil du migrant ne peut être une question secondaire, ni être délégué uniquement à quelques bénévoles. L'expérience des pauvres et des migrants constitue une source de sagesse précieuse pour des sociétés parfois enfermées dans le confort et l'individualisme ». (Discours du Pape Léon XIV aux îles Canaries).

Puisse chacun en prendre conscience et au-delà des postures, agir pour un monde meilleur, respectueux de tous, sans exception !

<https://albi.catholique.fr/notre-diocese/monseigneur-jean-louis-balsa/textes-de-mgr-balsa/383453-quas-tu-fait-de-ton-frere/>

ANGERS

Une association fait appel aux dons pour proposer des solutions d'hébergement dignes aux exilés

C'est un nouveau venu dans le paysage associatif solidaire angevin. L'association *Toit migrant solidarité* a été créée en octobre 2025 à destination des jeunes migrants non pris en charge par l'administration. Fondée par des militants forts d'une vingtaine d'années d'expérience, l'association veut sortir de la logique précaire, dangereuse et illégale des squats qui mènent invariablement vers l'expulsion. Elle vient de trouver une maison pour héberger des demandeurs d'asile dans l'agglomération angevine. Elle fait appel aux donateurs pour proposer des solutions dignes et pérennes.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/angers-49000/a-angers-une-association-fait-appel-aux-dons-pour-proposer-des-solutions-dhebergement-dignes-aux-exiles-21eeb10e-6104-11f1-8c24-b38534c94fba>

CALAIS

14 personnes seront jugées après le naufrage de migrants le plus meurtrier dans la Manche en 2021

Le Parquet national antiracket organisé (Pnaco) confirme mardi 16 juin 2026, qu'un procès aura lieu après le dramatique naufrage du 24 novembre 2021 près de Calais ; mais la date n'est pas encore connue. Le drame a eu lieu. dans la nuit du 23 au 24

novembre 2021 : Le small boat, surchargé, dans un état très dégradé est non homologué, inapte à la navigation et ne possède pas de gilets de sauvetage. Le naufrage est constaté à la limite des eaux françaises et britanniques. Rapidement, les corps de 17 hommes, sept femmes, deux adolescents et une fillette de sept ans ont été retrouvés, soit 27 au total pour la plupart issus d'Afghanistan ou de la zone irako-kurde. Depuis, l'enquête a établi que trois Irakiens et un Egyptien avaient aussi *"probablement"* disparu dans le naufrage. Seuls un Somalien et un Irakien ont survécu.

Après des années d'enquête, c'est 14 personnes, aux liens présumés avec des réseaux de passeurs, qui seront jugées en correctionnelle. *"Les mis en cause sont poursuivis notamment pour homicide involontaire, blessures involontaires, aide au séjour irrégulier en bande organisée et participation à une association de malfaiteurs"*, précise le Pnaco à l'AFP. Les protagonistes sont nés pour la plupart en Afghanistan et en Irak. Ils sont suspectés d'avoir *"participé, chacun à leur échelle, à des réseaux d'immigration illégale coopérant entre eux afin de tirer toujours plus de profits d'étrangers en situation irrégulière désireux de passer en Angleterre."*

Parallèlement, l'information judiciaire se poursuit pour des militaires mis en cause. De nouvelles auditions ont eu lieu ces derniers mois. Ce volet détaché, pour des raisons procédurales, concerne au moins sept militaires français : cinq personnels du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Gris-Nez et deux marins du patrouilleur Le Flamant. Ils sont mis en examen pour non-assistance à personne en danger.

Un procès très attendu par les proches des victimes, comme le confirme l'avocat de 113 parties civiles. *"Cette ordonnance est une première étape dans la reconstitution judiciaire de ce naufrage dramatique, indique l'avocat. La première chaîne de responsabilité est identifiée avec les passeurs qui vont devoir répondre de leurs actes. Le procès sera également l'occasion, nous y aspirons, pour certaines familles de victimes, de s'exprimer pour la première fois."*

<https://www.ici.fr/hauts-de-france/pas-de-calais-62/calais/14-personnes-seront-jugees-apres-le-naufrage-de-migrants-le-plus-meurtrier-dans-la-manche-en-2021-3311990>

CAYEUX-SUR-MER

Plusieurs migrants secourus lors de tentatives de traversée

Les secours sont intervenus à deux reprises lundi 15 juin 2026 au large de Cayeux-sur-Mer, alors que des embarcations avaient été signalées. *"Dans la matinée du lundi 15 juin 2026, le sémaphore d'Ault (80) signale au CROSS le départ d'une embarcation depuis le secteur de Cayeux-sur-Mer. Plusieurs navires et des pompiers du Pas de Calais sont également intervenus. Trois personnes ont été recueillies et débarquées à Boulogne-sur-Mer, "pour une prise en charge médicale par les secours à terre."* Toujours au large de Cayeux-sur-Mer, un autre navire a lui aussi été aperçu par le sémaphore d'Ault plus tard dans la journée. *"Au cours de la traversée, deux personnes sont secourues, avant d'être débarquées en sécurité au port de Boulogne-sur-Mer"*. Sur cette journée, une dernière embarcation à elle été signalée en Seine-Maritime, par le sémaphore de Dieppe. 30 migrants ont été secourus et conduits à Boulogne-sur-Mer.

<https://www.ici.fr/hauts-de-france/somme-80/cayeux-sur-mer/cote-picarde-plusieurs-migrants-secourus-au-large-de-cayeux-sur-mer-lors-de-tentatives-de-traversee-4192119>

DIEPPE

La SNSM porte assistance à trois embarcations de migrants parties simultanément

C'est une matinée hors du commun vécue dimanche 14 juin 2026 par les sauveteurs en mer de la SNSM de Dieppe. Ils ont été appelés à trois reprises par le cross Gris-nez, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage, pour porter assistance à trois embarcations de migrants. La première alerte a été donnée vers 6h10 dimanche par un bateau de pêche, pour le départ d'une embarcation d'une vingtaine de migrants aux Roches d'Ailly, près de Dieppe. Les sauveteurs ont rejoint les migrants en mer un peu après 7h, et ont été alertés à deux autres reprises entre 7h et 8h, pour deux autres départs d'embarcations, parties également des Roches d'Ailly, avec une vingtaine de personnes à bord dans chaque embarcation, qui prenaient la direction de l'Angleterre.

La SNSM de Dieppe est intervenue avec un canot tous temps et un zodiac, appuyée par un zodiac des pompiers, puis un autre zodiac du navire Argonaute, un navire affrété par la Marine nationale au service de la lutte contre la pollution au large de nos côtes. Les trois embarcations de migrants ont été escortées en mer, à hauteur de la centrale nucléaire de Penly, puis les gendarmes ont pris le relais, et les ont aussi accompagnées en longeant les côtes.

Au total, sur la soixantaine de migrants, trois ont demandé à être pris en charge et ramenés sur la terre ferme, sur la plage de Pourville pour le premier, à Dieppe pour les deux autres, en raison d'un mal de mer. Mais si les migrants ne demandent pas d'aide, les secours n'ont pas le droit d'intercepter les embarcations en mer.

"Nous n'intervenons qu'en cas de problème, parce que c'est toujours des bateaux plus ou moins en bon état, avec des moteurs plus ou moins sous-motorisés. Ils tombent régulièrement en panne, donc on ne sait jamais ce qui peut se passer. On est là en cas de danger immédiat. Après, on les assiste aussi parce que parfois ils nous réclament de l'eau, donc on leur donne de l'eau. S'il y en a qui ont froid, on leur donne des couvertures de survie et en cas de besoin, on leur donne des brassières de sauvetage. Avec les moyens que nous avons. En fait, c'est que de l'accompagnement. Même au niveau des bateaux de l'autorité, de la gendarmerie, il n'y a pas d'interception, c'est de l'accompagnement. Mais on savait bien qu'il n'y avait pas de danger au niveau de la santé, ils souffraient de mal de mer, de fatigue, peut-être un petit peu d'hypothermie. Mais c'est la première fois qu'on a trois départs comme ça", explique le patron du canot de sauvetage de la SNSM de Dieppe.

Une opération d'assistance inédite, qui pose la question des moyens de secours sur la côte, ajoute-t-il. *"Le problème, c'est qu'il y a des stations SNSM où, quand c'est marée basse, le port est à sec, donc les moyens ne peuvent pas sortir, comme Saint-Valéry-en-Caux et Le Tréport. Donc ce sont forcément les grosses unités comme nous, les canots tous temps, qui sortent. Nous, on peut sortir à n'importe quelle heure de la marée. Il y a aussi Boulogne plus au nord, ou Fécamp, sachant que les bateaux en général remontent vers le nord. Après il y a des stations intermédiaires, comme en baie de Somme, c'est arrivé qu'ils viennent nous rejoindre avec leur zodiac pour prendre la relève au niveau de la surveillance et de l'accompagnement. On a un petit zodiac sur notre canot pour pouvoir aller au plus près des embarcations, sachant que nous, on est limité par notre tirant d'eau, on ne peut pas s'approcher de la côte. Donc si on n'avait pas eu le zodiac des pompiers en support dimanche, il y aurait eu forcément un des trois bateaux de migrants qui aurait été plus ou moins tout seul."*

Une quatrième embarcation de migrants était en train de prendre la mer

dimanche matin depuis la plage de Quiberville-sur-Mer, interceptée, elle, par les gendarmes avant le départ, qui peuvent intervenir sur terre mais pas en mer. Les sauveteurs sont rentrés au port vers midi dimanche. Ils ne savent pas ce que sont devenues les embarcations, ni les trois personnes débarquées, qui souffraient du mal de mer.

<https://www.ici.fr/normandie/seine-maritime-76/dieppe/au-large-de-dieppe-la-sns-m-porte-assistance-a-trois-embarcations-de-migrants-parties-simultanement-6313040>

DUNKERQUE

Un réseau de passeurs de migrants condamné à Dunkerque pour avoir organisé des traversées, dont deux mortelles

Six hommes originaires d'Irak, de Syrie et d'Iran ont été condamnés à de la prison ferme par le tribunal correctionnel de Dunkerque jeudi 11 juin 2026 pour avoir organisé près de 69 traversées de la Manche dont deux mortelles entre 2022 et 2024.

Durant les deux jours de procès, les six hommes appelés à la barre ont martelé la même réponse : *"nous ne sommes pas des passeurs. On emmenait simplement les groupes de migrants d'un camp à un autre sans jamais aller sur la plage."* Mais le tribunal correctionnel de Dunkerque disposait de preuves, pouvant démontrer l'implication de ces six hommes originaires d'Irak, de Syrie et d'Iran dans l'organisation de près de 69 traversées de la Manche dont deux mortelles.

Les six hommes étaient jugés les 10 et 11 juin pour des faits commis entre 2022 et 2024 : la préparation, l'acheminement du matériel nautique, le transport de migrants jusqu'aux embarcations avant la traversée jusqu'en Angleterre. Trois d'entre eux étaient également jugés pour homicide involontaire après, tout d'abord, le décès tragique d'une petite fille irakienne de 7 ans, retrouvée noyée dans le canal de l'Aa après un départ depuis Watten le 3 mars 2024. Enfin, un autre décès a été au cœur des débats : celui d'une jeune migrante de 20 ans, morte étouffée à bord d'une embarcation surchargée partie de Marck le 28 juillet 2024.

L'ensemble du groupe a été reconnu coupable de faire partie d'un réseau de passeurs. Les homicides involontaires ont également été reconnus. L'un des hommes écope d'un an de prison, 30 mois pour le second, trois ans de prison pour un autre, quatre ans pour deux d'entre eux et enfin huit ans de prison pour l'homme considéré comme étant l'un des chefs du réseau.

<https://www.ici.fr/hautes-de-france/nord-59/dunkerque/un-reseau-de-passeurs-de-migrants-condamne-a-dunkerque-pour-avoir-organise-des-traversees-dont-deux-mortelles-2122861>

DOLE

Une pétition et un clip pour soutenir une lycéenne menacée d'expulsion avec sa famille

Arrivée en France il y a deux ans, fuyant le Nigeria, avec sa mère, son petit frère et sa petite sœur, elle ne parlait pas un mot de français. Mais la jeune femme, aujourd'hui âgée de 19 ans, a fait des progrès fulgurants. Elle termine sa première générale au lycée Duhamel de Dole avec d'excellentes notes et a passé la semaine dernière son bac en français et en maths. *"On n'a jamais vu une progression aussi rapide"*, explique l'un de ses professeurs, *"ses enseignants sont admiratifs, elle est incroyable"*.

Elle n'est pas seulement une élève modèle, mais aussi une chanteuse

talentueuse, qui poursuit un parcours artistique au conservatoire de Dole. Mais aujourd'hui la famille risque l'expulsion. La maman, à son arrivée en France, a déposé une demande d'asile, qui lui a été refusée au mois de mai. Elle a donc reçu une OQTF, une obligation de quitter le territoire français. Conséquence: la famille va devoir quitter fin juin le CADA, le centre d'accueil des demandeurs d'asile, qui l'héberge à Dole.

Une pétition a été lancée pour la soutenir, et un **clip est sorti sur YouTube** mercredi 17 juin 2026. Elle y interprète une chanson spécialement composée pour l'occasion "**Mains serrées**". Une idée du conseiller principal d'éducation au lycée Duhamel, et musicien à ses heures. C'est lui qui a composé la mélodie et écrit les paroles. *"Faire un clip c'est l'idéal, puisque l'objectif est de faire connaître son talent et de populariser sa cause, j'ai essayé de me mettre à sa place pour exprimer ce qu'elle peut ressentir"*, précise-t-il.

Ses soutiens espèrent que le clip et la pétition seront diffusés le plus largement possible, pour faire connaître le cas de la jeune femme et de sa famille. *"Là, on a une voix, et un caractère exceptionnel, grâce à cette voix on s'est dit qu'on pourrait porter le message plus loin"*. L'objectif dans un premier temps est de mobiliser pour trouver des solutions d'hébergement pour que la famille ne se retrouve pas à la rue. *"Cela nous donnera le temps de lancer des démarches, qu'on fasse réfléchir les autorités, au regard de leur intégration exceptionnelle. La maman, le petit frère et la petite sœur sont également brillants, ils se battent pour réussir, l'urgence c'est l'hébergement, mais à terme ce que l'on souhaite, c'est la régularisation"*, plaide le professeur.

<https://www.ici.fr/bourgogne-franche-comte/jura-39/dole/a-dole-une-petition-et-un-clip-sur-youtube-pour-soutenir-une-lyceenne-menacee-d-expulsion-avec-sa-famille-2858036>

HENDAYE

Justice en visio pour les personnes étrangères enfermées au CRA

La loi dite « Darmanin » de janvier 2024, adoptée avec les voix du RN, de la droite et du centre a réorganisé les audiences pour les personnes étrangères menacées d'expulsion. Le texte prive ces dernières d'un accès au palais de justice, promeut la construction de salles d'audiences spéciales à proximités des CRA et l'utilisation de la visio.

Chaque année à Hendaye, environ 300 personnes sont enfermées dans un lieu méconnu, le CRA. C'est une petite prison qui ne dit pas son nom, installée dans l'enceinte du commissariat de police, pratiquement invisible de l'extérieur. Pourtant ces derniers mois, une nouvelle construction attire l'attention des hendayais devant le commissariat : un bâtiment siglé « Annexe de justice » a poussé sur le parking. Cette salle d'audience délocalisée, spécialement construite pour les personnes enfermées au CRA d'Hendaye, devrait être mise en service début juillet.

Au cours des 90 jours de rétention (durée maximale légale en CRA), les personnes retenues sont présentées plusieurs fois devant différents juges, chargés de vérifier la régularité de leur enfermement administratif ainsi que de leur mesure d'éloignement.

Pour le ministère de l'Intérieur et les rédacteurs de la loi, ces contrôles juridictionnels sont des freins à l'efficacité de leurs procédures : il faut aller à Bayonne, ou à Pau, et mobiliser des voitures et des policiers pour escorter. Il faut arriver à l'heure, laisser la personne s'entretenir avec son avocat, assister à l'audience, attendre la décision.

Ces effectifs de police occupés dans un tribunal ne sont pas en train de contrôler la frontière ou d'escorter une personne dans son pays d'origine. Le recours à la visio-audience depuis une salle à proximité immédiate du CRA permet de « libérer » du temps policier. L'efficacité devient le maitre-mot face à des personnes dont ces audiences peuvent bouleverser la vie.

Dorénavant, les personnes retenues ne seront donc plus escortées au tribunal mais mises face à un écran, loin des autres acteurs de leur audience, magistrats, interprètes et représentants de la préfecture. Les avocats seront, quant à eux, forcés de décider s'ils préfèrent plaider devant les juges ou auprès de leurs clients.

Or, comment croire en l'impartialité du juge lorsqu'on le rencontre, seul et encadré de policiers, par écran interposé dans une salle située à quelques mètres du CRA, tandis que les autres participants à l'audience seront à ses côtés ? Sigler « Annexe de Justice » ne suffira pas à faire oublier au public la façade imposante du commissariat largement apparente en arrière-plan. Entretenir la confusion entre Intérieur et Justice, ne peut que jeter la suspicion sur l'indépendance de la Justice et affecter l'office du juge.

La pandémie de Covid a bouleversé nos utilisations de la visio, la banalisant. Toutefois, nous qui l'avons toutes et tous déjà utilisée, savons la façon dont elle pose un filtre sur l'autre. Les visages changent, les expressions sont différentes, les voix modifiées, les émotions altérées. Aucun d'entre nous n'accepterait d'être diminué dans un moment aussi déterminant de sa vie que le passage devant un Juge. Moment qui déterminera si son existence peut continuer ici ou devra se poursuivre ailleurs. C'est pourtant ce qui se prépare pour celles et ceux nés dans un autre pays.

Cette nouvelle disposition ne fait que renforcer l'invisibilisation des personnes étrangères enfermées dans des lieux déjà très souvent méconnus. Normaliser le passage à la visio-audience crée une justice dégradée, spécifique aux personnes étrangères enfermées, qui les déshumanise et les stigmatise toujours un peu plus.

<https://www.lacimade.org/pas-de-justice-en-visio-pour-les-personnes-etrangeres-enfermees-au-cra-dhendaye/>

LYON

Expulsée avec quatre enfants, une famille est hébergée chaque nuit dans une école

À Vaulx-en-Velin, l'école Anne-Frank est occupée chaque nuit depuis mardi par le collectif Jamais Sans Toit afin de mettre à l'abri une famille expulsée de son logement. Les militants réclament une solution d'hébergement d'urgence à la préfecture.

Une nouvelle occupation d'école s'organise dans la métropole lyonnaise pour éviter qu'une famille ne dorme à la rue. « Jamais Sans Toit Vaulx-en-Velin » annonce que l'école Anne-Frank de Vaulx-en-Velin est occupée chaque nuit depuis le mardi 26 mai afin d'héberger une famille récemment expulsée de son logement, accompagnée de quatre enfants âgés de 3, 6, 9 et 12 ans.

Le collectif explique qu'après l'expulsion, parents d'élèves, enseignants et habitants du quartier s'étaient mobilisés pour financer dix jours d'hébergement à l'hôtel. Mais cette solution provisoire serait aujourd'hui arrivée à son terme. Selon Jamais Sans Toit, malgré des appels quotidiens au 115, la famille n'aurait reçu aucune proposition d'hébergement d'urgence jusqu'à présent.

Face à cette situation, les militants disent avoir décidé d'ouvrir les portes de l'école la nuit pour éviter à la famille de se retrouver sans solution, dans un contexte de

fortes chaleurs.

Dans son communiqué, le collectif appelle la préfecture du Rhône à proposer rapidement une solution d'accueil. Jamais Sans Toit rappelle notamment le principe du droit à l'hébergement d'urgence, inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles, selon lequel "toute personne en situation de détresse a accès, à tout moment, à un hébergement d'urgence", indépendamment de sa situation administrative.

Le collectif invoque également la Convention internationale des droits de l'enfant, estimant qu'il est impossible de garantir l'éducation, la santé et la protection des mineurs lorsque des enfants sont contraints de dormir dehors.

<https://www.lyonmag.com/article/152292/expulsee-avec-quatre-enfants-une-famille-hebergeee-chaque-nuit-dans-une-ecole-de-vaulx-en-velin>

NANTES

Des migrants dans l'ancienne école d'arts de Nantes

A l'ancienne école des beaux-arts de Nantes, des associations artistiques ou citoyennes y proposent des activités. Mercredi 17 juin 2026 en début d'après-midi, à l'initiative du collectif des « oubliés du 115 » et de Droit au logement (DAL), une centaine de personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants migrants venus d'Afrique et sans logement pérenne, ont été guidées par les collectifs militants au rez-de-chaussée du bâtiment. A l'issue de la manifestation, 119 personnes dont 42 enfants, ont été « mises à l'abri » par la ville de Nantes et la préfecture, 15 personnes ont été prises en charges la l'état (le 115) dans des nuitées dans des hôtels. La centaine des autres a été » orienté vers une ancienne école.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/des-migrants-dans-lancienne-ecole-darts-de-nantes-7234dabc-6a64-11f1-a3cf-41dac410473f>

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/a-nantes-119-migrants-reloges-dans-une-ancienne-ecole-e6502ba8-6b32-11f1-a3cf-41dac410473f>

La mobilisation s'organise pour soutenir une soignante menacée d'expulsion

« On a besoin de Christiane ». Le message était au cœur du rassemblement organisé, ce jeudi 18 juin 2026 après-midi, à Nantes, devant la préfecture, pour réclamer sa régularisation et son retour au travail. Plusieurs dizaines de personnes ont répondu à l'appel de FO pour épauler cette agente faisant fonction d'aide-soignante (la quarantaine) : une obligation de quitter le territoire français (OQTF) lui a été notifiée le 27 avril 2026.

Aux côtés d'elle, soutenue par la Ville de Nantes, on retrouvait des collègues, des représentants syndicaux, des élus du personnel mais aussi la directrice de l'Ehpad La Madeleine où elle travaillait encore il y a un mois. Depuis 2018, cette Nantaise exilée en France en 2015 est employée dans plusieurs Ehpad nantais, dans le public comme dans le privé. Mais la notification de son OQTF a changé la donne. Faute de titre lui permettant de travailler, elle a dû cesser son activité. Depuis le 13 mai, elle ne perçoit plus de salaire.

C'est une honte, un scandale d'État, dénonce le secrétaire général de FO 44. D'un côté, il y a une pénurie de soignants ; de l'autre, ça arrange bien de bénéficier de travailleurs avec de faibles salaires et peu de droits. La précarité de leur situation administrative aggrave tout. À l'issue du rassemblement, une délégation a été reçue par

les services de la préfecture.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/a-nantes-collegues-et-employeurs-unis-pour-defendre-une-aide-soignante-sous-oqtf-f654bad4-6b1c-11f1-a3cf-41dac410473f>

Les avocats contestent le local de rétention administrative, à Nantes

Le local de rétention administrative (LRA) de Nantes (Loire-Atlantique), ouvert le 17 février 2026 dans la cour du commissariat de Nantes, présente-t-il les garanties d'accès effectif aux droits des étrangers en situation irrégulière, retenus dans l'attente de leur transfert vers un centre de rétention administrative (CRA) ou un éloignement du territoire ? La question a rempli le prétoire du juge des référés du tribunal administratif de Nantes jeudi 11 juin. L'ordre des avocats, le syndicat des avocats de France et le syndicat de la magistrature demandaient, à sa barre, sa fermeture d'urgence, pour le « respect des libertés fondamentales »

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/pour-le-respect-des-libertes-fondamentales-les-avocats-contestent-le-local-de-retention-administrative-a-nantes-986f5e10-65a4-11f1-9583-d8fd28641001>

ORLEANS

Des écoles de l'agglomération d'Orléans se mobilisent en soutien de familles sous OQTF

Lundi 15 juin 2026, à 18 heures, le Réseau éducation sans frontière du Loiret et des comités de soutien de différentes écoles de l'agglomération orléanaise organisent ensemble **un rassemblement devant la préfecture du Loiret**, à Orléans. Car dans plusieurs établissements scolaires de la métropole, des parents d'élèves, souvent des mères seules, sont sous le coup d'obligation de quitter le territoire français (OQTF). Et ce sont leurs enfants, scolarisés en France depuis plusieurs années, qui pourraient bien en payer le prix, se voyant contraints de suivre leur mère dans un pays qu'ils connaissent peu, voire qui leur est complètement étranger.

À l'école publique élémentaire des Cordiers, quartier Saint-Marc, à Orléans, deux mamans aux parcours bien différents se retrouvent dans des situations similaires. Toutes deux risquent de devoir quitter la France, malgré leurs efforts pour s'intégrer à la vie de leur école et à la société.

Une comorienne, mère d'une élève, 6 ans, en classe de CP, est arrivée à Orléans en 2022, bénéficiant d'un titre de séjour *"parent d'enfant français"* puisque sa fille est née à Mayotte. Mais son statut est déclassé en simple *"travailleur temporaire"* et en décembre 2025, elle reçoit une OQTF. *"J'ai fait ma vie ici. Je suis avec ma fille, j'ai travaillé, il ne manquait rien. Mais à partir de ce moment-là, je me suis retrouvée sans travail"*. Elle dépose alors un recours qui suspend son OQTF mais elle reste dans l'attente d'une réponse du juge. *"Depuis, je ne dors pas bien. Tu travaillais, tu vivais heureuse avec ta fille et d'un coup, tout ce rêve s'est arrêté. Et c'est compliqué de vivre comme ça parce que tu n'arrives pas à satisfaire tous les besoins de ton enfant. C'est ça qui me fait mal"*, confie-t-elle.

Une angolaise n'est pas encore menacée par une OQTF mais sa situation n'est pas régularisée. En 2020, elle a quitté l'Angola avec son fils, alors âgé d'un an, pour fuir l'instabilité politique du pays. Arrivée en France, elle entreprend des démarches pour réaliser une demande d'asile, qui ne lui sera jamais accordée. *"J'ai besoin d'un titre de séjour pour pouvoir travailler"*, résume-t-elle. Et il y a urgence. Elle est pour l'instant

hébergée dans le bungalow d'un camping de la Chapelle-Saint-Mesmin mais elle doit le quitter à la fin du mois. Pour autant, il est hors de question d'inquiéter son fils, aujourd'hui lui aussi en CP. *"Je préfère ne pas trop lui en parler parce que si lui se sent bien, je me sens bien aussi."*

Les deux mamans ne sont pas seules dans ces épreuves. L'association RESF45 a informé l'école des Cordiers de leurs situations respectives et rapidement, la solidarité s'est mise en place. *"Quand ça nous touche de près et que ce sont les camarades de nos enfants, forcément, on a encore plus envie de se mobiliser"*, développe la présidente de la FCPE des Cordiers.

Un comité de soutien, composé de parents d'élèves et des équipes enseignantes, se monte en début d'année. *"Nous avons fait des pétitions pour les deux situations. Nous avons également écrit des courriers à la préfecture pour dire que c'est inadmissible de vouloir faire quitter le pays à des enfants qui ne connaissent que la France"*. Avec la manifestation de lundi 15 juin 2026, le comité espère à minima être entendu puis reçu par la préfecture. En attendant, il appelle le plus grand nombre à signer les pétitions.

<https://www.ici.fr/emissions/l-info-d-ici-de-7h30-ici-orleans/c-est-complice-de-vivre-comme-ca-des-ecoles-de-l-agglom-d-orleans-se-mobilisent-en-soutien-de-familles-sous-oqtf-9986432>

PERPIGNAN

Le puissant plaidoyer de l'évêque des Pyrénées-Orientales en faveur des migrants

L'évêque des Pyrénées-Orientales, Monseigneur Thierry Scherrer, fait partie des quatre évêques français invités à Barcelone. Il le confirme d'emblée : la visite du pape Léon XIV en Espagne est très politique. *"Il invite à un vrai renouveau dans notre foi, à dépasser les fractures que l'Histoire a ouverte. On sait que l'Espagne a été meurtri par la guerre franquiste et qu'il y a toujours des séquelles aujourd'hui. Et puis, dans cette logique de réconciliation, Léon poursuit le travail initié par le Pape François autour de la Méditerranée."*

Après avoir demandé, à Madrid, devant les évêques espagnols, *"vérité, justice et réparation"* face au *"fléau"* des abus sexuels dans l'Église, le pape Léon, d'ici la fin de son voyage en Catalogne et aux Canaries, lance un nouveau **plaidoyer en faveur des migrants** en Europe.

"La Méditerranée est aussi un cimetière", avance l'évêque des Pyrénées-Orientales. *Et nous dans nos pays, nantis, plein de confort, nous n'avons pas le réflexe d'au moins les écouter. Je sais que le sujet est explosif chez nous car cette question grave est souvent instrumentalisée politiquement. Mais quand on est dans les Pyrénées-Orientales, dans un département transfrontalier, il faut être dans une attitude d'acceptabilité, d'accueil et de compassion."* Thierry Scherrer affirme contacter régulièrement *"des élus ou les autorités préfectorales pour tenter d'infléchir des décisions qui peuvent parfois être violentes."*

Lors de ces deux jours en Catalogne, l'évêque du diocèse de Perpignan-Elne, va ainsi participer à des réunions avec d'autres évêques et surtout avec 70 jeunes de différentes confessions et venus de différents pays européens. *"Ça avait déjà été le cas à Marseille il y a trois ans et ça avait été fabuleux. L'objectif est d'échanger, de se découvrir, de se connaître et au final de s'aimer."*

<https://www.ici.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-roussillon/visite-du-pape-a-barcelone-le-puissant-plaidoyer-de-l-veque-des-pyrenees-orientales-en-faveur-des-migrants-1800235>

PARIS

Près d'un millier de migrants font face à la canicule dans la rue

Depuis le 21 juin 2026, les températures atteignent les 38°C à Paris en ce début de semaine. Pour lutter contre la chaleur, chacun a son équipement, des gourdes en inox ou éventails en passant par les brumisateurs et autres serviettes humides. Mais sous le métro Stalingrad, dans le nord-est de Paris, en début d'après-midi de lundi 22 juin, le petit millier de migrants qui vivent dans des tentes de fortune cherchent surtout à éviter les rayons du soleil.

Beaucoup sont torsos nus pour se rafraîchir, d'autres portent des jeans et des tee-shirts à manches longues pour se protéger du soleil brûlant. Tous semblent groggy alors qu'ils viennent de vivre une des nuits les plus chaudes à Paris jamais enregistrée.

Sur place, des associations mettent en place des maraudes et distribuent des bouteilles d'eau, des gourdes ou de la nourriture mais en quantités limitées. La coordinatrice de Médecins du Monde à Paris, organise la file d'attente de la dizaine d'hommes qui patientent devant le camion de son association avant d'être reçus par le médecin sur place.

"Le plus fréquent c'est évidemment le coup de chaud ainsi que la déshydratation", s'inquiète-t-elle. "À cause de la chaleur, ils peuvent aussi avoir des infections qui empirent avec la transpiration et le manque d'hygiène. Certains ont des pathologies, comme de l'asthme, décuplé par la chaleur. Nous avons appelé les pompiers [lundi matin] car un migrant a fait un malaise. Il était dans sa tente depuis cinq jours sans boire ni manger. C'était un cas d'extrême urgence." Elle insiste sur le caractère inédit de la canicule de cette année: *"Elle dure dans le temps. C'est ça qui change. Plus ça dure, plus l'organisme se fatigue. La nuit, les températures ne baissent pas, ça change beaucoup de choses".*

Au milieu des tentes, des déchets jonchent le sol et les exilés doivent cohabiter avec les pigeons et les rats. Certains n'ont pas d'autres choix que de rester exposés au soleil, faute de place, et s'allongent à moitié nus sur des matelas. Les plus "chanceux" sont ceux qui peuvent se reposer dans leur tente, fermeture éclair ouverte pour laisser passer un peu d'air, ou ceux qui se réunissent en groupe à l'ombre, assis sur des chaises de fortune, quand ce n'est pas à même le sol.

Un originaire du Soudan, de 24 ans, n'est là que depuis quelques semaines. Il est installé sur un matelas à l'ombre au milieu des abris de fortune. *"Beaucoup d'associations viennent pour nous aider en nous donnant de la nourriture ou des médicaments. Pour lutter contre la chaleur, je vais à mes cours de français, [l'association] nous laisse rester dans la salle climatisée jusqu'à 23h. On nous propose aussi des activités : visiter Notre-Dame, des parcs et jardins. Ça nous occupe".*

Certains n'ont pas d'autres choix que de rester sur le campement. Un autre Soudanais de 25 ans, ne peut pas se déplacer. Arrivé en Europe par la Grèce, il a effectué un long voyage à pied durant lequel il s'est blessé au pied. *"La blessure s'est aggravée car je ne l'ai pas soignée et maintenant, je ne peux même plus marcher". "De toute façon, le sol est beaucoup trop chaud pour marcher pieds nus, ça nous brûle la peau."* Assis à ses côtés, l'un de ses amis porte un jean, des chaussettes hautes et des grosses baskets vertes pour ne pas sentir la chaleur du bitume, faute de chaussures plus légères. *"Je préférerais me vêtir autrement mais je n'ai pas d'argent".*

Ici, les migrants s'occupent comme ils peuvent, en scrollant sur leur téléphone, en effectuant des allers-retours à l'unique point d'eau installé il y a une semaine

sur le camp et qui présente déjà des fuites. D'autres discutent ensemble pour se donner du baume au cœur.

Originaire du Soudan, et l'un des doyens du camp, l'un des rares à parler français, présent depuis près de deux ans à Paris. *"Il fait encore plus chaud que l'année dernière. Mais la chaleur on connaît, on a la même au Soudan. Le pire, c'est la nuit, on ne peut pas dormir : en plus des températures, il y a le bruit des voitures, le bruit des gens. Tout ça nous empêche de trouver le sommeil"*. Malgré les 38 degrés de l'après-midi, il arrive tout de même à relativiser : *"Je préfère l'été à l'hiver parisien, au moins on ne tombe pas malade."* Dubliné en Italie [sa demande d'asile dépend du premier pays par lequel il est entré en UE, l'Italie], il s'est vu refuser sa demande d'asile en France et s'est rapproché d'un avocat pour faire bouger les choses, et garde tout de même espoir de quitter le campement.

L'épreuve ne touche pas encore à la fin. La météo annonce encore plusieurs jours de canicule avec des températures dépassant les 40°C. Pour un Soudanais de 30 ans, dont la tente est installée à moins de 10 mètres du robinet d'eau *"la chaleur est en fait le dernier de [ses] soucis"*. Arrivé en France il y a deux semaines, il attend avec anxiété son entretien pour sa demande d'asile. *"J'ai souffert et je souffre encore de bien d'autres choses pour me soucier de la température"*.

Refugee Food Festival : "La cuisine met tout le monde à égalité"

Au-delà du 11^{ème} festival, l'association Refugee Food Festival, créée en 2016 se mobilise toute l'année pour accueillir, former et aider à l'insertion des réfugiés par la cuisine. *"C'est vraiment né de ces voyages et de la conviction que la cuisine est en pouvoir et un outil très fort de découverte et de compréhension, quelque chose qui permet de valoriser aussi qui on est, son identité, d'où on vient, de perpétuer aussi des traditions qui font notre identité. Et quand on parle de personnes qui sont en exil, ça a d'autant plus de sens de préserver son patrimoine et son identité"*, indique la co-fondatrice du Refugee Food.

L'association a 3 lieux : un restaurant – la résidence à Ground Control – une cantine "les arbustes", un réfectoire et une cuisine centrale où sont préparés les milliers de repas d'aide alimentaire distribués chaque année à Paris, et les plats du service traiteur. C'est dans cette cuisine que travaille une réfugiée syro-libanaise en France depuis 2015, une autre est la seconde du chef des cuisines de l'association, lui-même réfugié mauritanien. *"La cuisine Refugee Food, c'est comme plusieurs restaurants en un, c'est une énorme richesse"*

Tibétain, libanais, haïtien, malien, l'expression "cuisines du monde" ne répond pas à une tendance, elle l'incarne. Chaque cuisinier partage sa culture et ses savoir-faire dans l'élaboration des menus. Le français est la langue partagée dans les cuisines, mais elle manque parfois encore un peu de maîtrise - apprendre une langue à l'âge adulte est un défi que nous ne serons pas toujours prêts à relever !

Dans toutes les cuisines, travailler en étant femme est un défi, il est physique et soulève des questions évidentes de positionnement et de genre. *"Les cuisines du Refugee Food sont très bienveillantes, explique Irène Zhao, la difficulté vient de la multiplicité des cultures et des origines des personnes avec lesquelles on travaille. L'égalité homme/femme en général, au travail plus particulièrement n'est pas le même partout. Pour nous, il est important de recontextualiser et de montrer la voie que l'on veut prendre dans nos cuisines. Nous demandons à tout le monde juste de suivre ces règles de*

base, en cuisine, plus encore : quand on est un petit gabarit, avec une voix un peu plus douce, il faut savoir diriger une équipe en douceur et avec fermenté. Cela nécessite cadre et organisation. Quand l'équipe voit que l'avancée est sereine que l'on cuisine bien et que de belles choses sont réalisées : il n'y a plus de question".

RENNES

À Rennes, de l'interprétariat lors des consultations médicales pour ouvrir l'accès aux soins à tous

Depuis le début de l'année 2026, l'URPS Médecins libéraux de Bretagne, une association qui représente les praticiens libéraux, soutenue par l'ARS Bretagne, a mis en place un service d'interprétariat régional. Concrètement, des interprètes se déplacent ou échangent par téléphone lors des consultations médicales pour les patients non francophones. Si la pratique ne fait que commencer chez les médecins libéraux, à Rennes le réseau Louis Guilloux, qui prend en charge les personnes migrantes sur le plan socio-médical, y a recours depuis des années.

À l'entrée de la salle d'attente, on peut lire "*Bonjour*" dans neuf langues différentes. "*Les gens aiment beaucoup qu'on leur dise bonjour dans leur langue, ils nous le disent*", explique l'une des trois secrétaires médicales du réseau Louis Guilloux. Ici, près de deux tiers des patients ne parlent pas français et viennent justement parce qu'ils savent qu'ils seront compris. Ce matin-là, un docteur généraliste à Rennes, est face à un Géorgien d'un peu plus de 70 ans. L'homme se déplace difficilement, son pancréas le fait souffrir : "*Comment allez-vous ?*", lui demande le médecin. "*Pas très bien*", lui répond son interprète, après la réponse en russe du Géorgien.

Sans interprète, pas de consultation et donc pas de soin pour ce patient. Le docteur généraliste le sait bien, lui qui fait de l'accès aux soins et de la lutte contre les inégalités les fondements de son engagement médical : "*On ne peut pas faire de soin de qualité sans parler la langue des gens, ce n'est pas qu'une question de symptômes, c'est aussi une question de la manière dont on se confie*", explique le médecin.

Pour traduire les paroles du médecin et du patient, une Russe. Elle ne connaît pas le patient et c'est pour ça qu'il ose parler librement selon elle : "*Parfois il y a quelqu'un dans leur famille qui parle français, mais ils préfèrent que ce soit nous, des interprètes indépendants*." Loin de gêner la relation entre le patient et le praticien, l'interprète est discrète mais extrêmement précieuse lors de la consultation.

Depuis la mise en place de la possibilité au 1^{er} janvier 2026 pour les praticiens libéraux bretons de recourir à l'interprétariat, la pratique se développe, mais beaucoup restent encore frileux à se lancer parmi les médecins. Le docteur généraliste encourage ses confrères et consœurs réticents et les rassure : la présence de l'interprète n'enlève rien à la relation entre le patient et le médecin. "*On oublie régulièrement leur présence et c'est là tout le génie de l'interprétariat médical, la troisième personne devient presque invisible*", assure-t-il, très reconnaissant du travail des interprètes du réseau Louis Guilloux à Rennes.

<https://www.ici.fr/infos/societe/a-rennes-de-l-interpretariat-lors-des-consultations-medicales-pour-ouvrir-l-acces-aux-soins-a-tous-7171576>

SAINT-BRIEUC

« Le 115 va me mettre à la rue, que proposez-vous ? » : le député échange avec le collectif de Saint-Brieuc

À l'approche de l'été, des familles de migrants et leurs enfants sont menacées d'être mises à la rue à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Le collectif en lutte avec les sans-papiers a demandé, vendredi 19 juin 2026, des solutions au député MoDem. Au pôle associatif de Ploufragan, des personnes sans-papiers soutenues par le collectif de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) qui craignent d'être expulsées de leur logement ont raconté leur quotidien

SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

Une centaine d'habitants réunis pour soutenir une mère géorgienne sous OQTF

Des habitants de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) se sont mobilisés, dimanche 14 juin 2026. Ils sont venus soutenir, une mère géorgienne qui vit depuis trois ans dans la commune bretonne. Arrivée avec ses trois enfants en France il y a sept ans, elle a reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF) début juin 2026.

"Nous avons été très surpris", confie un habitant de la commune. "Tout ce qu'elle fait est impressionnant, mais quand on n'a pas de papier, de carte de séjour en France, on ne peut pas travailler, c'est toute la difficulté". Avec quelques amis de Saint-Jacques-de-la-Lande, il a monté un comité de soutien. Leur pétition a réuni plus de 80 signatures en une semaine.

Elle a toujours le sourire et elle sait se mettre à la portée des gens"

"Quand je vois tout ce monde réuni, je me sens forte", sourit-elle avec émotion, dimanche 14 juin 2026, devant les habitants mobilisés pour l'aider à régulariser sa situation. "Les enfants vont à l'école et au collège, j'aimerais si possible rester ici, je m'y plais beaucoup, on m'a offert une grande chance", dit cette maman géorgienne.

Une habitante : *"Je la croise souvent aux événements de la ville, lors de la journée de la femme par exemple, des ateliers cuisines du monde ou encore la fête du pain". "Elle fait beaucoup de bénévolat, elle donne notamment des cours de couture et ceux qui viennent l'apprécient beaucoup, elle est patiente, elle explique bien, elle a toujours le sourire et elle sait se mettre à la portée des gens", complète une autre.*

Après ce rassemblement, le maire de la commune, s'est entretenu au téléphone avec le préfet de la région, ce qui a permis de ressortir le dossier. Les services de l'État doivent la convoquer dans les semaines à venir, pour faire un point sur sa situation et qu'elle puisse leur expliquer ce qu'elle a fait en France depuis son arrivée il y a sept ans. Elle est en lien avec une avocate avec qui elle travaillait déjà pour obtenir sa carte de séjour.

<https://www.ici.fr/bretagne/ille-et-vilaine-35/saint-jacques-de-la-lande/saint-jacques-de-la-lande-une-centaine-d-habitants-reunis-pour-soutenir-tamta-une-mere-georgienne-sous-oqtf-9721831>

STRASBOURG

Démantèlement d'un réseau d'exploitation d'agents d'entretien en situation irrégulière

Vendredi 12 juin 2026, le parquet de Strasbourg, dans l'est de la France, a annoncé le démantèlement d'un réseau soupçonné d'avoir exploité des travailleurs en situation irrégulière en tant qu'agents d'entretien dans un fast-food. Ils étaient chargés du ménage dans une enseigne dont le nom n'a pas été dévoilée, car il n'est pas établi qu'elle avait connaissance des irrégularités reprochées à son sous-traitant.

Quatre personnes ont été arrêtées le 2 juin 2026 à Garges-lès-Gonesse, dans le Val-d'Oise, et à la Courneuve, en Seine-Saint-Denis, a précisé la procureure de Val-de-Briey (Meurthe-et-Moselle).

Le groupe, composé de membres d'une même famille ou amis très proches, dirigeait une entreprise de nettoyage industriel qui passait des contrats de sous-traitance avec l'enseigne de restauration rapide. Les accusés ont été mis en examen, notamment pour aide au séjour irrégulier et emploi d'étrangers sans titre [de séjour] en bande organisée. L'un des suspects, identifié comme le "*principal donneur d'ordre*", a été placé en détention provisoire.

L'enquête menée par l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim) de Nancy et le Groupe Interministériel de recherche (GIR) de Moselle a permis de déterminer que le réseau avait été mis en place en 2011 et que plus de 100 personnes en situation irrégulière étaient exploitées. Les enquêteurs ont lancé une opération coordonnée à Paris, Lyon, Nice, Toulouse, ainsi qu'en Bretagne et en Lorraine. Vingt employés doivent être auditionnés pour évaluer leur statut de victimes face à ce trafic de main-d'œuvre.

Le préjudice estimé de la fraude pour les finances publiques est estimé à près d'un million d'euros de manque à gagner pour les organismes de protection sociale et le fisc. Le gouvernement souhaite renforcer la lutte contre le travail illégal en France, avec un nouvel arsenal anti-fraude adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Celui-ci instaure une procédure de "*flagrance sociale*" qui permettra une saisie conservatoire des actifs d'une société suspectée de travail au noir.

MANCHE

Traversées irrégulières de la Manche : 10 000 sont arrivées au Royaume-Uni

Dix mille arrivées irrégulières par "small boats" au Royaume-Uni entre le 1er janvier et le 22 juin 2026. L'année dernière à la même période, ils étaient 18 400 à traverser la Manche, soit une baisse de 41% sur un an.

Le nombre d'application du droit d'asile a diminué tandis que celui des retours de migrants vers leur pays d'origine ou d'expulsion a augmenté. En cause : une politique migratoire durcie par le parlement britannique.

Des accords franco-anglais sans beaucoup d'effets

Londres et Paris ont signé en avril un nouvel accord triennal. La contribution financière de Londres est en nette augmentation - 766 millions d'euros contre 540 millions sur la période 2023/2026 - mais pour la première fois, une partie (186 millions d'euros)

est désormais flexible pour être ajustée plus efficacement en fonction des besoins. L'accord « un pour un » a été prolongé jusqu'en octobre 2026. Mais le bilan pour les 10 premiers mois de cet accord est mitigé : on est loin de l'objectif de 50 migrants par semaine envisagé par les Britanniques.

Mais le premier ministre a annoncé sa démission lundi 22 juin 2026. On ne sait donc pas quel sera l'avenir de ces accords.

Une femme retrouvée morte au large de l'Angleterre après une tentative de traversée clandestine de la Manche

Une personne a été retrouvée morte dans une embarcation sur les côtes anglaises lors d'une traversée illégale de la Manche effectuée samedi 20 juin 2026 depuis les côtes françaises, a indiqué ce dimanche la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (Prémar).

À son bord, une personne « *retrouvée inconsciente, a été déclarée décédée dans l'après-midi par le MRCC (Maritime Rescue Coordination Center) de Douvres* », selon la Prémar. Un Syrien de 32 ans a été arrêté, soupçonné d'homicide involontaire. Cet homme a été placé en garde à vue et l'identification de la victime est en cours. La victime, dont la nationalité et l'âge sont inconnus, serait une femme, a aussi indiqué l'association d'aide aux migrants Utopia 56

« Cette nouvelle tragédie souligne les terribles dangers des traversées en petites embarcations, a réagi le ministère britannique de l'Intérieur. Nous continuons de travailler sans relâche avec les autorités françaises et nos partenaires à l'étranger pour empêcher ces voyages périlleux. »

Selon la Prémar, « plusieurs départs d'embarcations de migrants tentant de rejoindre l'Angleterre ont été signalés au Cross (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage) » samedi 20 juin 2026, profitant d'une fenêtre météorologique favorable à la traversée. Une première embarcation de fortune a été repérée dans l'embouchure de la baie de la Somme. Au total, 66 migrants ont été secourus et débarqués à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), a détaillé la Prémar.

La veille, une embarcation de migrants au large de Quiberville (Seine-Maritime) avait également nécessité l'intervention des secours, permettant de porter assistance à deux personnes.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/une-femme-retrouvee-morte-au-large-de-langleterre-apres-une-tentative-de-traversee-clandestine-de-la-manche-b73651be-6d8d-11f1-971c-5aa54f866c16>

710 migrants atteignent le Royaume-Uni en une journée, un record

Pour la seule journée de lundi 15 juin 2026, **710 migrants**, répartis dans 11 embarcations, ont atteint le Royaume-Uni en traversant la Manche. Un record enregistré en 24 heures en 2026, selon les chiffres du Home office).

Le même jour, d'autres personnes ont aussi tenté de prendre la mer, mais ont échoué. "Aujourd'hui [lundi], des personnes coincées à la frontière ont tenté de traverser la Manche en petits bateaux. Une grande partie a raté cette traversée. Plusieurs dizaines de personnes, dont des familles et des mineurs, sont maintenant à Calais et à Boulogne-sur-Mer, sans solution d'hébergement. En ce moment à la gare de Calais, 200 personnes sont en errance", relatait l'antenne locale de l'association Utopia 56 sur ses réseaux

sociaux. Le même jour, deux hommes, un Iranien et un Afghan, ont par ailleurs tenté la traversée à bord de kayak, avant d'être secourus au large de Boulogne-sur-Mer. Un moyen de navigation particulièrement précaire et périlleux.

La veille, dimanche 14 juin 2026, 130 exilés avaient été repérés au Touquet, arrivés simplement pour monter à bord de plusieurs embarcations. Ils étaient répartis en deux groupes, cherchant à rejoindre à pied la plage pour s'y cacher en attendant les "taxi-boats". La journée de dimanche a également été marquée par des départs vers l'Angleterre depuis la Seine-Maritime directement. Le BSAA Argonaute, un navire initialement dédié à la lutte contre la pollution marine, a été engagé ce jour-là pour surveiller une embarcation naviguant vers les côtes anglaises.

Une heure après le départ de cette embarcation, deux exilés à bord ont demandé une assistance et un canot de l'Argonaute a été déployé vers eux pour les ramener au port de Dieppe. *"Un peu plus tard dans la journée, une troisième personne de l'embarcation demande assistance"*. Avant les arrivées enregistrées lundi, aucune autre n'avait été recensée entre le 1er et le 14 juin.

Depuis le 1er janvier 2026, 9 852 personnes ont rejoint de manière irrégulière les côtes anglaises, une baisse de 40% par rapport à la même période de l'année dernière.

En 2025, 41472 personnes sont arrivées au Royaume-Uni à bord de petites embarcations. Ce chiffre est le deuxième plus élevé depuis 2018, année à partir de laquelle ces traversées se sont multipliées.

Trop de naufrages, trop de migrants qui meurent : surveillance renforcée sur les côtes de Seine-Maritime

Afin de mieux lutter contre les passeurs et renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière vers le Royaume-Uni, l'État affecte des policiers réservistes sur le secteur de Dieppe, en Seine-Maritime. Les ports des Hauts-de-France étant de plus en plus surveillés, de nombreux migrants tentent désormais la traversée de la Manche depuis les côtes normandes.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/trop-de-naufrages-trop-de-migrants-qui-meurent-surveillance-renforcee-sur-les-cotes-de-seine-maritime-8713820a-649f-11f1-9583-d8fd28641001>

MEDITERRANEE

15 nouveaux corps de migrants retrouvés au large de la Libye

15 nouveaux corps, dont celui d'une fillette, ont été retrouvés au large des côtes de l'est du pays, selon le Croissant-Rouge libyen. Deux corps ont été découverts le 16 juin, quatre autres le lendemain, puis trois le 18 juin et enfin, six dépouilles le 20 juin 2026. Les cadavres, en état de décomposition avancée, ont été repêchés à plusieurs endroits le long du littoral de Tobrouk, ville proche de la frontière égyptienne.

Ces exilés avaient peut-être pris place dans une embarcation en route vers la Crète qui a chaviré le 12 juin au large des côtes libyennes, faisant 51 morts ou disparus. Seules 10 personnes ont survécu à ce naufrage alors que le canot transportait une

soixantaine d'exilés. Quelques jours plus tôt, 20 corps avaient été retrouvés au large des rives libyennes, dont deux à l'est du pays.

Alors que les contrôles à l'ouest de la Libye se sont intensifiés ces dernières années et que les interceptions des garde-côtes se sont accentuées, une nouvelle route s'est développée : celle de Tobrouk, qui relie cette ville de l'est libyen à la Crète. En 2025, y sont arrivés, et sur sa voisine Gavdos, contre un peu plus de 5 000 en 2024. Depuis le 1er janvier 2026, quelque 6 000 personnes ont débarqué en Crète - un chiffre stable par rapport à l'an dernier à la même période.

Dans le même temps, les arrivées sur les îles grecques de la mer Égée (Lesbos, Kos ou Samos) ont nettement diminué. Depuis le 1er janvier 2026, environ 3 000 migrants ont débarqué sur les îles de la mer Égée, selon les chiffres du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR).

En 2024, 78% des arrivées en Grèce se faisait via les îles de la mer Égée, et seulement 8% via la Crète. Alors qu'en 2025, 44% des migrants sont arrivés en Grèce via la Turquie et 40% en partant de Libye, selon les autorités grecques. La route de Tobrouk se développe.

De moins en moins de migrants d'Afrique de l'Ouest arrivent en Italie via la Méditerranée

Entre le 1er janvier et le 18 juin 2026, un peu plus de 13 000 migrants sont arrivés irrégulièrement en Italie. Parmi eux, peu de ressortissants d'Afrique de l'Ouest : 299 sont Maliens, 214 sont Ivoiriens, 174 sont Guinéens. Loin derrière les Bangladais (3 900 arrivées), les Somaliens (1 400) ou encore les Pakistanais (1 150). Sur un total de 13 000 personnes, ils sont moins de 10% à venir d'Afrique de l'Ouest.

Cette tendance n'est pas nouvelle. De moins en moins d'Africains de l'Ouest se rendent en Italie par voie maritime ces dernières années. Toujours selon le ministère italien, ils étaient ainsi 5 000 Maliens à débarquer dans le pays en 2023 puis 1 000 en 2025. On comptait aussi 18 000 Guinéens arrivés en Italie en 2023 contre 3 500 en 2024.

Les Ivoiriens aussi étaient nombreux à entreprendre la traversée irrégulière ces dernières années avant que leur nombre baisse drastiquement : 5 900 en 2022, 16 000 en 2023 puis quelques centaines en 2024.

Pourquoi une telle chute des arrivés en Italie de ces ressortissants africains de l'Ouest ? Ces chiffres accompagnent une baisse générale des arrivées dans la péninsule ces derniers temps. Si 157 000 exilés avaient débarqué sur le sol italien en 2023, ils n'étaient plus que 66 000 en 2025, soit une chute de presque 60%.

En cause : les nombreux accords passés avec les pays de départs, notamment la Tunisie et la Libye - dont les côtes sont situées à moins de 400 km de Lampedusa - pour enrayer les traversées irrégulières de la Méditerranée.

À l'été 2023, l'Italie et la Tunisie ont scellé une alliance visant notamment à empêcher les personnes d'atteindre l'Europe. Un partenariat similaire avait aussi été signé entre l'Union européenne (UE) et la Libye en 2017. Depuis cette date, les garde-côtes libyens sont chargés des interceptions de canots au large de leurs côtes en route vers les côtes européennes.

Mais ces accords politiques ne sont pas les seules raisons expliquant la chute des arrivées des Africains de l'Ouest en Italie. Les politiques anti-migrants menées en

Tunisie et en Libye ont également poussé les migrants à changer leurs plans, voire à abandonner leur projet de traversée.

Depuis 2023, la politique migratoire tunisienne rend infernal le quotidien des Subsahariens dans le pays. Des arrestations arbitraires, suivies d'expulsions collectives, illégales au regard du droit international, n'ont jamais cessé. Résultat : de nombreux subsahariens ont renoncé à leur rêve d'Europe et sont rentrés dans leur pays.

En Libye, les migrants aussi vivent un "enfer. Nombreux sont donc les exilés qui évitent aujourd'hui "la route libyenne" - prévenus par leurs proches, passés par le pays avant eux. Et ceux qui sont toujours présent dans le pays tentent de le fuir. Depuis le lancement en 2015 du programme d'aide au "retour volontaire" de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Avec le temps, de plus en plus d'Africains de l'Ouest ont choisi d'emprunter la route des Canaries, en passant par l'atlantique. Elle présente un double avantage : elle est proche de leur pays d'origine et réputée moins surveillée.

Pour l'archipel espagnol, à 700 km de là, ce fut une surprise. Entre 2019 et 2024, les arrivées de migrants ont explosé. Si les Canaries enregistraient 2 600 arrivées en 2019, en 2024 c'était 46 000 - les arrivants étant principalement des exilés en provenance d'Afrique de l'Ouest. Là encore, la route des Canaries s'est ensuite tarie. Les chiffres des arrivées ont chuté, conséquence directe d'accords conclus avec le Sénégal, la Mauritanie ou encore le Maroc par l'Union européenne - et l'Espagne.

Ces nouveaux obstacles ont forcé les migrants à prendre la route des Baléares en l'occurrence. "[Ces accords ont] incité les migrants à se diriger vers l'Algérie, où la surveillance [des côtes] est absente et où, de plus, le trajet est plus court que celui vers les Canaries : ils peuvent être ici en quinze heures et rejoindre l'Union européenne depuis l'Afrique", explique la directrice de l'Observatoire des migrations de l'université des îles Baléares (UIB) et professeure de droit international. En 2025, près de 7 400 personnes sont arrivées sur ce territoire espagnol, contre 5 900 en 2024. Soit une hausse de 24,5%.

Les Africains de l'Ouest essaieraient-ils aussi de passer en Europe via l'enclave espagnole de Ceuta ? Difficile de l'affirmer. En tous cas, les arrivées dans ce territoire espagnol situé sur le continent africain ont bondi de 45% en 2025. Et en 2026, la tendance se confirme avec une hausse de 215% - 2 493 personnes sont arrivées à Ceuta entre le 1er janvier et le 15 juin 2026, contre 791 à la même période de 2025.

SOS Méditerranée : 10 ans d'opérations de sauvetage de migrants et des milliers de vies sauvées

En mer Méditerranée, 43 000 personnes – dont une sur quatre étaient des enfants – ont été secourues par SOS Méditerranée. À Marseille, l'ONG de sauvetage en mer dresse le bilan de 10 ans d'opérations. Et même si les années passent, l'ONG n'est pas près de s'arrêter. « *C'est toujours la même chose aujourd'hui qu'il y a 10 ans. Tant qu'il y a des personnes qui meurent en mer, moi, en tant qu'humanitaire, je ne peux pas me dire que je reste indifférente face à cela* », raconte la co-fondatrice et directrice générale.

En mer, les États sont tenus de porter assistance aux personnes en détresse. Mais depuis que l'Italie n'est plus en charge de la protection de la Méditerranée centrale, il n'y a plus aucun moyen de sauvetage étatique dans cette zone très meurtrière. « *Depuis juin 2018, la responsabilité de la coordination des secours a été transférée aux garde-côtes libyens qui, eux, sont défaits. Et il y a une grande porosité entre les réseaux de*

traite d'êtres humains et les garde-côtes libyens. Et ce sont ces mêmes garde-côtes qui sont censées appliquer maintenant cette politique d'externalisation de la gestion des frontières qui a été mise en œuvre par l'Europe ».

Le bateau de l'association, l'Ocean Viking, est souvent empêché par l'administration de naviguer, ralentissant les opérations. Depuis 2014, au moins 26 700 personnes ont perdu la vie en tentant de traverser la mer à la recherche d'un lieu sûr, selon l'Organisation internationale pour les migrations.

Et pour pallier le durcissement des États dans le secours aux migrants, l'ONG mise notamment sur l'assistance de la marine marchande. « *Depuis que la Méditerranée se vide des navires civils de sauvetage, on est plus en interaction avec les navires marchands* », a expliqué la directrice des opérations.

SOS Méditerranée intervient déjà auprès d'étudiants de cette filière pour diffuser son « *expertise en termes de sauvetage de masse* » et souhaite parvenir à « *vraiment pénétrer ce secteur du transport maritime* ». La directrice générale a ainsi raconté qu'un bateau de marine marchande avait récemment « *mis à l'abri de la houle, pendant 24 heures, un tout petit bateau, une coquille de noix, jusqu'à ce qu'on arrive* ».

<https://www.rfi.fr/europe/20260619-sos-m%C3%A9diterran%C3%A9e-10-ans-d-op%C3%A9rations-de-sauvetage-de-migrants-et-des-milliers-de-vies-sauv%C3%A9es>

ATLANTIQUE

ROUTE DES CANARIES

Plus de 1 300 migrants morts sur les routes menant à l'Espagne sur les cinq premiers mois de 2026

Entre le 1er janvier et le 31 mai 2026, 1 317 migrants, dont 142 femmes et 129 enfants, sont morts en mer sur les routes menant à l'Espagne, selon le dernier rapport de l'ONG espagnole Caminando Fronteras publié mercredi 10 juin 2026. Soit l'équivalent d'une personne toutes les trois heures. Ce chiffre est en baisse. L'an dernier à la même période, il avait eu près de 1 900 décès en tentant de rejoindre le sol espagnol, toutes routes confondues. 27 embarcations ont disparu en mer Méditerranée ou dans l'Atlantique avec l'ensemble des passagers à bord (contre 38 à la même période l'année dernière).

La route des Canaries, qui va des côtes ouest-africaines à l'archipel espagnol, reste la zone maritime la plus meurtrière, avec 635 victimes recensées, en baisse de 57%. "Ces données montrent que malgré une baisse de 72% des arrivées [aux Canaries], cette route est devenue plus dangereuse", constate Caminando Fronteras - 3 184 personnes ont débarqué dans l'archipel au cours des cinq premiers mois de 2026, contre 10 983 à la même période de 2025. Ainsi en 2025, pour 100 personnes arrivant aux Canaries, environ 14 décédaient. En 2026, ce chiffre est passé à 21, selon le décompte de l'ONG.

L'itinéraire menant des rives algériennes aux Baléares a connu quant à lui une hausse de 54% des décès avec 507 morts entre le 1er janvier et le 31 mai 2026 – contre 328 en 2025 au même moment. La route algérienne s'est largement développée l'an dernier, à mesure que les contrôles policiers se sont renforcés dans l'Atlantique. En 2025, près de 7 400 exilés sont arrivés aux Baléares, contre un peu plus de 5 800 l'année précédente. Soit une hausse de 24%. Cette tendance semble se confirmer au cours des

cinq premiers mois de 2026 alors que les Baléares enregistrent une hausse de 13% (2 166 arrivés en 2026 contre 1 906 à la même période de 2025).

L'ONG espagnole impute cette augmentation des décès à *"l'insuffisance des réponses aux alertes émises [de la part des migrants en détresse en mer ou des ONG, ndlr], qui restent incohérentes et tardives"* dans une zone maritime peu couverte. Par ailleurs, *"l'absence de protocoles opérationnels conjoints avec l'Algérie [et l'Espagne] aggrave cette situation, créant un vide institutionnel qui condamne de nombreuses disparitions à rester sans investigation"*.

L'Espagne est, avec la Grèce et l'Italie, l'une des premières portes d'entrée des migrants dans l'Union européenne (UE). Au total depuis le 1er janvier, plus de 10 000 personnes sont arrivées en Espagne, contre près de 16 000 à la même période de 2025. Soit une baisse de 35%.

Cette chute s'était déjà amorcée l'an dernier avec la baisse de 42% des arrivées en 2025, en comparaison de l'année 2024. Et la chute des débarquements aux Canaries est encore plus forte avec une baisse de 62% enregistrée entre 2025 et 2024.

Cela s'explique par le renforcement des accords conclus entre, d'une part, l'UE et, d'autre part, la Mauritanie, le Sénégal et le Maroc, les trois principaux pays de départ de pirogues ces dernières années. En 2024, l'Union a multiplié les visites en Afrique pour signer de nouveaux partenariats et ainsi tenter d'enrayer les départs de migrants vers l'archipel espagnol. Un an plus tard, les effets de ces accords ont donc commencé à se faire sentir.

Mais pour déjouer les contrôles, les migrants prennent plus de risques. De nombreux départs ont été recensés ces derniers mois depuis la Gambie ou la Guinée. *"La Gambie est une zone de départ potentielle comme l'ensemble des pays côtiers de cet espace (Mauritanie, Sénégal, Guinée), sachant que les départs avaient déjà eu tendance à se déplacer - du Maroc vers la Mauritanie et vers le Sénégal"*. L'allongement de la distance à parcourir en mer multiplie les dangers. *"Les voyages sur l'Atlantique sont déjà risqués. La distance est importante - il faut entre quatre et sept jours de navigation si tout se passe bien [pour rejoindre l'archipel espagnol] -, ce qui accroît les risques de se perdre en mer, de chavirer ou de souffrir de la faim, de la soif ou de malaise, d'autant que le comportement des passeurs peut accroître le danger"*.

UNION EUROPÉENNE

AMNESTY INTERNATIONAL DENONCE LA COOPERATION MIGRATOIRE ENTRE LA LIBYE ET L'UE

Dans un rapport publié mardi 23 juin 2026, Amnesty International déplore la répression menée à l'encontre des exilés en Libye, qui s'est encore intensifiée ces dernières semaines. Les autorités libyennes, à l'ouest comme à l'est, *"mènent une campagne d'une intensité croissante, alimentée par un discours xénophobe, d'arrestations de masse, de détentions arbitraires et d'expulsions collectives illégales (...) visant les personnes réfugiées, demandeuses d'asile ou migrantes"*, affirme l'ONG.

Depuis quelques semaines, les autorités libyennes organisent des raids dans les quartiers fréquentés par les Subsahariens et interpellent les exilés dans la rue ou leurs habitations. *"Les policiers, lourdement armés, bouclent la zone avec leurs véhicules blindés. Ils défoncent les portes des maisons et arrêtent les Noirs. On ne peut pas s'échapper car lors de ces opérations, les agents de l'immigration quadrillent les environs"*, racontait début juin, un guinéen vivant à Tripoli. Les migrants sont ensuite envoyés en centre de détention.

Le jeune homme de 24 ans a été chassé de l'appartement qu'il occupait avec d'autres migrants. *"Notre bailleur nous a mis dehors sans préavis, ce n'est pas un cas isolé, cela se passe partout. Beaucoup de gens ont perdu leur logement, leur travail". "Des milliers de personnes réfugiées, demandeuses d'asile et migrants ont été arrêtées dans tout le pays, notamment à Ajdabiyah, Al Bayda, Benghazi, Derna, Sabratha, Sabha, Syrte, Tripoli et Tobrouk"*, affirme Amnesty International.

Les autorités de l'est de la Libye, annoncé le 24 mai 2026 avoir interpellé entre 7 000 et 8 000 migrants, notamment des ressortissants soudanais, dans le but de les expulser vers leur pays d'origine, selon l'ONG.

Ces opérations d'interpellations font suite à une violente campagne de désinformation contre les migrants sur les réseaux sociaux en Libye. Des publications appellent à assassiner les Subsahariens vivant dans le pays. *"Chaque région doit tuer 1 000 Africains. À la fin du mois, le pays en sera débarrassé"*, peut-on lire dans un post Facebook. Des vidéos en ligne montrent *"des personnes noires pourchassées, provoquées, frappées et agressées physiquement par des personnes libyennes, notamment à Tripoli et Zintan"*, rapporte Amnesty International.

Depuis avril, des centaines de Libyens se réunissent chaque semaine à Tripoli pour protester contre la présence de Subsahariens. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) est aussi la cible des manifestants, l'agence étant accusée - à tort - de réinstaller des migrants en Libye.

Après une manifestation devant ses locaux à Tripoli début juin, la Mission d'appui de l'ONU en Libye (Manul) s'était dite *"préoccupée par la diffusion de fausses informations et de discours de haine concernant le travail de l'ONU en Libye, qui ont contribué à exacerber les tensions et à inciter à la violence contre le personnel de l'ONU"*.

Ces discours *"xénophobes, racistes"* et complotistes sont alimentés par les autorités libyennes, note Amnesty International. *"Le 8 juin 2026, le ministre de l'Intérieur du gouvernement d'unité nationale [de l'ouest de la Libye], a rencontré des militant-e-s du mouvement 'Non à la réinstallation' et a publiquement fait part de son soutien à leurs revendications"*, signale l'ONG. Et début juin, les gouvernements de l'ouest et de l'est ont publié une série de déclarations rejetant la supposée réinstallation des migrants en Libye.

Malgré la détérioration des conditions de vie des migrants, déjà très dures, l'Union européenne (UE) veut étendre sa coopération en Libye avec les autorités de l'est. Depuis un accord signé entre l'UE et Tripoli en 2017, les garde-côtes libyens de l'ouest sont chargés de la coordination des sauvetages au large de leurs rives. Une tâche qui

incombait auparavant au MRCC de Rome ou de La Valette, à Malte. L'accord de 2017 permet à l'Italie d'équiper et de former les autorités de Tripoli pour intercepter en mer les exilés en route vers les côtes européennes.

Ce partenariat est régulièrement reconduit, malgré les nombreux témoignages d'exilés et d'ONG de sauvetage en mer sur les violences perpétrées par les Libyens au large de leurs côtes. Les forces libyennes ont été accusées à plusieurs reprises de faire usage d'armes à feu vers les canots et vers les navires humanitaires.

Et c'est ce modèle que la Commission européenne souhaite dupliquer. Elle discute avec des autorités de l'est pour créer - et financer - un centre de sauvetage à Benghazi pour stopper les embarcations de migrants. L'an dernier, la route de Tobrouk qui relie cette ville de l'est libyen à la Crète s'est considérablement développée.

"Étendre cette coopération aux groupes armés basés dans l'est du pays, connus pour commettre des crimes de guerre (...) en toute impunité, reflète un mépris choquant non seulement pour le droit international mais également pour la vie et la dignité humaines", a tancé la directrice adjointe pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à Amnesty International. Cette dernière exhorte les États membres de l'UE à "mettre un terme à leur complicité dans les crimes de droit international [en Libye] et suspendre leurs politiques visant à retenir les personnes réfugiées en Libye, à cause desquelles ces personnes sont prises au piège dans des cycles de violence".

LA NOUVELLE POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE S'INSPIRE DES PLUS CONTROVERSEES

C'est la conséquence du durcissement de la politique migratoire européenne : la construction de **centres de rétention dans des pays situés hors d'Europe** et considérés comme sûrs, avec des fonds en partie européens. Les migrants qui ont fait l'objet d'une décision définitive d'expulsion y attendraient d'être expulsés vers leur pays d'origine ou un autre, soit par l'État membre qui leur a refusé le séjour sur son territoire, soit par Frontex, l'organisme européen chargé d'appliquer la politique migratoire. Il s'agit donc d'éloigner ces centres et de faire mieux appliquer les ordres d'expulsion.

Les contours de ces centres sont encore flous et cela inquiète. L'idée est reprise sur un projet du gouvernement italien qui a commencé à faire la même chose en Albanie avec un succès qui reste encore à démontrer. Il faut identifier quels pays seraient prêts à ouvrir de tels centres, en échange de quoi, et avec quel degré d'efficacité. Un flou qui inquiète les organisations non gouvernementales de défense des migrants. Les ONG y voient un risque de violation des droits humains.

Parmi les pays dont le nom circule, il y a l'Ouzbékistan, l'Ouganda ou encore le Rwanda. Le Rwanda était déjà le pays de destination privilégié par le précédent gouvernement conservateur au Royaume-Uni, qui avait lancé une politique de ce type. Politique très controversée qui avait été purement et simplement enterrée dès son arrivée par le gouvernement travailliste, après plusieurs revers judiciaires.

Vendredi 12 juin 2026, un vol en provenance des États-Unis est arrivé en Centre-Afrique. C'est la nouvelle politique américaine d'expulser des étrangers de différentes nationalités vers des pays tiers. Le Ghana et la Guinée équatoriale font partie des hubs choisis par les États-Unis.

Tout cela se produit dans une atmosphère de chasse aux migrants généralisée. Il y a la politique d'expulsions massives aux menées par la police ou milice d'immigration ICE au recrutement assez peu sélectif, avec très peu de garde-fous juridiques. Mais on a aussi assisté ces derniers mois à des chasses aux migrants poussées par des partis d'extrême droite au Royaume-Uni. Très récemment en Irlande du Nord.

Même type de phénomène en Afrique du Sud où un fort chômage a provoqué des manifestations xénophobes. Le gouvernement sud-africain a annoncé le retour chez eux de près de 3 000 migrants du Mozambique, du Nigéria, du Ghana ou du Malawi. Le président appelle à ne pas stigmatiser les migrants et à ne pas en faire les boucs émissaires de problèmes préexistants.

Dans le contexte économique, géopolitique et climatique actuel, les personnes qui ne vivent pas dans le pays où elles sont nées représentent moins de 4% de la population mondiale.

"RECUL SANS PRECEDENT DES DROITS": LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS VENT DEBOUT CONTRE LE PACTE ASILE ET MIGRATION

Les associations de défense des droits humains engagées sur les questions migratoires ont - à de rares exceptions - parlé d'une même voix. Au lendemain de l'entrée en vigueur du Pacte européen asile et migration, vendredi 12 juin 2026, elles ont dénoncé la mise en application de cet ensemble de règlements et directives qui visent à renforcer les contrôles aux frontières pour décourager les entrées irrégulières de migrants, mieux répartir les demandeurs d'asile et accélérer les expulsions des personnes en situation irrégulière.

Le Pacte vise aussi à *"plus de solidarité"* sur le sol européen, comme l'ont répété des eurodéputés lors d'une conférence de presse au Parlement européen, le 10 juin. Il organise une meilleure répartition des demandeurs d'asile partout sur le sol européen - en cas d'arrivées massives aux portes de l'Europe, comme ce fut le cas en 2015.

Mais, pour le forum réfugiés, cet ensemble de textes *"marque un recul sans précédent des droits et garanties accordés aux personnes cherchant une protection en Europe"* et *"contient quantité de règles dont les conséquences aboutissent à une fragilisation des droits et garanties reconnues notamment aux demandeurs d'asile"*.

De son côté, le Gisti estime que le Pacte *"privilégie [...] d'une part la dissuasion en amont des arrivées irrégulières de personnes étrangères en Europe, d'autre part des procédures renforcées de contrôle et de tri aux frontières en vue d'en expulser"*

le plus grand nombre, et enfin la répartition autoritaire de celles qui seraient reconnues comme éligibles à l'asile au sein des États membres volontaires".

Médecin sans frontières (MSF) évoque même, dans une série de messages postés sur son compte X, une *"réalité dystopique"* imposée aux migrants. *"Le Pacte normalise la détention illégale et sape le droit fondamental de demander l'asile."*

Plusieurs associations estiment par ailleurs que la transcription du Pacte dans la loi française a été faite de manière hâtive et arbitraire par le gouvernement. *"Plutôt que de consulter la société civile et de prendre en compte ses recommandations, [le gouvernement] a choisi in extremis de faire cavalier seul au nom de l'urgence. La France a privilégié la voie réglementaire, en publiant les textes relatifs à l'application du Pacte au compte-gouttes et à quelques jours seulement de son entrée en vigueur"*, condamne France Terre d'asile (FTDA).

"Bien qu'il ait disposé d'un délai de deux ans pour adapter sa législation aux nouvelles règles issues du Pacte, le gouvernement français aborde cette réforme dans l'impréparation et la précipitation, en dépit des conséquences majeures qu'elle va impliquer en droit français, notamment dans le domaine de l'asile", abonde le Gisti.

Fin avril, le ministre de l'Intérieur a reconnu, devant les sénateurs des commissions des lois et des affaires européennes, que le gouvernement aurait le plus grand mal à mettre en application le Pacte européen sur l'asile avant le 12 juin. Pour accélérer la procédure, le ministre avait indiqué vouloir légiférer par ordonnances, c'est-à-dire, sans projet de loi débattu au Parlement. Dans les faits, le 12 juin 2026, c'est un ensemble de règlements et une directive qui sont entrés en application en France dans une période d'instabilité en attendant qu'un projet de loi permettant à l'exécutif de légiférer par ordonnance soit voté.

Plusieurs associations avancent en outre le risque de voir plus de personnes recourir aux voies irrégulières pour réaliser leur parcours d'exil. *"Ce pacte, en voulant réduire le nombre d'arrivées régulières et irrégulières rend les parcours plus dangereux. Il pousse des milliers de personnes à la clandestinité, il renforce les réseaux de passage alternatifs ainsi que le recours à des routes migratoires informelles, plus longues et plus meurtrières"*, avance Utopia 56.

MSF estime également que les mesures prises par le Pacte ne vont pas décourager les personnes de quitter leur pays mais risquent de les plonger dans la grande précarité. *"De plus en plus de personnes risquent d'être contraintes à une existence précaire, privées d'accès aux soins de santé, à l'emploi et à la protection sociale, ce qui les obligera à vivre dans l'ombre, leur vie constamment en danger, privées de leurs droits fondamentaux"*.

Le Pacte met en effet en place un système de filtrage des demandeurs d'asile aux frontières extérieures de l'Union Européenne. Les demandeurs d'asile qui ont statistiquement le moins de chances d'obtenir l'asile, ou qui représentent un danger pour la sécurité nationale vont en procédure *"accélérée"*. Ils restent alors en zone d'attente à la frontière et ne sont pas autorisés à entrer sur le sol européen. Le délai de traitement d'une demande d'asile à la frontière est fixé à un maximum de 12 semaines.

Pour les associations, ces procédures accélérées vont être défavorables à de nombreuses nationalités qui pourraient choisir de rester sur le territoire français en vivant sans-papiers.

"L'entrée en vigueur du Pacte renforce donc la logique dissuasive des politiques migratoires mises en place dans la majorité de l'Union européenne qui voudrait que la dégradation des conditions d'accueil décourage les personnes de rejoindre les États membres", déplore FTDA. "Cette logique est fondée sur la théorie de l'appel d'air, pourtant démentie par la communauté scientifique et qui ne résiste pas à l'épreuve des faits", ajoute l'association.

Pour dénoncer la mise en place de ces nouvelles mesures, la CGT de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a appelé à la grève dès le 12 juin. *"La CGT-Ofpra s'oppose fermement à cette politique qui organise l'exclusion, banalise la détention et menace les fondements mêmes de l'État de droit ! Cet ensemble de texte a également un impact direct sur les conditions de travail des agents de l'Ofpra ainsi que leur mission de service public.*

À contre-courant des autres organismes, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) ont défendu le pacte. Les deux entités onusiennes y voient *"l'occasion de dépasser les mesures dictées par la crise et de mettre en œuvre une approche plus prévisible, plus équitable et plus efficace pour traiter ces questions à l'échelle européenne".*

EXPULSIONS HORS DE L'UNION EUROPEENNE : LE "REGLEMENT RETOUR", INCLUANT LES "HUBS RETOUR", ADOpte

Les eurodéputés ont adopté mercredi 17 juin 2026 le « règlement retour », qui offre un cadre juridique européen pour expulser des migrants déboutés du droit d'asile hors de l'Union européenne (UE). Dans ce texte figurent notamment les fameux **"hubs retours"**, des centres hors UE où seraient envoyés les déboutés, sur la base d'un accord avec un pays tiers.

C'est l'un des volets les plus controversés de la politique migratoire de l'UE : ses défenseurs le voient comme une solution plausible pour éloigner les personnes en situation irrégulière refusées par leurs pays d'origine. Aujourd'hui, dans l'UE, seules 20% des décisions d'expulsion des étrangers sous obligation de quitter le territoire aboutissent réellement à un retour.

Les détracteurs du texte, eux, s'inquiètent des droits des migrants dans ces pays tiers. L'Union européenne insiste sur ce point : *"Ces accords ne peuvent être conclus qu'avec des pays tiers qui respectent les droits de l'homme, le droit international et le principe de non-refoulement".*

Concrètement, ces "hubs retour" pourraient s'ouvrir partout sur la planète dans des pays avec lequel l'étranger n'a parfois aucun lien. Ces éloignements dans des

"hubs" ne concerneront pas les mineurs non accompagnés mais pourront concerner les familles avec enfants.

Le Danemark, l'Autriche ou l'Allemagne font partie des pays qui ont poussé pour la création de ces "hubs", tandis que l'Espagne s'y est opposée et que la France s'est montrée sceptique, les deux pays y voyant une menace pour le respect des droits des migrants.

Le Règlement prévoit une batterie d'autres mesures pour accélérer les expulsions et limiter les recours quand une demande de protection est refusée :

-Un allongement de la rétention de 18 mois à 24 mois. *"Une prolongation pouvant aller jusqu'à six mois au total sera possible si les circonstances changent, si de nouvelles informations apparaissent ou si la coopération avec un pays tiers s'améliore. Si un ressortissant d'un pays tiers se rend dans un autre État membre, une nouvelle période de détention pourra s'appliquer".*

-Un durcissement de la rétention : *"[Les étrangers en situation irrégulière] pourront être placés en rétention, sur la base d'une évaluation au cas par cas, par exemple s'ils ne coopèrent pas, s'ils présentent un risque de fuite ou s'ils constituent une menace pour la sécurité".*

-L'enfermement des mineurs non accompagnés et de familles avec enfants en centre de rétention est autorisé *"en dernier ressort et pour la durée appropriée la plus brève possible, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant".*

-Une interdiction d'entrée sur le sol européen portée à 10 ans. Parfois plus des cas exceptionnels. *"Une interdiction d'entrée peut être prononcée pour une durée maximale de 20 ans, pour des motifs dûment étayés, lorsqu'il est jugé nécessaire d'empêcher le ressortissant de pays tiers d'entrer sur le territoire des États membres",.*

-La fin de l'automatisme du caractère suspensif du recours contre la mesure d'éloignement. En clair, une expulsion peut avoir lieu même si un recours a été formé par l'étranger.

-La possibilité pour les autorités de fouiller les personnes et leurs biens, et de "saisir leurs effets personnels et appareils électroniques". *"Toutes les mesures doivent respecter les droits fondamentaux et rester soumises aux garanties et voies de recours prévues par le droit de l'Union et le droit national".*

"Étape historique"

Amnesty International a dénoncé une "extension des mesures punitives et restrictives" risquant de *"plonger davantage de personnes dans des situations précaires"*.

"L'efficacité ne peut pas justifier l'injustifiable", a critiqué, de son côté, un eurodéputé belge (Renew), qui a voté contre. Une élue écologiste française a fustigé *"l'erreur impardonnable et historique de renoncer aux droits et à la dignité des personnes exilées pour approuver un texte dont la seule boussole est la xénophobie"*.

"C'est une étape historique pour l'Europe, et la preuve que le changement est possible", a au contraire salué un eurodéputé français (PPE, droite), après ce vote final.

Cet élu conservateur s'est dit "fier" de "*rendre aux citoyens européens la maîtrise de leurs frontières*". Son propos fait écho à ce qu'a exprimé le commissaire européen en charge de l'immigration. Garantir davantage de retours effectifs "*c'est ce qu'attendent les citoyens et c'est ce que nous leur offrons*".

Mardi 16 juin 2026, les partisans dans l'UE d'une ligne dure sur la migration ont marqué un nouveau point. Réunis à Bruxelles, les ministres des Affaires européennes des 27 ont approuvé un texte demandant que le futur budget pluriannuel de l'UE contribue à des "*solutions innovantes*" sur les retours d'illégaux, une allusion aux "*hubs*", qui pourraient à terme être soutenus par des fonds européens.

Le règlement « Retour » : Une nouvelle politique migratoire répressive, l'État de droit attaqué

Le 17 juin, le Parlement européen a adopté définitivement le règlement « Retour ». Ses dispositions entreront en vigueur dans les États membres dans les prochaines semaines, après validation par le Conseil. Issu d'un compromis entre la droite et l'extrême droite, ce texte a été durci au fil des négociations jusqu'à devenir la législation la plus coercitive jamais adoptée par l'Union européenne en matière de politique migratoire. En institutionnalisant des pratiques d'enfermement et d'expulsions massives, il remet fondamentalement en cause les valeurs de l'Union européenne, de l'État de droit, et porte gravement atteinte aux droits fondamentaux des personnes migrantes.

« Retour ». Un euphémisme pour qualifier le système d'expulsion que l'Union européenne s'apprête à durcir, au mépris des principes fondamentaux de l'État de droit et malgré l'inefficacité et le coût démontrés de cette politique. Les colégislateurs ont ignoré les alertes répétées de la société civile et des organisations indépendantes. De manière significative, sur les 52 articles du règlement, celui relatif aux droits fondamentaux est le plus court et probablement le plus flou. Le texte a été continuellement durci au cours des négociations pour aboutir à des mesures toujours plus coercitives et punitives.

« Le règlement retour est d'une violence froide. Sous prétexte de faciliter les renvois par tous les moyens, ce texte transforme des mesures d'exception en politiques ordinaires et donne l'image d'une Europe qui, sans regarder son histoire ni ses fondements juridiques, fragilise un à un les droits des personnes exilées. Dans un contexte où de nombreux partis d'extrême droite arrivent au pouvoir, le règlement retour leur permet d'instituer l'équivalent d'un système de police ICE à l'européenne. » selon le directeur général de France terre d'asile.

Les conséquences seront immédiates puisqu'une grande partie des mesures entrera en vigueur après l'adoption définitive du texte par le Conseil.

Les « centres de retour », vers lesquels pourraient être renvoyées des personnes n'ayant aucun lien avec le pays où ils se trouvent, sont le symbole des multiples pratiques d'enfermement, de contraintes et de contrôle que ce règlement met en place, sur le territoire européen et en dehors, pour éloigner davantage. Si, en France, le

gouvernement actuel s'est engagé à ne pas y recourir, plusieurs États européens nouent toutefois déjà des partenariats avec des pays tiers pour ouvrir de tels centres. En parallèle, la Commission européenne invite le régime taliban à la table des négociations pour faciliter les expulsions de ressortissants afghans ayant fui la violence.

Les durées d'enfermement pourront être prolongées jusqu'à 30 mois avec des effets cumulatifs entre États membres, tandis que le champ des sanctions en cas de « *non-coopération* » des personnes en situation irrégulière est étendu, pouvant entraîner la prolongation de la détention, des sanctions pénales, la suspension de droits ou des interdictions d'entrée sans limite. Dans ce contexte de durcissement généralisé, la France a elle-même adopté hier une loi renforçant le recours à l'enfermement administratif, en portant la rétention jusqu'à 210 jours pour certaines catégories de personnes, malgré la censure par le Conseil constitutionnel, en août 2025, d'un allongement similaire.

Chaque mesure du règlement ouvre la voie à des dérives et, ensemble, mettent gravement en danger le principe de non-refoulement, pierre angulaire du droit des réfugiés qui interdit de renvoyer une personne vers un pays où elle risque des persécutions et tortures. Au-delà de leur brutalité, ces moyens ont démontré qu'ils sont à la fois inefficaces, et contrairement à l'objectif affiché, ne produisent pas plus d'éloignement, mais davantage de situations de précarité et d'irrégularité. Et, quelles garanties pour des personnes soudainement en situation irrégulière à cause des dysfonctionnements même de l'administration ? Pour les personnes étrangères victimes de la fabrique de l'irrégularité de l'administration française ?

Le responsable plaidoyer sur les questions de migration et d'asile auprès de l'Union européenne pour Amnesty International, a déclaré : « *Cet accord s'inscrit dans une tendance croissante vers des politiques migratoires de plus en plus exclusives et draconiennes, qui font de certaines personnes – souvent victimes de discrimination raciale – des boucs émissaires, et qui s'écartent des normes et obligations juridiques internationales.* »

Replacer les droits humains au centre des politiques migratoires n'est pas seulement une exigence éthique, mais une condition de leur cohérence, de leur efficacité et de la solidité de l'État de droit. La France doit en prendre la mesure, en renonçant à l'externalisation de sa politique d'éloignement, en encadrant strictement les opérations policières, et, surtout, en faisant évoluer sa politique migratoire pour adopter des solutions humaines, dignes et pragmatiques.

<https://www.france-terre-asile.org/communiqués-presse/communiqués-de-presse/communiqué-reglement-retour-une-nouvelle-politique-migratoire-repressive-l-etat-de-droit-attaque>

ALLEMAGNE

Un centre de traitement accéléré des demandes d'asile ouvre à l'aéroport de Berlin

Un nouveau centre, situé à l'aéroport de Berlin-Brandebourg, dans le sud de la capitale, est destiné à prendre en charge les personnes qui déposent une demande d'asile dès leur arrivée à l'aéroport, conformément aux procédures d'asile accélérées qui viennent d'entrer en vigueur à l'échelle européenne le 12 juin 2026. Deux autres structures de ce type ont déjà été créées dans les aéroports de Francfort et de Munich. D'autres sont

prévues dans d'autres villes du pays.

En vertu des nouvelles lois européennes, l'Allemagne doit mettre à disposition au moins 374 places pour répondre aux nouvelles procédures aux frontières extérieures de l'UE. L'Allemagne n'ayant pas de frontières extérieures terrestres — le pays étant entouré d'autres Etats membres de l'UE et de la Suisse — ce nouveau régime ne s'applique qu'aux aéroports et aux ports maritimes.

Selon les nouvelles règles, les personnes qui demandent l'asile aux frontières extérieures de l'UE feront désormais l'objet d'un premier contrôle de leur nationalité. Si elles sont originaires de pays considérés comme "*sûrs*", lesquels affichent généralement un faible taux de protection (inférieur à 20 %), elles seront automatiquement orientées vers ce type de centres pour un traitement accéléré. Si la demande d'asile est finalement rejetée, l'expulsion sera également accélérée, l'ensemble de la procédure devant légalement se dérouler dans un délai de 12 semaines à compter de la date de la demande.

Ces nouvelles directives s'appliquent également aux personnes ayant fourni de fausses informations sur leur identité, quel que soit leur pays d'origine, ainsi qu'aux personnes identifiées lors du contrôle initial comme présentant un risque potentiel pour la sécurité. Les individus en provenance d'un pays où les chances d'obtenir l'asile sont plus élevées restent soumis à la procédure d'asile classique.

Ces changements s'inscrivent dans le cadre du Régime d'asile européen commun (RAEC), en vertu du nouveau pacte de l'UE sur la migration et l'asile. Les réformes visent à harmoniser les procédures à travers l'Union afin de rationaliser et accélérer le traitement des demandes de protection. Pour y parvenir, de plus en plus de procédures d'asile doivent ainsi être traitées aux frontières extérieures de l'UE, c'est-à-dire avant qu'une personne n'entre sur le territoire européen.

Les Etats membres sont ainsi en train de coordonner leurs systèmes informatiques pour partager les données enregistrées pour chaque demandeur d'asile, dont ses données biométriques. Le dossier d'un demandeur peut ainsi être consulté par les agents travaillant aux frontières et les bureaux de l'immigration à travers l'ensemble des pays de l'UE.

Ces changements comprennent également la mise en place d'un nouveau mécanisme de solidarité, destiné à soulager les pays du sud du continent, par où arrive l'immense majorité des migrants. Il s'agit notamment de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne. Cette dimension reste toutefois controversée, puisqu'un Etat membre peut se soustraire au mécanisme de solidarité en s'acquittant d'une amende pour chaque cas refusé. Pour l'instant, l'Allemagne reste exemptée du mécanisme de solidarité, le pays ayant accueilli un important nombre de demandeurs d'asile ces dernières années.

L'UE continue à bâtir sa forteresse contre l'immigration irrégulière, qui diminue !

Un nouveau rapport sur les migrations forcées dans le monde (Report Globale Flucht), publié récemment à Berlin, dénonce les conséquences du nouveau régime d'asile européen commun (RAEC), un cadre juridique adopté en 2024 et qui devient juridiquement contraignant dans tous les Etats membres de l'Union européenne (UE) ce 12 juin 2026 : "*Nous craignons une nouvelle expansion des centres d'hébergement s'apparentant à des lieux de détention pour les demandeurs d'asile aux frontières extérieures*", a déclaré la coautrice du rapport, de l'université d'Erlangen-Nuremberg

(Bavière).

Lors de la présentation de l'étude, elle s'est ainsi montrée particulièrement critique des centres de retour, les fameux "*hubs de retour*", que l'Europe souhaite ouvrir des pays tiers et qui doivent accueillir les migrants dont la demande d'asile n'a que très peu de chances d'aboutir.

Ces centres constituent l'élément central d'une politique migratoire plus stricte, que le ministre allemand de l'Intérieur, du parti conservateur Union chrétienne-sociale (CSU), qualifie d'"*innovante*". Pour mettre en place de tels centres, l'UE dépend toutefois de pays partenaires prêts à coopérer. La Tunisie et l'Égypte, soit des pays du pourtour méditerranéen, ont été évoqués. Mais des Etats plus éloignés, comme le Rwanda et l'Ouganda, seraient également envisagés.

À l'avenir, les personnes en quête de protection seront confrontées à des difficultés encore plus grandes qu'aujourd'hui. "*Nous prévoyons une marginalisation accrue des groupes et des individus particulièrement vulnérables*", précise-t-elle. Les programmes de réinstallation destinés aux personnes originaires d'Afghanistan en sont un exemple flagrant. Depuis que le gouvernement allemand les a suspendus, davantage de personnes sont exposées au risque d'être persécutées par le régime taliban et de nombreux réfugiés se retrouvent bloqués au Pakistan. "*Voilà pourquoi je dis que l'État allemand devrait assumer sa responsabilité en matière de protection*".

Un chercheur en migrations à l'université d'Osnabrück, juge la réforme européenne "*mal conçue*". Au pire, dit-il, elle pourrait entraîner un chevauchement des structures et se traduire par un recul des droits des réfugiés, notamment ceux des enfants, des femmes et des familles.

L'Allemagne a connu une baisse significative des arrivées de demandeurs d'asile. Si en 2023, 330 000 personnes avaient demandé une protection dans le pays, ils n'étaient plus que 113 000 l'an dernier. Et la tendance se poursuit : au premier trimestre de cette année, environ 22 000 demandes d'asile ont été enregistrées. Extrapolé sur l'ensemble de l'année, le total pourrait finalement être inférieur à 90 000 demandes.

Selon le rapport sur les migrations forcées, plus de 117 millions de personnes dans le monde sont actuellement déplacées. Ce chiffre a doublé au cours de la dernière décennie. La plupart sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui ont fui la guerre dans leur région d'origine ou les effets du changement climatique, comme les sécheresses et les inondations. Seule une fraction de ces déplacés se sont ensuite retrouvée en Europe et en Amérique du Nord, selon le rapport.

Et les arrivées ne reculent pas seulement en Allemagne. Le rapport montre qu'il y a entre 1,5 et 2 millions de réfugiés en moins en Turquie, en Iran et au Soudan. Et bien que la guerre en Ukraine se poursuive avec intensité, quelque 4 millions d'Ukrainiens, qui avaient fui vers d'autres régions d'Ukraine ou vers des pays de l'UE, sont retournés dans leurs villes et villages d'origine.

ESPAGNE

Ténérife

Des migrants à Tenerife: «Nous ne sommes pas seulement des numéros»

Léon XIV a souligné Quelques éléments fondamentaux pour le migrants, à

Tenerife, porte d'entrée de nombreux migrants vers l'Europe. Derrière chaque arrivée se cachent des récits de celles et ceux qui ont traversé les frontières pour reconstruire leur avenir. Les parcours se croisent mais les motivations se ressemblent souvent: protéger sa famille, fuir l'insécurité ou offrir un avenir meilleur à ses enfants.

La douleur du départ

Elizabeth, originaire du Sénégal, vit sur l'île depuis 2010. Arrivée dans le cadre d'un regroupement familial avec son fils aîné, elle partage aujourd'hui sa vie entre son mari, ses quatre enfants et son travail à la Croix-Rouge. *«Je suis venue chercher un bon futur pour mes enfants. Je n'avais pas eu les moyens d'étudier comme je l'aurais voulu. Je voulais que mes enfants aient cette chance»*, explique-t-elle. Son intégration n'a pas été sans difficulté. La langue représentait une difficulté importante à son arrivée, mais elle évoque surtout l'accueil chaleureux reçu de la part des habitants. *«J'ai trouvé des gens qui m'ont bien accueillie. J'ai appris à vivre avec eux»*, affirme-t-elle.

Si elle a pu rejoindre légalement son mari, elle se considère pleinement comme une migrante. *«Je suis migrante aussi parce que je suis venue chercher un futur pour mes enfants»*, note la jeune femme. Derrière cette nouvelle vie, elle vit au quotidien avec la tristesse de l'éloignement des proches restés au Sénégal. *«C'est très difficile de laisser sa mère, ses frères, sa famille. Des fois je suis triste parce qu'ils ne sont pas avec moi. Mais c'est ça l'immigration: c'est un peu dur»*. À la Croix-Rouge, où elle accompagne depuis six ans des femmes arrivées par la route maritime, elle retrouve une forme de famille de substitution. *«Quand quelqu'un perd un parent ou un frère dans l'eau, nous sommes tristes avec eux. Là-bas, je me sens en famille»*, explique-t-elle.

La route de l'Atlantique

Chaque jour, Elizabeth recueille des récits qui la marquent profondément. Des histoires de naufrages, de mutilations, de violences sexuelles ou de séparations définitives. Parmi les souvenirs les plus douloureux, elle évoque un père arrivé après avoir perdu sa femme et son enfant en mer, ou encore une jeune fille guinéenne dont les deux pieds et les deux mains ont dû être amputés après la traversée. *«Elle ne peut plus manger seule. Elle restera alitée toute sa vie. Comme mère, voir ça, c'est très difficile»*. *«Certaines ont été violées, sont tombées enceintes pendant le voyage, ont contracté des maladies. Personne n'a choisi cela»* raconte-t-elle la voix tremblante. Les enfants, eux aussi, portent les stigmates de l'exil: *«Quand ils arrivent, leurs regards sont perdus. Ce sont des innocents. Les voir comme ça fait mal.»*

«Sans papiers, tout devient difficile»

Pour Elizabeth, la question migratoire ne se résume pas à l'arrivée sur le territoire européen. L'accès aux droits et aux documents administratifs reste un parcours parsemé d'embûches. *«Si tu n'as pas de papiers, c'est très difficile de travailler. Chaque personne qui est venue ici cherche à aider sa famille»*. *«Il faut faciliter les voies légales de migration»*, car les *«gens prennent la mer parce qu'on ne leur donne pas d'autres possibilités. Ils risquent leur vie. Si on pouvait voyager sans emprunter ces routes dangereuses, ce serait meilleur pour tout le monde»*.

Fuir la guerre pour sauver sa vie

Pour Cédric, jeune Malien arrivé à Tenerife après un passage par la Gambie, la migration est d'abord une question de survie. *«À cause de la guerre et des souffrances au Mali, je suis venu ici pour me protéger»*, déclare-t-il.

Aujourd'hui, il aspire à construire une nouvelle vie tout en soutenant les

proches restés au pays. *«Je vais essayer d'aider mes frères qui sont au Mali»*. Malgré les difficultés, et les souffrances après un voyage périlleux depuis les côtes africaines, il assume pleinement sa décision, mais à ceux qui envisagent le même parcours, il adresse un message de prudence: *«Il faut être courageux et patient. Ce n'est pas facile de venir ici.»*

Des “petits” rêves

Un homme, arrivé de Gambie, résume les aspirations de nombreux jeunes migrants rencontrés à Tenerife. *«Je suis venu pour aider ma famille.» «Mon premier rêve, c'est d'avoir les papiers. Après, je pourrai décider de mon avenir»*, dit-il. Même discours chez un autre, originaire du Mali, qui souhaite devenir mécanicien afin de soutenir les siens. *«Mon avenir, c'est sauver ma famille»*, soutient-t-il.

Un troisième évoque avant tout la volonté de travailler et de réaliser ses projets. *«Mon rêve est de travailler pour aider mes parents.»* Tous partagent le même espoir: construire une vie digne grâce à l'emploi, à la stabilité administrative et à l'intégration.

Une même quête de dignité

«Nous ne sommes pas seulement des papiers ou des numéros», rappelle Elizabeth. Lors de la rencontre avec les acteurs de l'intégration des migrants, sur la place du Christ de La Laguna de Tenerife, le Pape avait d'ailleurs insisté sur le fait que les migrants sont *«avant tout des personnes créées à l'image et à la ressemblance de Dieu»*, plutôt que des *«catégories juridiques ou de problèmes à gérer»*. *«Nous sommes tous de migrants; nous sommes tous des pèlerins en route vers la patrie céleste»*, *«aidons-nous les uns les autres à faire de cette traversée un lieu plus humain pour tous, en apportant chacun ce que nous pouvons»*, avait exhorté le Saint-Père.

<https://www.vaticannews.va/fr/monde/news/2026-06/migrants-tenerife-europe-afrique-espagne-solidarite-dignite.html>

SUEDE

Les fonctionnaires devront dénoncer les migrants illégaux

Le Parlement suédois a voté, lundi 15 juin 2026, une loi qui va rendre obligatoire à partir du 13 juillet 2026 la dénonciation des sans-papiers. Les agents de plusieurs agences publiques (emploi, assurance sociale, prison, recouvrement des dettes, retraites et impôts) devront signaler à la police les personnes qu'elles rencontrent dans le cadre de leurs missions et qu'elles soupçonnent de séjourner illégalement dans le pays. Le nombre de personnes sans titre de séjour valide en Suède est estimé à plus de 100 000, selon les autorités de ce pays de 10 millions d'habitants.

La réforme, que les médias locaux ont surnommée loi de délation, est portée par le gouvernement minoritaire de droite d'Ulf Kristersson (Modérés) et les Démocrates de Suède (extrême droite). Ces derniers soutiennent le gouvernement au Parlement depuis le début du mandat en 2022 en contrepartie d'un fort durcissement de la politique migratoire et d'asile.

Contestée par les fonctionnaires à travers le royaume, la mesure inquiète aussi les universitaires. Un chercheur en migrations internationales à l'université de Malmö, considère que le vote aura des conséquences dévastatrices pour les migrants sans papiers, qui seront encore davantage repoussés à la marge de la société à mesure que leur accès aux droits sera restreint. Il viole directement les droits de l'enfant — inscrits dans le

corpus juridique suédois depuis 2020 — et porte atteinte à l'intégrité et à l'impartialité des agents de l'État.

En première ligne pour aider les publics les plus vulnérables, l'association Médecins du Monde Suède déplore un texte qui aura pour effet de saper la confiance dans les institutions publiques. Aujourd'hui marque un triste tournant dans l'histoire suédoise : malgré une résistance massive de l'opinion publique contre cette loi, le Parlement a choisi de voter pour la création d'une société d'informateurs, déplore la directrice de l'ONG.

Sous la pression des syndicats, vent debout contre la loi, le gouvernement a néanmoins revu sa copie initiale en ajoutant des exemptions pour la santé, l'école et les services sociaux. Pas de quoi rassurer les ONG, qui voient déjà des brèches possibles. Pour le réseau PICUM, les exemptions annoncées n'offrent pas une protection suffisante : en pratique, les informations circuleront entre les prestataires de services, les agences et les autorités de l'immigration.

<https://www.ouest-france.fr/europe/suede/en-suede-les-fonctionnaires-devront-denoncer-les-migrants-illegaux-17fed006-6a56-11f1-a957-8132d97a74be>

Le Parlement met fin à la résidence permanente pour les réfugiés

Mardi 9 juin 2026, le Parlement suédois a adopté un projet de loi du gouvernement conservateur qui vise à supprimer les permis de séjour permanent dans le pays. Ainsi, les exilés ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire en Suède ne peuvent plus prétendre à un titre de séjour pour résidence permanente. Cette mesure s'applique aussi aux personnes venues dans le pays nordique via le mécanisme de réinstallation du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR). Cette nouvelle disposition entrera en vigueur le 12 juillet 2026.

Jusqu'ici, les personnes ayant obtenu le statut de réfugié recevaient automatiquement un permis de séjour temporaire (TUT) de trois ans. À l'issue de cette période, les réfugiés pouvaient demander sa prolongation ou prétendre à un permis de séjour permanent (PUT), qui permet de vivre et travailler en Suède sans limite de temps.

Les personnes ayant obtenu la protection subsidiaire recevaient, elles, automatiquement un permis de séjour temporaire de 13 mois, renouvelable. Après trois ans de présence en Suède, elles pouvaient également prétendre à un permis de séjour permanent.

Et enfin, les personnes arrivées via le HCR recevaient immédiatement un permis de séjour permanent.

Désormais donc, l'ensemble de ces personnes sous protection en Suède n'auront plus accès à la résidence permanente, mais uniquement à un permis de séjour temporaire.

Depuis l'afflux massif de migrants en Suède lors du pic migratoire de 2015, les gouvernements successifs de gauche et de droite ont durci les règles en matière d'asile et d'immigration. Soutenu par les Démocrates de Suède, un parti d'extrême droite anti-immigration, le gouvernement a introduit des restrictions de plus en plus sévères depuis son arrivée au pouvoir en 2022.

Fin avril, il a mis en place de nouvelles règles, plus stricte, pour l'obtention de la nationalité. Ainsi, il faut désormais pouvoir justifier de huit ans de résidence dans le pays, contre cinq auparavant. Les candidats doivent par ailleurs bénéficier d'un revenu

d'au moins 2 000 euros par mois, passer de nouveaux tests de langue et "*mener une vie honnête*", un critère jugé flou et controversé.

En mars 2026, le gouvernement suédois a annoncé poursuivre son projet de loi controversé qui obligerait les administrations suédoises, comme la sécurité sociale ou les impôts, à dénoncer les personnes en situation irrégulière. Il y a deux ans, les fonctionnaires s'étaient déjà mobilisés contre cette proposition de loi et avaient appelé à la "*désobéissance civile*".

Stockholm a aussi durci l'accès au regroupement familial et a fortement augmenté l'aide financière au retour des migrants dans leur pays d'origine. Depuis le 1er janvier 2026, en effet, la contribution de l'aide financière au retour peut atteindre 20 000 euro - contre 2 300 euros auparavant.

En parallèle, le nombre de demandes d'asile a chuté de 30% l'an dernier par rapport à l'année précédente (6 735 en 2025, contre 9 645 en 2024). L'immigration liée à l'asile en Suède reste à son niveau le plus bas depuis 40 ans. "*Si je fais le bilan du mandat jusqu'à présent [entre 2022 et 2025], on constate que le nombre [de demandes d'asile] a diminué de près de 60% et que, dans le même temps, les retours ont augmenté de 60%*", s'est félicité début janvier le ministre des Migrations.

Rencontre inédite entre l'UE et des responsables talibans pour discuter du renvoi des Afghans vers leur pays d'origine

Mardi 23 juin 2026, des responsables talibans ont rencontré des membres de la Commission européenne pour discuter du renvoi d'exilés afghans vers leur pays d'origine. Cette rencontre portait sur la "*reprise des services consulaires pour les Afghans vivant en Europe*", a affirmé le chef de cette délégation afghane. Il s'agissait aussi "*de résoudre les problèmes de ceux dont les demandes d'asile n'ont pas [été] acceptées*", a-t-il ajouté. "*Il est à espérer que cette visite ouvrira de nouvelles voies pour des interactions positives*", a dit ce porte-parole du ministère des Affaires étrangères afghan.

De son côté la Commission européenne a confirmé, par la voix d'un porte-parole, la tenue de cette réunion "*technique*" entre des représentants d'États européens et des "*autorités afghanes de facto responsables du retour et de la réadmission*" des migrants. Une quinzaine de pays de l'UE ont participé à l'entrevue, "*ce qui a permis de donner suite aux discussions techniques qui avaient eu lieu en janvier 2026 à Kaboul, en particulier en ce qui concerne l'identification des rapatriés, la délivrance des documents de voyage et leur retour*", a précisé le porte-parole de l'UE. Des États membres voudraient en priorité renvoyer en Afghanistan des "*personnes représentant une menace pour la sécurité et des criminels ayant commis des infractions graves*", selon Bruxelles.

Cette réunion a provoqué une pluie de critiques de la part de défenseurs de droits humains, et une manifestation s'est déroulée en fin d'après-midi devant le siège de la Commission. "*On est au-delà du scandale*", s'est insurgé Amnesty International Belgique, qui appelait à ce rassemblement. Il a accusé l'UE de "*se compromettre avec un régime complètement liberticide, qui piétine les droits humains chaque jour*".

"*Les pays de l'UE sapent leur crédibilité en condamnant d'un côté les exactions des Taliban, exigeant que leurs auteurs rendent des comptes, tout en coopérant avec les Taliban sur les retours forcés d'autre part*", a dénoncé l'ONG Human Rights Watch. Même indignation de la part d'une lauréate du prix Nobel de la paix, . La militante pakistanaise s'est dite "*ébranlée et profondément troublée*" par cette visite, en accusant

les autorités talibanes "d'arrêter, de battre et d'exécuter les femmes qui osent s'exprimer ou enfreindre leurs règles".

"C'est un chapitre honteux pour l'Europe", a renchéri une eurodéputée italienne (S&D, sociaux-démocrates).

Le gouvernement taliban est revenu au pouvoir en 2021, après 20 ans de guerre et un retrait précipité des forces américaines d'Afghanistan, mais n'a depuis jamais été reconnu par l'Union européenne. Depuis cette date, les Taliban se targuent d'avoir rétabli la sécurité dans un pays qui a connu des décennies de guerre et de nombreuses attentats dans le passé. *"Chaque invitation, chaque visa et chaque réunion de dirigeants envoient un message politique. Les Taliban ne cherchent pas des discussions techniques, ils cherchent une légitimité"*, estime une députée européenne des Verts, dans un communiqué soutenu par des parlementaires allemands et d'ancien parlementaires afghans.

Face aux critiques, la Commission européenne souligne depuis des semaines que cette réunion, coordonnée avec la Suède, se déroule à un niveau *"technique"*, et donc pas directement avec les dirigeants du gouvernement afghan. *"Nous n'allons pas reconnaître le régime taliban, certainement pas, mais je pense qu'il est malgré tout important de leur parler"* des questions migratoires, avait mis en avant le commissaire européen, il y a une dizaine de jours.

"La capacité de renvoyer les personnes qui n'ont pas de droit de séjour légal est une pierre angulaire d'un système d'asile et de migration crédible et efficace, tant pour la Suède que pour l'Union européenne", a affirmé le ministre suédois chargé de la Migration. La rencontre faisait suite à deux déplacements de responsables européens en Afghanistan, portant sur le même sujet, selon l'exécutif européen.

Dans une lettre en octobre, une vingtaine d'États membres avaient réclamé à Bruxelles *"des solutions diplomatiques et pratiques"* pour avancer sur ce dossier. Les pays de l'UE ont reçu environ un million de demandes d'asile déposées par des Afghans entre 2013 et 2024, selon l'agence de statistiques de l'Union. Environ deux fois moins ont été approuvées sur cette période.

Côté afghan, des entretiens ont eu lieu avec plusieurs pays mais aussi en bilatéral. Aucun État n'a été cité.

EUROPE

ALBANIE

L'UE veut améliorer la prise en charge des mineurs non accompagnés

L'Union européenne souhaite améliorer les procédures d'asile et de migration en Albanie grâce à son projet EU4Migration, qui comprend des mesures visant à soutenir les enfants non accompagnés et séparés de leurs familles. Cette initiative *« marque une transition d'une approche policière vers un cadre de protection de l'enfance, avec des résultats concrets en matière de renforcement des unités de protection de l'enfance, des prestataires de services, des services sociaux et des mécanismes de soutien aux victimes et aux enfants non accompagnés »*.

En Albanie, dans les centres d'enregistrement et d'hébergement temporaire de Kapshticë (Devoll), Gërhot (Gjirokastrë) et Qafë Botë (Sarandë), un soutien au transport a été mis en place grâce au financement de ce projet européen. Le dispositif a déployé des minibus pour transférer les enfants des points de passage frontaliers vers des centres d'hébergement, avec la participation des unités de protection de l'enfance.

« Nous avons travaillé à la création de procédures opérationnelles standard pour les mineurs non accompagnés et séparés de leur famille, qui sont actuellement en attente d'approbation. Ces procédures sont essentielles pour garantir la protection et l'assistance aux groupes vulnérables. Par ailleurs, nous soutenons la mise en place d'un Centre national d'accueil à Tirana dédié aux enfants non accompagnés et séparés de leur famille », explique la chargée de la coordination nationale des projets à l'OIM. En attendant l'ouverture du Centre national d'accueil prévu à Babrru, les enfants arrivant aux frontières albanaises sont identifiés et pris en charge par Nisma Arsis à Tirana, une organisation qui accompagne les enfants ayant des besoins sociaux et de protection.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-Albanie-l-UE-veut-ameliorer-la-prise-en-charge-des-mineurs-non-accompagnes>

BOSNIE-HERZEGOVINE

Des réseaux transnationaux impliqués dans le trafic de migrants

Selon le Parquet de Bosnie-Herzégovine, le nombre de ressortissants étrangers impliqués dans le trafic de migrants à travers le pays est en augmentation. Bien que le nombre de cas enregistrés en 2025 ait diminué par rapport à l'année précédente, le nombre d'étrangers impliqués dans ce type de criminalité, lui, est en hausse.

Parmi les personnes arrêtées pour suspicion de trafic de migrants figurent des citoyens turcs, égyptiens, moldaves, ukrainiens, bulgares et afghans, d'après les autorités. Le Code pénal de Bosnie-Herzégovine prévoit des peines maximales de 15 ans d'emprisonnement pour ce crime. *« Le trafic de migrants en Bosnie-Herzégovine est, pour la plupart, le fait de réseaux transnationaux mixtes, et non d'une seule nationalité »,* explique une analyste à l'Initiative mondiale contre le crime organisé transnational (GI-TOC).

Près de la moitié des migrants interrogés ont confirmé avoir eu recours à des intermédiaires pour se rendre en Bosnie-Herzégovine, selon une enquête de l'OIM menée en avril 2026 auprès d'un échantillon de 441 personnes, tandis que 29 % des répondants ont refusé de répondre à la question.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos-o-Bosnie-Herzegovine-des-reseaux-transnationaux-impliques-dans-le-traffic-de-migrants>

ROYAUME-UNI

Deux exilés condamnés pour "mise en danger" de migrants dans la Manche

C'est la première fois que deux personnes, sans lien avec des réseaux de passeurs, sont condamnées à des peines de prison au Royaume-Uni pour mise en danger de la vie d'autrui, après avoir piloté des embarcations de migrants sur la Manche. Mercredi 10 juin 2026, un juge de la Crown Court de Canterbury, dans le sud-est de l'Angleterre, a condamné les deux hommes - un Afghane et un Soudanais - pour avoir fait courir un risque de mort ou de blessures à d'autres personnes lors d'une traversée maritime, un crime prévu

par une nouvelle loi sur la sécurité et l'immigration entrée en vigueur en janvier 2026. Les condamnés ne sont donc pas des passeurs mais de simples passagers du canot. Ils ne sont donc pas jugés pour "trafic" mais pour "mise en danger de la vie d'autrui". Ce crime est passible d'une peine maximale de cinq ans de prison. Les deux exilés ont été condamnés à des peines de deux ans de prison, pour l'un, et 27 mois pour l'autre.

Les deux hommes pilotaient de petites embarcations surchargées lors de traversées distinctes en janvier et en avril 2026. Ils ont tous deux depuis déposé des demandes d'asile au Royaume-Uni. L'un, 32 ans, originaire d'Afghanistan, a été le premier à être reconnu coupable après avoir plaidé la culpabilité en avril. Il a été condamné à deux ans de prison pour la traversée effectuée par temps froid le 17 janvier 2026, avec plus de 70 personnes à bord, dont des enfants. Le procureur a déclaré qu'il *"n'avait aucune expérience ni connaissance en matière de pilotage de bateau"*.

L'autre, un Soudanais de 27 ans, a plaidé coupable le mois dernier pour une autre traversée dangereuse en avril, également avec plus de 70 personnes à bord et sans équipement de sécurité. Quatre personnes avaient trouvé la mort dans la traversée. Il a été condamné à 27 mois de prison.

"Je me réjouis que nous ayons les premières condamnations pour mise en danger depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi plus tôt cette année", a déclaré la responsable de la lutte contre la criminalité liée à l'immigration au Crown Prosecution Service (CPS). *"Nous avons d'autres affaires en cours devant les tribunaux et je m'attends à ce qu'il y ait davantage de condamnations cette année"*. Le CPS a indiqué avoir, à ce jour, poursuivi 15 migrants au titre de ce nouveau crime de mise en danger de la vie d'autrui.

Début janvier 2026, un ressortissant afghan de 16 ans avait été inculpé au titre de la nouvelle législation sur la sécurité des frontières, l'asile et l'immigration. L'homme avait été accusé de mise en danger de la vie d'autrui en pilotant un "small boat" lors d'une traversée de la Manche. Il s'agissait de la première personne à être inculpée pour cette infraction. L'accusé avait plaidé non coupable, affirmant qu'il avait été "forcé" à conduire ce petit bateau, lors d'une audience devant le tribunal de Margate (sud-est de l'Angleterre). Il a, depuis, été placé en détention provisoire en attente de son jugement.

Cette nouvelle législation vise à s'attaquer aux passeurs qui entassent les exilés dans des embarcations précaires, non adaptées à la traversée de la Manche. Elle a pour but de décourager les candidats à l'exil qui acceptent parfois de prendre les commandes d'un bateau sous la menace des passeurs ou bien en échange d'une réduction du prix de leur passage.

Depuis le début de l'année, plus de 8 900 personnes ont rejoint les côtes britanniques illégalement, selon les chiffres du Home office. Parmi elles, *"plus de 1 800 personnes"* étaient parties de Belgique. *"Les passeurs s'adaptent toujours aux dispositifs mis en place. C'est le cas en observant les départs depuis la Belgique vers le Royaume-Uni"*.

Selon les chiffres officiels des autorités britanniques, l'année dernière, 41 472 migrants ont rejoint clandestinement le Royaume-Uni sur des petites embarcations. Ce chiffre est le deuxième plus élevé depuis le début de ces traversées en 2018. *Au moins 29 migrants ont perdu la vie en mer en 2025*, selon un décompte de l'AFP à partir de sources officielles françaises et britanniques.

Irlande du Nord

Un vaste rassemblement contre le racisme après des émeutes anti-immigrés

Des milliers de personnes ont défilé, samedi, à Belfast pour dénoncer les violences racistes et les émeutes anti-immigrés survenues après une attaque au couteau pour laquelle un migrant soudanais a été inculpé. *"Belfast s'oppose au racisme", "Combattons le racisme, construisons la solidarité" ou "La haine est la seule menace pour nos rues"*, pouvait-on lire sur de nombreuses pancartes brandies samedi 13 juin 2026. *"Vos préoccupations ne sont pas fondées"*, peut-on lire sur le panneau d'un manifestant à Belfast à l'adresse des émeutiers xénophobes. *"Je suis bouleversée, vraiment bouleversée"*, a confié une femme de 63 ans, présente à ce rassemblement organisé devant l'hôtel de ville, à l'appel de l'association Unite Against Racism. Le conseiller local, du SDLP, un parti nationaliste, s'est dit "consterné" par l'attaque au couteau et par les violences qui ont suivi, assurant qu'elles devaient être "condamnées" et "combattues".

Nouvelle nuit de manifestations à Belfast après une attaque au couteau attribué à un réfugié

Malgré les appels au calme, la tension était palpable mercredi 10 juin 2026 au soir à Belfast, en Irlande du Nord, où de nombreux magasins et restaurants avaient baissé le rideau, les rues du centre-ville ayant été désertées. Des graffitis à caractère islamophobe étaient visibles sur plusieurs murs et rideaux métalliques de commerces du quartier où un bus avait été incendié la veille.

La situation a toutefois été tendue dès le début de soirée de mercredi dans une rue de Glengormley, au nord de la capitale nord-irlandaise, où une importante présence policière a été déployée. Des manifestants ont lancé des projectiles, briques et bouteilles en verre, aux forces de l'ordre et incendié au moins une poubelle, a rapporté la police. Elle a fait usage d'un canon à eau pour disperser la foule.

Le centre de Belfast a été épargné par les violences, contrairement à la veille où s'étaient déroulées des émeutes anti-immigrés, déclenchées après une attaque au couteau lundi 8 juin 2026 à Belfast. La victime de cette agression, a perdu un œil. Il est hospitalisé dans un état stable, a précisé mercredi soir sa famille dans un communiqué relayé par la police, se disant *"dégoutée"* par les scènes de violences qui se sont déroulées la veille.

Ces émeutes anti-immigrés ont été qualifiées de *"choquantes"* par le Premier ministre et la police nord-irlandaise a annoncé la mobilisation d'effectifs supplémentaires. Des renforts du reste du Royaume-Uni devraient arriver jeudi 11 juin.

Ces violences ont été déclenchées après la propagation d'une vidéo de l'attaque au couteau survenue lundi, qui montrait l'assaillant, assis sur un homme à terre, en sang, lui portant des coups.

Les autorités ont dénoncé le rôle des réseaux sociaux et accusé certains d'avoir attisé la colère en ligne. Le régulateur des médias Ofcom a mis en garde les plateformes, en leur rappelant leurs obligations légales. Et la police a prévenu dans la foulée que la diffusion sur les réseaux sociaux d'adresses de ressortissants étrangers pourrait *"constituer une infraction pénale"*.

La ministre nord-irlandaise de l'Intérieur, a accusé ceux qui, sur les réseaux

sociaux, "ont instrumentalisé la peur légitime que les gens ressentent face aux événements", dénonçant le "racisme" derrière les violences.

Le suspect de l'attaque, un Soudanais âgé de 30 ans, a comparu mercredi matin devant un juge à Belfast. Inculpé notamment de tentative de meurtre, il a refusé la présence d'un avocat et était accompagné d'un interprète arabophone. À l'issue de l'audience, il a été maintenu en détention jusqu'à une prochaine comparution prévue le 8 juillet. Ses motivations restent floues, mais la police nord-irlandaise a écarté à ce stade la piste terroriste.

ROYAUME-UNI - FRANCE

Le traité : "Un pour un" modifié pour empêcher le retour de migrants expulsés

Le Royaume-Uni et la France ont revu les termes de l'accord "un pour un", après le retour sur le sol britannique de migrants précédemment expulsés vers la France.

L'accord initial prévoyait que seules les personnes arrivées illégalement en "small boats" pouvaient être renvoyées en France. Une fois de retour en France, certains de ces migrants se tournaient vers des passeurs qui les ramenaient ensuite illégalement en camion au Royaume-Uni. Ce fut le cas en octobre 2025, les 5 et 10 novembre 2026.

La ministre de l'Intérieur britannique, s'est donc entendue avec son homologue français pour modifier le traité : les migrants précédemment expulsés et qui retournent en Grande-Bretagne par "small boats", comme par "camion", pourront être renvoyés en France. *"Pour combler cette lacune, le Home office a créé une nouvelle catégorie de demandeurs, les "cas retour", selon des documents initialement divulgués par le Times", selon le Guardian.*

Depuis la signature de l'accord, selon le Guardian, le 22 juin 2026. *"Le Royaume-Uni a renvoyé en France 921 migrants [...] et a accueilli 896 demandeurs d'asile français".*

Depuis le début de l'année, 10 244 migrants ont traversé la Manche à bord de "small boats" pour rejoindre l'Angleterre. L'année dernière à la même période, ils étaient plus de 18 000. Soit une baisse de 41%.

SUISSE

L'initiative anti-immigration, visant à plafonner la population, est rejetée

Les suisses ont rejeté par plus de 54 % des votants, dimanche 14 juin 2026, l'initiative populaire anti-immigration de la droite radicale proposant de plafonner la population du pays à 10 millions d'habitants. La proposition a également été rejetée par une majorité de cantons, les scores les plus élevés en faveur du non ayant été enregistrés à Bâle-Ville (73,48 %), Neuchâtel (67,26 %) et Genève (65,42 %). Le scrutin a enregistré une forte participation, proche de 59 %, nettement supérieure à la moyenne d'environ 49 % observée ces dernières années.

Dans les sondages précédant le vote, le non était donné légèrement gagnant pour cette initiative, dont l'adoption aurait pu compromettre les relations entre la Suisse et l'Union européenne, son principal partenaire commercial, avec laquelle elle entretient des liens économiques étroits malgré sa non-appartenance à l'UE.

"Ce n'est pas surprenant, vu l'intensité de la campagne" et "ce n'est pas

étonnant (...) puisqu'au-delà de la question de la politique d'immigration, on jouait en partie aussi la politique européenne de la Suisse", a déclaré un politologue à l'université de Genève. Si le seuil des 10 millions avait été dépassé avant 2050, la Suisse aurait dû dénoncer l'accord de libre circulation avec l'UE dans les deux ans, et d'autres accords bilatéraux portant sur l'asile et la sécurité viendraient également à tomber.

Pénurie de logements, hausse des loyers, bétonnage du paysage, bouchons, trains bondés, augmentation de la criminalité, système de santé à bout et baisse de la qualité de l'enseignement sont les principaux arguments des promoteurs de cette initiative.

"Par leur décision d'aujourd'hui, les citoyennes et citoyens ont donné un signal de stabilité, d'ouverture et de fiabilité", a déclaré le ministre suisse de la Justice et Police, en conférence de presse, après avoir annoncé le résultat. *"En rejetant l'initiative de l'UDC, la population suisse a dit non au repli sur soi et à la xénophobie. Ce non exprime le refus clair d'un retour en arrière vers des temps sombres, marqués par le statut de saisonnier et la privation de droits pour certaines personnes"*, a réagi l'Union syndicale suisse.

L'initiative était combattue par le gouvernement, le Parlement, les principaux partis, les syndicats et le patronat. Les Vert-e-s se sont dit *"soulagé-e-s par le rejet clair de l'initiative du chaos de l'UDC"*. *"Je suis rassuré. Cette initiative mettait en pratique une politique du bouc-émissaire"*, a déclaré un député socialiste, à la télévision. Selon la société d'analyse des risques Verisk Maplecroft, le rejet de l'initiative *"a permis à la Suisse d'éviter une perturbation majeure pour son économie et ses relations avec Bruxelles"*. Tout en saluant le rejet de l'initiative, l'organisation patronale suisse a jugé qu'*"il est également clair que l'immigration préoccupe la population"*.

Portée par l'Union démocratique du centre (UDC, droite radicale), premier parti du pays, cette initiative, dans une Suisse où les étrangers représentent plus d'un quart de la population, visait à limiter l'immigration afin d'empêcher que la population résidente permanente dépasse les 10 millions d'habitants d'ici à 2050 alors que le pays en compte actuellement 9,5 millions.

"C'est un dimanche décevant pour nous, mais aussi pour toute la Suisse", malgré un large soutien dans les zones rurales, a déclaré le patron de l'UDC. *"L'UDC subit une défaite aujourd'hui, mais une petite défaite"*, et pour un parti qui recueille 30 % des voix au parlement, convaincre autour de 45 % des votants représente un soutien bien supérieur à sa seule base électorale. Le chef du groupe UDC au Parlement, partage cette analyse : 45 % de oui, *"c'est un message très fort"* qui montre qu'*"une très large partie de la population suisse ne souhaite pas que l'immigration telle que nous la connaissons aujourd'hui se poursuive"*

La Suisse impose un service militaire obligatoire aux hommes dans le cadre d'un système de milice. Depuis l'assouplissement en 2009 des conditions d'accès au service civil pour les objecteurs de conscience, leur nombre a fortement augmenté, une évolution jugée problématique par le gouvernement. Dans un référendum distinct, les Suisses ont accepté un durcissement des conditions d'accès au service civil, défendu par le gouvernement dans un contexte de renforcement des capacités militaires en Europe. La gauche s'y opposait, estimant que cette réforme menace à terme l'existence même de cette alternative au service militaire.

VATICAN

«Personne ne peut détourner le regard face à ceux qui cherchent protection et sécurité».

À l'occasion de la 75e Journée mondiale des réfugiés, célébrée samedi 20 juin et organisée par les Nations unies à l'occasion de l'anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés, créée pour protéger ceux qui sont persécutés et contraints de quitter leur pays, Léon XIV a souhaité que l'esprit qui a guidé son élaboration continue aujourd'hui encore à *«éclairer les consciences des dirigeants des nations»*.

Il a lancé l'appel à un accueil garant de paix, de dignité et de confiance en l'avenir : : *«Personne ne peut détourner le regard face à ceux qui cherchent protection et sécurité»*.

https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2026-06/refugies-securite-protection-priere-pape-angelus-persecutions.html?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=NewsletterVN-FR

À Tenerife, Léon XIV exhorte les trafiquants d'êtres humains, les migrants et ceux qui les reçoivent à ouvrir leurs cœurs à l'amour

Le Pape a visiter le centre d'accueil de migrants, Las Raíces (Les Racines), lieu d'hébergement temporaire des migrants, installé dans une ancienne caserne militaire. Il s'agit de l'un des principaux centres gérés par le ministère espagnol de l'Inclusion et par des ONG pour faire face à l'urgence liée aux débarquements sur la *«Route des Canaries»*. Ouvert début 2021 cette structure compte au moins 700 pensionnaires.

Le pape a confié à ces migrants qu'il avait aussi pensé à leurs cœurs blessés par tant de difficultés, mais aussi consolés par l'amour reçu grâce à d'autres cœurs ouverts. Pour surmonter cette blessure, il a exhorté les pensionnaires du centre Las Raíces *«à se laisser motiver par l'amour de Dieu qui nous aide à guérir les blessures et à faire preuve de charité envers ceux qui souffrent»*. Le Pape a en outre pris en exemple les saints Hermano Pedro et José d'Anchieta, partis des Îles Canaries pour annoncer l'Évangile en Amérique, ouvrant ainsi de nouveaux horizons missionnaires. Eux aussi étaient des migrants partis vers l'inconnu, emportant pour seuls bagages la foi, l'espérance et la charité.

Je vous invite également à faire don du trésor d'humanité, de rêves et de culture que vous avez apporté à ces îles, et à être ouverts à ce qui vous est offert». Léon XIV a invité à vivre cet échange avec responsabilité, en pensant à l'avenir des générations futures, auxquelles *«nous voulons léguer l'héritage d'une civilisation de l'amour, où les migrations ont un message important à communiquer»*, car cela peut *«devenir une occasion de rencontres et d'enrichissement mutuel entre les peuples»*.

Il a surtout rappelé que *«nous sommes tous de migrants; nous sommes tous des pèlerins en route vers la patrie céleste»*, de ce fait: *«aidons-nous les uns les autres à faire de cette traversée un lieu plus humain pour tous, en apportant chacun ce que nous pouvons»*. À cet égard, il a adressé ces remerciements au Gouvernement, aux différentes institutions et mais aussi tant d'hommes et de femmes de bonne volonté pour leur collaboration qui rend possible cette aide humanitaire concrète en redonnant espoir et dignité à tant de personnes.

Les migrants sont *«avant tout des personnes créées à l'image et à la ressemblance de Dieu»*, plutôt que des *«catégories juridiques ou de problèmes à gérer»*. Après des voyages difficiles et, parfois, plusieurs tentatives, *«ils cherchent quelque'un*

*pour leur dire, par les gestes avant les mots: votre vie n'est pas un rebut, votre souffrance n'est pas invisible, **votre dignité n'a pas été désagrégée** dans les eaux que vous avez traversées» a déclaré le Pape. Mais, «ils cherchent aussi quelque chose de plus: une possibilité concrète **de recommencer, d'apprendre, de travailler, de servir, de participer, de ne pas rester enfermés pour toujours dans la condition de victimes**».*

La mer livre des histoires «*que nous ne savons pas toujours déchiffrer*»: des histoires de douleur, d'espérance et de quête. Chaque vie perdue sur ces routes est un échec pour la famille humaine. Mais, il existe aussi un naufrage silencieux après l'arrivée, a rappelé le Pape: rester seul dans une ville, sans la langue, sans les liens, sans le travail, sans la confiance et exposé à ceux qui profitent de la vulnérabilité.

Pour les trafiquants d'êtres humains: «Repentez-vous! Il existe la justice divine»

Léon XIV a adressé un message clair à ceux qui «*exploitent le désespoir; qui organisent des routes de la mort, font du trafic d'êtres humains, retiennent des documents, exploitent les travailleurs, menacent les femmes, trompent les familles et transforment la souffrance des autres en affaire*». «*Arrêtez-vous. Convertissez-vous*». «*Pour chaque vie perdue, chaque famille trompée, chaque corps soumis, chaque femme menacée, chaque travailleur exploité, ils devront comparaître devant la justice divine*». «*Brisez ces chaînes et affranchissez ceux qui sont sous le joug. Restituez ce qui a été pris et faites réparation dès que possible. Revenez pendant qu'il est encore temps*», car «*la miséricorde de Dieu peut atteindre même le pécheur le plus endurci, mais elle n'entre que par la porte étroite de la vérité, de la justice et de la conversion*». «*L'argent arraché à la vulnérabilité des pauvres ne donnera ni paix, ni honneur, ni avenir*.”

«Intégrer, c'est empêcher ce deuxième naufrage. C'est aider celui qui est arrivé blessé à ne pas rester éternellement prisonnier de sa douleur, mais à se remettre sur pied, reconnaître ses dons et les offrir à la communauté.» «*Intégrer ne signifie pas effacer l'histoire de celui qui arrive ni exiger qu'il abandonne tout ce qui fait partie de sa mémoire*». Cela «*ne signifie pas non plus créer des mondes parallèles fermés les uns aux autres, où les gens vivent ensemble sans vraiment se rencontrer*». L'intégration est un chemin réciproque, a d'emblée fait comprendre le Saint-Père: «*celui qui arrive apprend à habiter une terre nouvelle, et celui qui reçoit apprend à agrandir sa maison, sans jamais diluer son identité ni fermer son cœur à l'altérité*».

Aux migrants, Léon XIV rappelle qu'il leur revient une part noble et nécessaire : celle de «*s'ouvrir avec confiance à la communauté qui vous accueille, apprendre sa langue, respecter ses lois, connaître ses coutumes, participer à la vie commune et offrir avec gratitude vos dons*». Le pape considère en effet que «*toute société qui accueille, a des devoirs envers ceux qui arrivent*»; et «*celui qui est accueilli découvre aussi que la dignité reconnue comme un droit s'épanouit quand elle devient responsabilité et désir sincère de construire avec les autres*». Ainsi, «*celui qui est arrivé comme étranger peut retrouver des liens, reconstruire la confiance et se sentir partie vivante d'une communauté. C'est une forme précieuse de miséricorde*». S'intégrer, c'est ouvrir un espace pour qu'une personne puisse se sentir coresponsable. Ainsi, l'étranger d'hier peut être le frère et le voisin d'aujourd'hui

Aux catholiques, le Pape demande quelque chose de plus: «*Que l'intégration ne soit pas réduite à une tâche sociale, aussi nécessaire soit-elle. Celui qui arrive dans nos paroisses a besoin de pain, de toit, de langue, de travail et de protection*» a affirmé le Successeur de Pierre. Cependant, a-t-il encore ajouté: «*il doit trouver une communauté capable d'offrir, par le témoignage de la vie et de la parole, des chemins pour connaître Jésus-Christ, en respectant toujours la conscience et la liberté de chaque personne*».

Dans une «ville ouverte» de Tenerife «sans murailles», l'évêque de Rome a encouragé à «apprendre le langage de la proximité, celui qui se passe des mots pour s'exprimer par les mains». L'intégration exige d'apprendre à lire autrement: «Il y a des regards qui voient et pourtant ne reconnaissent pas; ils transforment un visage en chiffre, une histoire en dossier et une différence en distance». C'est pourquoi l'Évangile, «nous éduque à une lecture plus profonde de la réalité: celle qui naît de la proximité, de la patience et de mains capables d'aider, d'accompagner, d'orienter, d'enseigner et d'ouvrir des chemins». «Devant celui qui est dans le besoin, la foi devient concrète et l'amour pour le Christ se transforme en gestes»

Les barrières les plus difficiles à abattre ne sont pas toujours faites de pierre, a noté Léon XIV, parfois, elles se trouvent dans le regard, dans la peur ou dans l'indifférence. Pour Léon XIV, la solidarité s'enracine dans «la reconnaissance de la dignité humaine». Elle est appelée à s'engager et à prendre la forme d'un processus. «L'accueil ouvre la porte; l'intégration aide à franchir le seuil».

Léon XIV dénonce «l'indifférence» du monde face au sort des migrants

La question de l'accueil des migrants est chère à Léon XIV, qui avait déjà abordé ce sujet lundi 8 juin 2026 lors de son discours devant le Parlement espagnol, à un moment où les politiques migratoires se durcissent dans de nombreux pays et où l'Espagne fait justement figure d'exception avec des mesures beaucoup plus libérales.

Jeudi 11 juin 2026, le souverain pontife s'est rendu aux îles Canaries, symbole des crises migratoires. Fervent défenseur de l'accueil des migrants, il a lancé un bouquet de fleurs en mer en hommage aux milliers de migrants morts dans la périlleuse traversée de l'Atlantique depuis l'Afrique vers cet archipel situé au large des côtes africaines.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 1 172 migrants sont décédés ou ont disparu sur cette route maritime en 2025. Et près de 18 000 autres sont arrivés aux Canaries à bord d'embarcations de fortune l'an passé, d'après le ministère espagnol de l'Intérieur. Un chiffre loin, toutefois, des près de 50 000 entrées irrégulières de 2024.

Au port d'Arguineguin, lieu symbolique où plus de 3 000 migrants arrivés en même temps avaient été entassés dans des conditions indignes pendant la pandémie de Covid-19, le pape Léon XIV a dénoncé «l'indifférence de nombreux individus qui laissent les pauvres être engloutis par l'exploitation ou l'oubli». En présence du Premier ministre espagnol, il a également fustigé les «monstres (qui) rôdent sur ces mers : des mafias qui font commerce du désespoir, des trafiquants qui réduisent en esclavage des femmes et des enfants».

Remerciant les bénévoles et les acteurs de l'accueil, – qui ont pris la parole avant lui –, Léon XIV a salué le travail quotidien de la Caritas, des paroisses et de nombreuses associations. La conversion du regard, a-t-il expliqué, commence lorsque «le migrant cesse d'être "un de plus", cesse d'être une catégorie et un chiffre». Alors seulement, «ce n'est qu'alors que nous comprenons que cette petite fille pourrait être notre fille, que ces visages font partie de notre famille ; et alors, la conscience n'a plus d'excuses».

Juste avant de prendre la parole, le pape avait écouté le récit lu d'une Nigériane victime de traite humaine, après avoir choisi de «tenter (sa) chance» pour venir en Espagne, ayant soupesé son choix entre «mourir en essayant ou rester et n'avoir

rien ».

« Ici, il y a des personnes récupérées de la mer et des corps sans vie repêchés des eaux », a souligné le pape, avant de saluer « la dignité » des migrants qui portent en eux « des rêves que personne n'a le droit de mépriser ».

Face à la mer, Léon XIV a adressé plusieurs messages politiques, notamment aux pays d'origine de ces migrants, « qui doivent créer les conditions de paix, de justice et de développement », mais aussi en interpellant directement l'Europe, « qui ne peut proclamer la dignité humaine et s'habituer à ce que la Méditerranée et l'Atlantique soient des cimetières sans pierres tombales ». « Nous ne pouvons pas nous accoutumer à compter les morts »

Il a exhorté à la mise en place de « processus sérieux d'accueil et d'intégration, et des politiques qui permettent à chaque personne de vivre dignement sur sa propre terre ». « S'il existe un droit de chercher refuge lorsque la vie est menacée, il existe aussi le droit de ne pas avoir à migrer », a-t-il asséné.

Jeudi, Léon XIV a appelé, dans son discours à la communauté internationale, « à une coopération efficace et persévérante » car « la dignité humaine exige des voies légales et sûres » et « une coopération réelle contre les trafiquants ».

<https://www.rfi.fr/europe/20260611-aux-canaries-l%C3%A9on-xiv-d%C3%A9nonce-l-indiff%C3%A9rence-du-monde-face-au-sort-des-migrants>

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2026-06/leon-xiv-espagne-tenerife-migrants-integration.html>

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2026-06/a-tenerife-leon-xiv-exhorte-les-migrants-a-ouvrir-leurs-c-urs-a.html>

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

La xénophobie gagne du terrain, nourrie par les inégalités, alerte l'ONU

« Profondément bouleversant ». C'est en ces termes que le Directeur général de l'agence sanitaire mondiale de l'ONU (OMS) a réagi aux événements survenus cette semaine en Afrique du Sud. Des centaines de personnes ont manifesté devant le Parlement, des milliers de familles ont été déplacées et plusieurs personnes ont perdu la vie. Parmi les victimes figurent au moins cinq Éthiopiens tués lors des premières attaques ainsi que cinq Mozambicains morts à Mossel Bay, tandis que des milliers d'autres personnes cherchent à fuir pour échapper aux violences.

Cette nouvelle flambée s'inscrit dans un climat de tensions qui perdure depuis plusieurs mois. Les récents pillages de commerces et attaques visant des étrangers ont poussé des citoyens du Nigeria, du Malawi, du Ghana, du Zimbabwe et du Mozambique à accepter un rapatriement volontaire organisé par leurs gouvernements. Dimanche, le ministre sud-africain de l'Intérieur a annoncé que l'Afrique du Sud avait rapatrié 2.745 étrangers au cours de la semaine ayant suivi la promesse du président de durcir la lutte contre l'immigration illégale.

Face à cette situation, le directeur général de l'OMS appelle à une réponse fondée sur le droit plutôt que sur les représailles. « Les différends et les griefs doivent être réglés par le système judiciaire et dans le respect de l'État de droit, et en aucun cas par

le recours à la violence collective ou aux représailles ». L'Afrique du Sud, comme le continent africain dans son ensemble, mérite une autre réponse à ces tensions. Il appelle à mettre fin à la haine, à protéger les populations les plus vulnérables et à défendre « *notre humanité commune* ».

Dans le même esprit, les Nations Unies insistent sur la nécessité d'une réponse fondée sur le respect des droits fondamentaux. Le chef des droits de l'homme de l'ONU indique avoir « *bon espoir que le gouvernement tiendra sa promesse de placer les droits de l'homme au cœur de sa réponse* ». Il souligne le rôle de la pauvreté et des inégalités dans l'exacerbation des tensions visant migrants et réfugiés. Au-delà de cette situation particulière, il réaffirme également des principes applicables à l'ensemble des questions migratoires. Il exhorte ainsi tous les gouvernements à traiter les questions relatives aux réfugiés et aux migrations de manière humaine et dans le plein respect des règles éprouvées du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés. Un appel aux principes qui résonne d'autant plus fortement que les récentes violences ont ravivé de profondes blessures.

Reste que les récents événements ont laissé des traces. Pour le chef de l'OMS, voir l'Afrique du Sud sombrer dans la xénophobie relève même d'une « *trahison tragique* » au regard du combat mené par le pays pour son indépendance et sa liberté. Un constat qui s'accompagne d'un rappel historique des solidarités africaines. Les nations du continent s'étaient unies pour faire tomber l'apartheid.

« *Les nations africaines se sont unies pour mettre fin à l'apartheid. L'Éthiopie a fièrement soutenu Madiba, Nelson Mandela, en 1962 et lui a délivré un passeport afin qu'il puisse voyager à travers le continent* », a rappelé le chef de l'OMS. D'autres pays avaient également apporté leur concours, sous différentes formes, notamment par un soutien politique et financier, a fait valoir le chef de l'OMS.

<https://news.un.org/fr/story/2026/06/1158991>

COTE D'IVOIRE

Depuis le début 2026, 670 Ivoiriens ont été rapatriés depuis le Maghreb et le Niger

Environ 670 migrants ivoiriens en provenance du Maghreb ont bénéficié de "retours volontaires" pour rentrer en Côte d'Ivoire depuis le début de l'année 2026, a indiqué mardi 23 juin à Abidjan un responsable de la direction générale des Ivoiriens de l'extérieur (DGIE). Selon lui, ces retours se sont effectués en cinq vagues successives depuis janvier, avec une majorité de migrants provenant de pays du Maghreb - Tunisie, Algérie et Maroc - ainsi que du Niger. Parmi eux se trouvaient des hommes, des femmes et des enfants. "Il y a [...] même des bébés qui accompagnent leurs parents" .

Entre 2022 et 2025, près de 8 700 migrants ivoiriens sont rentrés chez eux avec l'appui de l'Organisation internationale des migrations (OIM). Un tiers d'entre eux sont revenus de Tunisie.

Beaucoup d'Ivoiriens demandent à rentrer au pays à cause de leurs conditions en Tunisie, notamment à Sfax, dans le centre-est du pays, où ils subissent la politique anti-migrants du gouvernement. On estime que le nombre de migrants irréguliers en Tunisie se situe entre 20 000 et 25 000, d'après les chiffres des ONG.

À Tunis, le programme « retour volontaire » mis en place en juillet 2025 par les autorités - sans le concours de l'ONU - s'est intensifié avec des vols quasi journaliers. Près de 5 000 migrants sont retournés dans leur pays d'origine via ce programme en un

an.

De nombreux retours sont aussi organisés depuis le Niger car le pays est un carrefour migratoire sur la route vers l'Europe. Mais de nombreux exilés restent bloqués dans ce pays et survivent dans des conditions difficiles. Ils finissent par demander un "retour volontaire".

Face à ces flux de retours, l'État ivoirien a mis en place un dispositif d'accueil dès l'arrivée à l'aéroport, incluant des opérations de "profilage" impliquant plusieurs structures, notamment les services de sécurité, les ministères techniques et les services sociaux. Ce mécanisme vise à évaluer les besoins des migrants et à faciliter leur réintégration socio-économique. Les autorités ivoiriennes envisagent également la mise en place d'un guichet unique dédié aux migrants de retour. Ce dispositif permettra de centraliser les données, grâce à un système d'identification reposant sur un numéro unique, afin d'assurer un meilleur suivi des bénéficiaires.

Une fois rapatrié, les migrants, fragiles et polytraumatisés, devront se réinsérer. Une étape qui peut s'avérer difficile car certains sont rejetés par leur famille, d'autres supportent mal l'échec de leur exil.

Une Ivoirienne, mère de trois enfants, après huit années passées en Tunisie, n'a reçu que le mépris de sa famille à son retour : *"Ça n'a pas été facile. J'ai été rejetée, je n'ai pas eu l'accueil que j'aurais voulu avoir..."*. De manière générale, *"les Ivoiriens qui rentrent au pays sont dans un état psychique très compliqué. Beaucoup ont subi des sévices, ont été victimes de traite, ont été réduits en esclavage"*, détaillait aussi en mars 2025, le chargé du programme réintégration de l'OIM à Abidjan.

MALAWI

Plus de 3 000 Malawites fuient leurs foyers après des attaques xénophobes en Afrique du Sud

Plus de 3 000 Malawites ont fui mercredi 10 juin 2026 ce qu'ils dénoncent comme des attaques xénophobes à Durban, ville portuaire Sud-Africaine et envisagent le rapatriement face aux violences antimigrants en pleine escalade.

« Ils ont dit que nous devons partir. Nous n'avons pas le choix », explique un homme de 33 ans, qui a fui le township de Nazareth avec son mari et leurs trois enfants. Sa fille, élève en 2e année d'école primaire, a été contrainte d'abandonner ses examens. « Il vaut mieux que notre gouvernement nous emmène loin d'ici plutôt que d'affronter la colère des Sud-Africains ».

L'un des leaders communautaires qui coordonnent les opérations de secours, a déclaré que le nombre de Malawites sur le site de Durban avait fortement augmenté ces derniers jours. « De plus en plus de gens arrivent. Ils veulent tous rentrer chez eux », a déclaré cet homme de 51 ans. Il a indiqué qu'un Malawite avait été poignardé par un groupe d'agresseurs lundi soir, mais qu'il avait réussi à s'échapper. Plus de 150 Malawites ont été transportés en autocar depuis la province du Cap-Occidental (sud-ouest) en Afrique du Sud durant le week-end.

Depuis des semaines, des groupes armés de bâtons, de fouets et de boucliers marchent dans certaines parties du pays en exigeant que les étrangers sans papiers quittent le territoire avant le 30 juin. Deux Mozambicains ont selon la police été tués il y a plus d'une semaine dans la ville côtière de Mossel Bay, dans le sud du pays, faisant craindre une répétition des effusions de sang qui ont marqué de précédentes flambées de sentiment

anti-migrants. Les autorités mozambicaines avancent un bilan de cinq morts.

Les organisations humanitaires avertissent que la situation pourrait se transformer en crise humanitaire. Environ 150 migrants, dont des personnes originaires du Burundi, d'Éthiopie et du Zimbabwe, ont installé un campement dans un bureau gouvernemental situé à quelque 7 kilomètres du township de Nazareth. Le Ghana, le Zimbabwe et le Mozambique comptent parmi les pays qui ont rapatrié des centaines de leurs ressortissants ce mois-ci. Le premier groupe de Nigériens à être évacués doit quitter Johannesburg dans la nuit à bord d'un avion spécial.

L'Afrique du Sud, première économie du continent, est depuis longtemps une destination pour les travailleurs africains, en situation régulière comme irrégulière. Mais elle est confrontée à des vagues récurrentes de violences xénophobes depuis 2008, année où des dizaines de migrants ont été tués et des milliers d'autres déplacés. La dernière flambée intervient alors que les partis politiques cherchent à rallier des soutiens avant les élections municipales de novembre. Selon l'agence de statistiques, quelque 3 millions d'étrangers, soit 5,1 % de la population, vivent dans le pays.

<https://www.ouest-france.fr/monde/afrique-du-sud/plus-de-3-000-malawites-fuient-leurs-foyers-apres-des-attaques-xenophobes-en-afrique-du-sud-a1f5e80e-6505-11f1-bb6e-df703f58b398>

TUNISIE

Des vols de "retours volontaires" de migrants affrétés "quasiment tous les jours", selon les autorités

Mardi 16 juin, des journalistes ont vu des dizaines de migrants à l'aéroport tunisien de Tunis-Carthage, munis de sacs à dos et valises à roulette, en majorité des jeunes hommes les visages cachés par des masques noirs ainsi que quelques femmes et enfants en bas âge. Ces exilés en situation irrégulière ont été *"au total 91"* à repartir ce jour-là *"vers plusieurs pays subsahariens"*, a déclaré le porte-parole de la Garde nationale tunisienne.

Ces personnes sont rentrées dans leur pays via le programme de « retour volontaire » de autorités tunisiennes en juillet 2025 - sans le concours de l'Organisation internationale des migrations (OIM) qui dispose de son propre dispositif. À la différence de l'ONU, les *"retours volontaires"* organisés par l'État tunisien ne s'accompagnent pas d'une aide financière.

Le programme tunisien est monté en puissance ces derniers mois. Depuis l'été 2025 *"près de 5 000 personnes"* sont reparties dans le cadre de cette mesure. Et le rythme des retours s'est intensifié avec *"initialement un vol par mois, puis deux, puis un par semaine, puis deux"* et désormais *"quasiment tous les jours des vols dédiés"*.

L'OIM, a quant à elle, *"assure le retour d'environ 27 000 personnes sur trois ans"*, a précisé le responsable tunisien.

Dans le processus gouvernemental, *"une campagne [est] menée sur les marchés"* pour inscrire les migrants sur des listes ou pour qu'ils se manifestent *"via un numéro vert ou les numéros de responsables du camp de 'retour volontaire'"*, a ajouté le porte-parole de la Garde nationale. Les exilés bénéficiant de ce programme étatique sont regroupés dans un camp situé au km 21 près d'El Amra (au nord de Sfax, dans le centre-est de la Tunisie) où s'effectuent les vérifications d'identité.

Mais certains migrants assurent que ces **"retours volontaires" sont des expulsions déguisées**. Selon des exilés installés dans les campements d'El-Amra, les

autorités tunisiennes multiplient les expulsions pour forcer les exilés à partir. *"Les hôpitaux de fortune autogérés sont régulièrement détruits. L'objectif est de terroriser pour forcer les retours dits 'volontaires'. Ensuite, la police vient le matin annoncer qu'un bus viendra pour le retour. C'est une nouvelle tactique. En l'espace d'un an, la moitié des migrants, à minima, a été expulsée de force vers leur pays d'origine par le gouvernement tunisien et d'autres ont disparu dans différents villages"*, a expliqué le cofondateur et porte-parole de l'organisation Refugees in Libya qui documente la situation des migrants en Tunisie et en Libye.

Une source humanitaire a aussi dénoncé des arrestations arbitraires ces dernières semaines de migrants, emmenés dans des autobus vers une destination inconnue. Cette procédure repose sur le volontariat.

Malgré ces demandes de *"retours volontaires"* en hausse, les programmes comme celui de l'OIM ou du gouvernement tunisien sont aussi décriés par les chercheurs. Ces *"retours volontaires"* s'inscrivent dans un *"processus de vulnérabilité accrue"*, avait expliqué une chercheuse en migration à l'Institut danois pour les études internationales (DIIS), en juin dernier. Leur situation est devenue *"de plus en plus précaire et dangereuse"* et *"pour beaucoup, le programme de 'retour volontaire' est devenu la seule alternative possible"*.

"Il n'y a rien de moins volontaire, que les 'retours volontaires'", alertait, enseignant chercheur au Collège d'Europe en Pologne, évoquant des migrants *"acculés"* et des *"expulsions"* qui ne disent pas leur nom.

On estime que le nombre de migrants irréguliers en Tunisie se situe entre 20 000 et 25 000, selon les chiffres des ONG.

La très forte augmentation des demandes de *"retours volontaires"* s'explique notamment par la considérable détérioration des conditions de vie des migrants en Tunisie. Depuis près de trois ans, la vie des exilés désirant rejoindre les côtes européennes en traversant la Méditerranée au départ de ce pays de transit *"empire de jour en jour"*. Sans possibilité de travailler ou de se loger, ces migrants d'Afrique subsaharienne ont été, ces derniers mois, acculés dans une extrême pauvreté. La majorité d'entre eux vivent dans des champs d'oliviers à al-Amra dans la région de Sfax - bien qu'il leur soit désormais formellement interdit d'installer ces campements informels dans la zone. Leurs tentes sont régulièrement brûlées par la Garde Civile.

Outre les sanctions économiques, les migrants sont aussi la cible d'arrestations arbitraires, de condamnations pour *« séjours irréguliers »*, de rafles. Depuis plusieurs années, ils sont aussi violemment interceptés en mer Méditerranée, puis expulsés dans le désert, vers les zones frontalières de la Libye et de l'Algérie. *"Ici, il y a beaucoup d'agressions, de vols, de viols de femme et d'hommes... Moi-même, j'ai été kidnappé et séquestré"*, racontait une guinéen.

AMERIQUE

CANADA

Une action en justice contre le renvoi systématique de réfugiés vers les Etats-Unis

Sous l'administration Trump, les non-citoyens risquent d'être placés en détention dans des conditions épouvantables et d'être expulsés vers des pays où ils

courent le risque d'être victimes de torture et de persécution. Le gouvernement américain bafoue quotidiennement les droits les plus fondamentaux des réfugiés. Pourtant, le Canada continue de désigner les États-Unis comme un « *tiers pays sûr* » pour les réfugiés qui cherchent protection à notre frontière. Le CCR et Amnesty Internationale Canada, aux côtés de familles qui ont cherché refuge au Canada, contestent devant les tribunaux la pratique canadienne consistant à renvoyer les demandeurs d'asile vers les États-Unis sans tenir compte des risques de détention et d'expulsion auxquels ils sont exposés.

USA

De 30 à 100 ans de prison pour huit accusés de l'attaque d'un centre de rétention d'immigrés au Texas

Huit personnes reconnues coupables de l'attaque d'un centre de rétention d'immigrés au Texas en juillet 2025 ont été condamnées mardi 23 juin 2026 à de très lourdes peines, allant de 30 à 100 ans de prison. L'ensemble du groupe est présenté par les autorités comme « une cellule Antifa », mouvance désignée en septembre par le président Donald Trump comme « organisation terroriste ». Il s'agit de la première condamnation d'accusés présumés appartenir à cette mouvance depuis la promulgation de ce décret, souligne le ministère de la Justice.

Lors de l'attaque le 4 juillet, jour de la Fête nationale américaine, contre un centre de rétention de la police de l'immigration (ICE) à proximité de Dallas, un policier accouru sur les lieux avait été blessé au cou. Les huit accusés avaient été reconnus coupables en mars par un jury du tribunal fédéral de Fort Worth. Le policier, qui s'est rétabli, a témoigné au procès.

L'auteur accusé d'être le tireur, et décrit par les procureurs comme le chef d'une « cellule antifa du nord du Texas », a été condamné mardi par ce tribunal à des peines cumulées de 100 ans de prison, notamment pour tentative de meurtre d'un policier. Les sept autres ont été condamnés à des peines de 30 à 70 ans de prison.

« Les peines prononcées aujourd'hui montrent que les terroristes antifa qui attaquent les forces de l'ordre et les bâtiments fédéraux feront face à une justice rapide et implacable », a réagi dans le communiqué le ministre de la Justice par intérim.

Huit autres accusés, dont sept ont plaidé coupable de « soutien matériel à des terroristes », connaîtront leur peine le 1er juillet 2026, précise le ministère.

Donald Trump a adopté en septembre un décret classant officiellement comme « organisation terroriste » la mouvance « Antifa », qui rassemble des groupes se réclamant de l'antifascisme, au lendemain d'une cérémonie d'hommage à l'influenceur ultraconservateur assassiné.

Le mouvement « Antifa », pour « antifasciste », s'apparente davantage à une mouvance qu'à un groupe organisé, selon les spécialistes. Le terme, généralement associé à une frange de l'extrême gauche, est souvent utilisé par la droite et l'extrême droite à propos des violences dans des manifestations.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/de-30-a-100-ans-de-prison-pour-huit-accuses-de-lattaque-dun-centre-de-retention-dimmigres-au-texas-af1b8e46-6f44-11f1-a6cc-3a2a661228b1>

Les États-Unis bloquent l'entrée de femmes sur le point d'accoucher pour bénéficier du droit du sol

Aux États-Unis, environ 25 000 naissances par an seraient liées à des femmes entrées dans le pays sur visa touristique. Des contrôles renforcés avaient déjà été annoncés en 2025 concernant le Nigéria, le Ghana, le Maroc, l'Éthiopie, l'Algérie et l'Afrique du Sud sur fond de limitation drastique d'octroi des visas.

Cette fois, le département d'État explique que *« des agents consulaires ont identifié plusieurs réseaux abusant du système et y ont mis fin »*. Mais pour un médecin et chercheur nigérian, les futures mères peuvent faire ce choix pour des raisons financières ou si la grossesse est à risque : *« La mortalité maternelle au Nigeria est l'une des plus élevées au monde. Parmi les plus de 250 000 femmes mortes en couche chaque année, un tiers vient du Nigeria. »* Le département d'État annonce avoir révoqué 600 visas à travers le monde, dont 400 en Europe, 100 en Afrique du Nord et 100 en Afrique de l'Ouest.

Des futures mères cherchent aussi à se rapprocher de leur famille émigrée. *« Dans une période de globalisation, où les gens se déplacent beaucoup, certaines femmes préfèrent simplement retrouver leur famille établie à l'étranger, pour être mieux entourées lors de leur accouchement »*, estime le docteur.

Il ne faut pourtant que quelques clics pour trouver des agences de voyage africaines spécialisées dans le *« tourisme natal »* vers le Brésil, le Canada ou même la Barbade, des pays qui appliquent en principe le droit du sol.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260612-les-%C3%A9tats-unis-bloquent-l-entr%C3%A9e-de-femmes-sur-le-point-d-accoucher-pour-b%C3%A9n%C3%A9ficier-du-droit-du-sol>

INTERNATIONAL

Réfugiés climatiques : "Les déplacements liés aux catastrophes sont supérieurs aux déplacements liés aux conflits"

Samedi 20 juin était la Journée mondiale des réfugiés, instaurée par les Nations unies pour alerter sur la situation des personnes contraintes de fuir leur pays en raison de la guerre et des persécutions. Mais il y a aussi les réfugiés climatiques, ces personnes qui fuient les effets du changement climatique. Et ils sont de plus en plus nombreux.

Le nombre de déplacés de force dans le monde en légère baisse, selon l'ONU

« Fin 2025, le nombre de personnes contraintes de fuir les persécutions, les conflits, les violences, les violations des droits humains ou les événements troublant gravement l'ordre public [...] est tombé à 117,8 millions », a indiqué jeudi 11 juin 2026 le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR). Il s'agit de la première baisse depuis une décennie, avec 5,4 millions de personnes déplacées en moins par rapport à la fin 2024. Parmi ces déplacés, 58% l'étaient à l'intérieur de leur propre pays.

Le HCR indique que *« cette évolution s'explique par une forte augmentation des retours de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans certaines des plus importantes crises de déplacement au monde, notamment en Afghanistan, en République démocratique du Congo, au Soudan et en Syrie »*.

« Nombre de ces retours ne se sont pas déroulés dans des conditions de

sécurité et de stabilité, mais sous diverses formes de pression, vers des pays où l'insécurité persiste, où les infrastructures ont été endommagées et où l'accès aux services de base ainsi qu'aux opportunités économiques demeure très limité », a cependant alerté le Haut-Commissaire aux réfugiés.

Au sujet des demandeurs d'asile, le nombre de nouvelles demandes individuelles a dépassé celui des décisions rendues, entraînant une hausse de 645 300 du nombre de demandeurs en attente d'une décision, qui atteignait ainsi près de 9 millions de personnes dans le monde. *« Les demandeurs d'asile doivent avoir accès à des procédures équitables et efficaces permettant d'examiner leur demande de protection. Les personnes qui fuient les conflits, les persécutions et les violences doivent disposer de voies effectives pour chercher refuge ».*

L'agence estimait par ailleurs à 4,5 millions le nombre de personnes apatrides dans le monde fin 2025, soit 3% de plus qu'un an plus tôt.

Le HCR a établi que, pour la seule année 2025, près de 5,4 millions de personnes avaient été contraintes de fuir leur pays pour trouver refuge ailleurs, le plus souvent dans des États voisins.

Huit pays représentaient à eux seuls près de six déplacés transfrontaliers sur dix : le Soudan (952 700), l'Ukraine (788 100), le Venezuela (455 300), le Soudan du Sud (232 800), le Burkina Faso (221 300), l'Afghanistan (191 400), le Mali (177 200) et la Birmanie (165 400).

Concernant les retours, qui ont atteint plus de 14,7 millions de personnes en 2025, ils ont été concentrés à 92% dans six pays : la République démocratique du Congo (3,6 millions), le Soudan (3,6 millions), la Syrie (3,3 millions), l'Afghanistan (2 millions), l'Ukraine (718 300) et la Birmanie (415 200).

Par ailleurs, le nombre de réfugiés arrivés dans des pays de réinstallation, qui avait atteint en 2024 son plus haut niveau depuis au moins quarante ans, a chuté en 2025, notamment en raison de la baisse des admissions dans les principaux pays d'accueil, en particulier les États-Unis. Cette diminution intervient alors que le HCR estimait à 2,9 millions le nombre de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés en 2025, *« illustrant l'écart croissant entre les besoins et les solutions disponibles ».*

Au début de l'année 2026, plusieurs crises ont influencé les tendances mondiales des *déplacements forcés*, comme au Liban, avec un million de déplacés internes, ou en Iran, avec 3,2 millions. Ces conflits ont également entraîné une hausse des retours dans des conditions difficiles. Ainsi, à la mi-mai 2026, environ 549 800 Syriens et 678 500 Afghans étaient retournés dans leur pays d'origine depuis plusieurs pays, souvent en raison de la dégradation de la situation sécuritaire dans leur pays d'asile, notamment au Liban et en Iran.

le Haut-Commissaire aux réfugiés a dit s'être donné pour objectif de réduire de plus de moitié le nombre de réfugiés au cours de la prochaine décennie. L'idée est, selon lui, de développer davantage les possibilités de retour volontaire, de réinstallation et de visas humanitaires, en passant d'une assistance humanitaire traditionnelle à des approches favorisant l'autonomie économique des réfugiés. *« Nous devons faire comprendre aux États membres, aux différentes parties prenantes et aux pays d'accueil qu'au-delà de l'assistance immédiate, il existe une voie permettant d'aboutir à une situation plus durable ».*

Selon le HCR, le nombre de personnes déplacées de force dans le monde

restait globalement stable fin avril 2026 par rapport à fin 2025, à environ 117 à 118 millions.

<https://www.rfi.fr/fr/monde/20260611-le-nombre-de-d%C3%A9plac%C3%A9s-de-force-dans-le-monde-en-l%C3%A9g%C3%A8re-baisse-selon-l-onu>

TEMOIGNAGE

De l'abandon dans le désert tunisien aux prisons libyennes : témoignage d'une jeune Guinéenne de 23 ans

Elle a quitté la Guinée en 2021 avec son petit ami pour fuir un mariage forcé. Elle n'avait que 18 ans. La jeune femme, âgée aujourd'hui de 23 ans, est désormais bloquée en Libye avec son bébé de 10 mois et son conjoint, après des années passées en Tunisie. Elle raconte son parcours émaillé de violences, du désert tunisien aux prisons libyennes.

"Début 2025, j'ai été interceptée en mer avec mon mari par les garde-côtes tunisiens. Ils nous ont envoyés dans le désert, à la frontière avec la Libye. J'étais enceinte de quelques mois.

Depuis l'été 2023, les migrants interceptés en mer, ou sur terre, sont expulsés à la frontière avec l'Algérie ou la Libye, au mépris du droit international. Ils sont abandonnés au milieu de nulle part dans des zones désertiques sans eau ni nourriture. Certains sont aussi récupérés à la frontière par des milices libyennes et envoyés en prison, selon des témoignages recueillis ces dernières.

Sur la route menant à la frontière, deux membres de la Garde nationale tunisienne m'ont agressée sexuellement. Alors que j'avais été placée à l'avant du bus [par les policiers], l'un d'eux m'a touché la cuisse et l'entrejambe en me menaçant. Il m'a dit que si je ne faisais pas ce qu'il voulait, il me tuerait. J'étais terrorisée. Ils ont arrêté le véhicule, m'ont forcée à sortir et à me déshabiller. Ils m'ont violée l'un après l'autre. Puis nous sommes remontés dans le bus, comme s'il ne s'était rien passer.

Lorsque nous avons été lâchés dans le désert, nous n'avions pas de nourriture et seulement un tout petit peu d'eau. Nous étions 10 dans le groupe, dont mon mari et quatre autres femmes. Nous ne savions pas vers où nous diriger, et nous nous sommes rapidement perdus.

Au bout de trois jours de marche éprouvante sous une forte chaleur, les hommes sont partis chercher de l'aide. Nous, les femmes, étions trop fatiguées donc on a décidé de les attendre. Mais ils ne sont jamais revenus.

Elle apprendra plus tard que les hommes du groupe ont été arrêtés par des trafiquants et envoyés dans une prison non officielle en Libye.

On a donc dû se débrouiller seules sinon on allait mourir de faim et de soif. L'une de mes amies, enceinte de huit mois, n'a pas réussi à se relever. Elle m'a dit : 'Je ne peux plus marcher, allez-y sans moi et quand tu rentres en Libye, appelle ma famille pour lui dire je suis dans le désert'. Je ne voulais pas l'abandonner mais je n'ai pas eu le choix, les autres filles ont insisté pour partir. Elle est morte là-bas toute seule.

Nous, quelques jours plus tard, on a aperçu une route goudronnée, où nous avons croisé un Libyen dans sa voiture. Il nous a ramené de l'eau, on était assoiffées.

Nous avons passé au total 10 jours dans le désert, c'était très dur.

Grâce à un ami, un coxer [intermédiaire entre les migrants et les passeurs,] est venu nous chercher et nous a emmenées vers Zaouïa [ville côtière du nord-ouest de la Libye, connue pour être un lieu de départ des canots de migrants vers l'Europe], en échange de 200 euros. Mais à l'entrée de la ville, nous avons été arrêtées à un barrage, et envoyées dans la 'prison Osama'.

Le centre de détention de Zaouïa est connu par les migrants comme la "prison Osama". Elle est gérée par le Département de lutte contre la migration illégale (DCIM), rattachée au ministère de l'Intérieur. InfoMigrants a récolté ces dernières années plusieurs témoignages d'exilés enfermés dans cette structure, qui évoquent tous des conditions de vie très dures.

Les conditions de vie dans la "prison Osama" à Zaouïa, en Libye, sont particulièrement difficiles (archives). Les migrants disent de ne pas recevoir suffisamment de nourriture et souffrent de la promiscuité. Crédit : ANSA / Unicef

À l'intérieur de ce lieu, c'est l'enfer sur terre. Dans le hangar réservé aux femmes, nous étions tellement nombreuses... Vous donner un nombre exact serait mentir car c'est trop dur à estimer tellement il y avait de monde.

Dans la cellule, on ne dispose pas de matelas ou de couvertures. On dort pas terre, à même le sol. On mange très peu : seulement un morceau de pain et du fromage sont distribués tous les matins, mais on ne nous donne rien d'autre durant la journée. Deux filles y sont mortes sous mes yeux. Elles étaient retenues là depuis six mois, et étaient tombées malades. Elles étaient très faibles et amaigries. En prison, on n'a pas accès à des médicaments donc si on attrape une maladie, les choses peuvent vite s'aggraver. Dans la nuit, les gardiens venaient dans la cellule et prenaient des filles. Je ne sais pas ce qu'elles sont devenues, car elles ne revenaient jamais. Heureusement, il ne m'est rien arrivé dans la 'prison Osama' et j'ai réussi à partir au bout de deux semaines, en échange de 700 euros.

En sortant, je suis tombée gravement malade et le bébé dans mon ventre était en danger. J'ai été hospitalisée à Tripoli, grâce à l'aide de l'OIM pendant plusieurs semaines.

Les hôpitaux de Zaouïa ont tous refusé de l'examiner. Elle a dû contacter l'OIM pour qu'un membre de l'agence onusienne l'accompagne à l'hôpital de la capitale libyenne.

Puis j'ai accouché à la maison, à Zaouïa, en août 2025 grâce à l'aide d'une 'mama' africaine. Le père de mon fils n'était pas là au moment de l'accouchement, je n'avais toujours pas de nouvelles de lui. On s'est retrouvé en janvier 2026. Notre fils a rencontré son père alors qu'il avait cinq mois. Quand je l'ai vu, j'ai tout de suite pleuré. Il avait l'air d'aller si mal, il était amaigri. Il avait des marques de fouets sur le corps. Il a beaucoup souffert en prison.

Son mari a été enfermé au sous-sol d'une maison tenue par des trafiquants libyens. Il a régulièrement été battu et obligé de travailler à la construction d'une maison. C'est lors d'un jour de travail forcé qu'il est parvenu à tromper la vigilance de ses bourreaux et à s'enfuir.

Ces dernières semaines, les choses ont dégénéré en Libye. C'est encore plus dangereux qu'avant pour les Noirs. Je ne sors plus de la maison, j'ai trop peur. Mon enfant n'est pas allé dehors depuis trois mois, je crains pour sa sécurité. Il souffre

beaucoup et il pleure souvent. Il n'y a que mon mari qui sort rapidement pour aller chercher un peu de nourriture. Mais on manque de tout. J'ai perdu beaucoup de poids car je ne mange pas à ma faim. Si vous me voyiez, on dirait que je suis malade tellement je suis maigre. Ma seule solution, c'est de prendre la mer. Il n'y a rien de bon pour nous ici. J'ai très peur de traverser la Méditerranée mais je n'ai pas d'autres options."